

Service : Affaires juridiques, Assurances, Assemblées

**PROCES-VERBAL DU CONSEIL DE COMMUNAUTE
DU 26 AVRIL 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le 26 avril à dix-huit heures trente, le Conseil communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance, Salle de l'Alto - 71200 LE CREUSOT, sous la présidence de **M. David MARTI, président**.

ETAIENT PRESENTS :

M. Jean-François JAUNET - Mme Isabelle LOUIS - M. Jérémy PINTO - Mme Monique LODDO - M. Guy SOUVIGNY - M. Philippe PIGEAU - Mme Montserrat REYES - M. Georges LACOUR - Mme Evelyne COUILLEROT - M. Cyril GOMET - M. Jean-Marc FRIZOT - M. Daniel MEUNIER

VICE-PRESIDENTS

Mme Viviane PERRIN - Mme Alexandra MEUNIER - M. Noël VALETTE - M. Michel CHARDEAU - M. Alain BALLOT - M. Charles LANDRE - M. Jean-Paul BAUDIN - Mme Jeanne-Danièle PICARD - M. Denis BEAUDOT - M. Jean GIRARDON - M. Denis CHRISTOPHE - Mme Stéphanie MICHELOT-LUQUET - M. Gérard DURAND - M. Felix MORENO - M. Lionel DUPARAY - M. Philippe PRIET - Mme Christelle ROUX-AMRANE - M. Yohann CASSIER - M. Gilbert COULON - M. Marc MAILLIOT - M. Guy MIKOLAJSKI - M. Jean PISSELOUP - M. Marc REPY - M. Jean-Paul LUARD - M. Roger BURTIN - M. Bernard DURAND - M. Christophe DUMONT - M. Daniel DAUMAS - M. Armando DE ABREU - M. Bernard FREDON - Mme Chantal LEBEAU - M. Didier LAUBERAT - Mme Barbara SARANDAO - Mme Gilda SARANDAO - M. Abdoukader ATTEYE - Mme Paulette MATRAY - M. Gérard GRONFIER - Mme Salima BELHADJ-TAHAR

CONSEILLERS COMMUNAUTAIRES

ETAIENT ABSENTS & EXCUSES :

M. Sébastien CIRON, Mme Pascale FALLOURD, M. Frédéric MARASCIA
M. CHAVOT (pouvoir à M. Michel CHARDEAU)
Mme GHULAM NABI (pouvoir à M. Lionel DUPARAY)
Mme FRIZOT (pouvoir à M. Roger BURTIN)
Mme JARROT (pouvoir à Mme Christelle ROUX-AMRANE)
Mme MATHOS (pouvoir à M. Guy SOUVIGNY)
Mme GIRARD-LELEU (pouvoir à Mme Monique LODDO)
Mme MARTINEZ (pouvoir à Mme Evelyne COUILLEROT)
M. GANE (pouvoir à Mme Montserrat REYES)
M. TRAMOY (pouvoir à M. Gérard GRONFIER)
M. BUISSON (pouvoir à M. Jean-Paul LUARD)
M. SALCE (pouvoir à M. Bernard FREDON)
M. LAGRANGE (pouvoir à Mme Viviane PERRIN)
M. SELVEZ (pouvoir à M. Yohann CASSIER)
M. COMMEAU (pouvoir à Mme Isabelle LOUIS)
M. GRAND (pouvoir à M. Jean-Marc FRIZOT)
Mme LEMOINE (pouvoir à M. Jean-François JAUNET)
Mme BLONDEAU (pouvoir à M. Bernard DURAND)

SECRETAIRE DE SEANCE :

Mme Jeanne-Danièle PICARD

SOMMAIRE :

MISE EN PLACE DE LA SÉANCE	4
I - QUESTIONS ADMINISTRATIVES	5
1. Adoption du procès-verbal du conseil communautaire du 02 mars 2023	5
2. Compte-rendu des décisions prises en application de l'article L.5211-10 du Code général des collectivités territoriales	5
3. Rapport Social Unique 2021 - Présentation	5
4. Cabinet du Président - Ajustement de l'organisation - Suppression et création d'emplois	6
5. Torcy - Déchets ménagers - Marché global de performance pour la conception, la réhabilitation et l'exploitation d'un quai de transfert et d'une plateforme de compostage - Autorisation de signature d'une modification n° 1 au marché 22022PRP	6
6. Convention constitutive de groupement de commande pour des prestations de services d'assurances. Autorisation de signature	7
II - QUESTIONS FINANCIERES	7
1. Subventions 2023 - Conflit en Ukraine - Aide apportée à la Croix-Rouge Française du Creusot pour l'accueil des réfugiés	7
2. Agence Économique Régionale Bourgogne Franche-Comté - Chambre Régionale des Comptes - rapport d'observations définitives	8
3. Mise à jour des AP/CP	8
4. Compte de gestion 2022 - Vote (pour tous les budgets)	9
5. Budget Principal - Vote du compte administratif 2022	10
6. Budget annexe Eau - Vote du compte administratif 2022	10
7. - Budget annexe Assainissement Collectif - Vote du compte administratif 2022	10
8. - Budget annexe SPANC - Vote du compte administratif 2022	10
9. - Budget annexe Transports - Vote du compte administratif 2022	10
10. - Budget annexe Ecomusée - Vote du compte administratif 2022	10
11. - Budget annexe ZA Coriolis - Vote du compte administratif 2022	10
12. - Affectation des résultats 2022 (pour tous les budgets)	17
13. - Budget Principal - Vote du budget supplémentaire	18
14. - Budget annexe Eau - Vote du budget supplémentaire	18
15. - Budget annexe Assainissement Collectif - Vote du budget supplémentaire	18
16. - Budget annexe SPANC - Vote du budget supplémentaire	18
17. - Budget annexe Transports - Vote du budget supplémentaire	18
18. - Budget annexe ZA Coriolis - Vote du budget supplémentaire	18
19. - Budget Zones d'activités économiques et commerciales - Vote d'une décision modificative	24
20. - Vote des taux des impôts directs locaux 2023	24
21. - Branchements eaux usées et eaux pluviales - Assujettissement à TVA sur option	25
22. Subventions 2023 - Institutionnelles et personnel communautaire	25
23. Subventions 2023 - Économie solidaire	26
24. Subventions 2023 - Enseignement supérieur, recherche, innovation - Tourisme et patrimoine	27
III - DEVELOPPEMENT URBAIN	27
1. LE BREUIL / SAINT VALLIER - Logements locatifs sociaux - Demande d'exemption des obligations de construction de logements sociaux pour la période 2023-2025	27
IV - DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE	30
1. HD PUBLICITE - Versement d'une subvention au titre du règlement immobilier - Autorisation de signature d'une convention d'application	30

2. MONTCHANIN - Route du pont Jeanne Rose - Vente de parcelles de terrain pour implantation d'une salle de sport et d'une enseigne de restauration rapide.....	31
V - DEVELOPPEMENT TERRITORIAL	41
1. Villa Perrusson - autorisation de mise à disposition d'espaces dans le cadre du mécénat ou de partenariats financiers	41
2. Écomusée - Gratuité de la billetterie	41
3. Boutiques de l'Écomusée Creusot Montceau - Nouveaux tarifs.....	41
4. Mise en place d'une convention avec la plateforme 3D dans le cadre de l'offre de service du site technopolitain	47
5. Attribution d'une subvention à l'Université de bourgogne - Autorisation de signature de la convention d'objectifs 2023	47
6. Attribution de subventions à des associations étudiantes	48
7. Réseau THD - SPL Sud Bourgogne THD - Contrat de concession - Avenant n°1.....	49
VI - DEVELOPPEMENT DURABLE	49
1. SPANC - Evolution de la fréquence du contrôle de bon fonctionnement et d'entretien	49
2. Eau - Préservation des espaces naturels via le Conservatoire d'Espaces Naturels de Bourgogne - Attribution de la participation 2023 - Autorisation de signature de la convention d'objectifs 2023	49
3. Barrages de Saint-Sernin-du-Bois - Travaux de mise aux normes du barrage principal - Attribution et autorisation de signature des marchés passés en procédure adaptée.....	49
4. Aménagements de la RN 70 dite RCEA - Travaux de réseaux eau et assainissement - Autorisation de signer la convention avec la DREAL.....	51
5. Fourniture de matériel de précollecte et maintenance des points d'apports volontaires - attribution et autorisation de signature de quatre accords-cadres à bons de commande	51
6. CUCM - Kit événement éco-responsable - Adoption des conditions de mises à disposition	51
VII - PROXIMITE.....	52
1. Transports scolaires - Modification du règlement du transport du second degré, du règlement du transport du premier degré, du règlement relatif à la sécurité et à la discipline - date d'effet : 1er septembre 2023.....	52
2. Transports scolaires : ajustement de la tarification	52

MISE EN PLACE DE LA SÉANCE

(Le Président procède à l'appel).

Mme Jeanne-Danièle PICARD est désignée secrétaire de séance.

Observations : Désignation à l'unanimité.

M. le Président.- Voilà j'en ai fini avec l'appel . Bien mes chers collègues nous nous retrouvons ce soir pour un conseil communautaire dont l'ordre du jour est quand même assez copieux avec notamment une série de rapports budgétaires puisque traditionnellement au mois d'avril nous passons et nous traitons des comptes administratifs de l'année précédente. Aussi au vu de la densité de cet ordre du jour je vais tenir un propos introductif qui va être assez synthétique mais il l'est habituellement pour ne pas trop alourdir notre séance. Cependant il me paraît important de souligner 3 points en lien avec le sujet que nous allons examiner dans quelques instants. Tout d'abord en ce qui concerne les résultats : il faut souligner que malgré les incertitudes et dans un contexte inflationniste auquel les collectivités en général et la Communauté Urbaine en particulier, elle n'y échappe pas bien entendu, l'année 2022 fait apparaître des épargnes à bon niveau, une capacité de désendettement maîtrisée, conservant ainsi une situation saine de nos finances tout en maintenant nos capacités d'investissement. Et justement sur les investissements, préciser que nous réalisons un bon niveau d'investissement avec plus de 20 millions, 20,5 millions d'investissement et si on ajoute les restes à réaliser ça représente un taux de réalisation de 80 pour 100 pour l'année 2022. Ensuite nous allons examiner 2 délibérations en lien direct avec le développement économique puisqu'il s'agit de cession de foncier qui viennent illustrer la dynamique sur le secteur de la gare TGV. En effet un des projets porte sur des activités à proximité des hôtels Kyriad et B&B qui sont situés à l'entrée de l'accès à la zone Coriolis. L'autre sur une implantation d'un bâtiment à vocation tertiaire et mixte, de mille huit cents mètres carrés là aussi sur Coriolis. Je reconnais que ça montre que les porteurs de projet s'intéressent de plus en plus à ce secteur sur lequel la Communauté Urbaine a investi pour améliorer les aménagements et continue d'investir notamment avec la réalisation de plates-formes qui débiteront au dernier trimestre de cette année. J'ajoute à cela que d'autres prospects avec qui nous sommes en contacts réguliers sur ce secteur -là sont très intéressés et que les avancées sont positives mais pour l'instant vous le savez je ne communique pas tant que les choses ne sont pas finalisés. Nous nous positionnons également sur ce secteur mais aussi sur d'autres avec des exigences de plus en plus fortes sur la qualité des projets que ce soit en termes de nature d'activité, de nombre d'emplois et de prescription environnementale. Sur les bâtiments cela se traduit également sur l'application des tarifs pratiqués par la communauté quand nous vendons le foncier. Aujourd'hui nous sommes en mesure de choisir les projets voire d'en refuser ce qui a déjà été le cas si nous considérons que les ratios ne sont pas bons et ce qui montre comme je l'ai dit déjà quelques fois que notre territoire est très actif aujourd'hui et nous devons donc prendre soin de bien choisir les projets. Enfin ce conseil est l'occasion de soumettre un choix volontariste à votre vote notamment celui de lever les freins économiques pour avoir accès au patrimoine et à la culture en adoptant la gratuité de l'Ecomusée pour toute l'année. Ce sera présenté tout à l'heure par le vice-président. Cette proposition est rendue possible par la situation financière saine que j'évoquais tout à l'heure de notre collectivité et elle fait aussi sens pour que le patrimoine sur lequel nous investissons soit vu et apprécié du plus grand nombre de visiteurs possibles. Voici donc 3 sujets qui illustrent l'engagement qui est le nôtre dans la poursuite du développement du territoire, de son rayonnement avec une volonté intacte de l'exécutif communautaire à réaliser notre projet de mandat. Tout cela est aussi et j'en profite je profite de cette occasion tout cela est aussi rendu possible par l'engagement de près de 450 collaboratrices et collaborateurs de notre administration dont le rapport social unique nous donne une photographie de la situation et vous l'avez dans vos documents. Aussi au nom de tous, en mon nom et votre nom je me permets d'adresser mes remerciements à nos agents pour leur sens du service public, leur engagement à nos côtés dans la mise en œuvre des projets et la gestion des services dans des périodes croyez -moi qui encore aujourd'hui

ne sont pas faciles. Le covid a été dur. Le post-covid n'est pas simple non plus, croyez –moi, mais nous y faisons face en termes de gestion RH et les personnes qui travaillent donnent beaucoup d'elles-mêmes pour que les travaux et pour que les projets soient portés.

I - QUESTIONS ADMINISTRATIVES

1. Adoption du procès-verbal du conseil communautaire du 02 mars 2023

M. le Président.- Je vous propose après ce petit propos introductif donc d'examiner les délibérations que nous avons ce soir et je le disais tout à l'heure avec des délibérations pour certaines et pour l'essentiel qui sont d'ordre financières et le premier vice-président va avoir beaucoup de travail lors de la présentation notamment des comptes administratifs et de toutes les questions financières. Voilà mes chers collègues je vais donc passer à l'adoption du procès-verbal du conseil communautaire du 2 mars. Est ce qu'il y a des questions, des prises de parole avant l'adoption ? Il n'y en a pas donc je mets aux voix. Est ce qu'il y a des personnes qui ne souhaitent pas voter ? Des personnes qui s'abstiennent ? Contre ? Pour ?

Adoption du procès-verbal du conseil communautaire du 02 mars 2023

Le conseil décide :

- *D'adopter le procès-verbal du conseil communautaire du 02 mars 2023.*

Observations : Adoption à l'unanimité.

2. Compte-rendu des décisions prises en application de l'article L.5211-10 du Code général des collectivités territoriales

M. le Président.- Nous devons prendre acte ensuite des décisions qui ont été prises en application de l'article L 5211-10 du code général des collectivités. Est-ce qu'il y a des prises de parole ? Des questions ? Pas de prise de parole. Pas de question. Je considère que nous prenons acte à l'unanimité. Merci.

Compte-rendu des décisions prises en application de l'article L.5211-10 du Code général des collectivités territoriales

Le conseil prend acte des décisions prises en application de l'article L.5211-10 du Code général des collectivités territoriales

Observations : Adoption à l'unanimité.

3. Rapport Social Unique 2021 - Présentation

M. le Président.- Ensuite le rapport social unique que j'évoquais dans mon propos liminaire que je ne vous présente pas vous l'avez, vous l'avez sans doute consulté. Là aussi il n'y a pas de vote. Simplement nous prenons acte de ce rapport. Éventuellement nous débattons si nécessaire. Mais sinon il s'agit de prendre acte. Est ce qu'il y a des personnes qui souhaitent prendre la parole avant que nous prenions acte ? Non je n'en vois pas. Je considère que nous prenons acte de ce rapport à l'unanimité. Je vous remercie.

Rapport Social Unique 2021 - Présentation

Le conseil décide :

- *De prendre acte du Rapport Social Unique 2021.*

Observations : Adoption à l'unanimité.

4. Cabinet du Président - Ajustement de l'organisation - Suppression et création d'emplois

M. le Président.- Ensuite, il y a une délibération qui concerne l'ajustement de l'organisation du cabinet avec des suppressions et créations de postes. Je mets aux voix. Mais avant, y a -t-il des personnes qui souhaitent s'exprimer ? Non, donc je mets aux voix . Des personnes qui ne souhaitent pas voter ? Une personne. Merci. Des personnes qui s'abstiennent ? Contre ? Pour ? Je vous remercie.

Cabinet du Président - Ajustement de l'organisation - Suppression et création d'emplois

Le conseil décide :

- *D'inscrire au budget les crédits nécessaires pour permettre à M. le Président de recruter 2 collaborateurs de cabinet, étant précisé que le montant des crédits sera déterminé de sorte que :*
 - *Le traitement indiciaire ne puisse en aucun cas être supérieur à 90 % du traitement correspondant soit à l'indice terminal de l'emploi administratif fonctionnel de direction le plus élevé de la collectivité ou de l'établissement occupé par un fonctionnaire, soit à l'indice terminal du grade administratif le plus élevé détenu par un fonctionnaire en activité dans la collectivité ;*
 - *Le montant des indemnités ne puisse en aucun cas être supérieur à 90 % du montant maximum du régime indemnitaire institué par l'assemblée délibérante de la collectivité ou de l'établissement et servi au fonctionnaire titulaire de l'emploi administratif fonctionnel le plus élevé ou du grade administratif le plus élevé dans la collectivité ;*
- *De créer 2 emplois non permanents de collaborateurs à temps complet (35/35èmes) au sein du cabinet du Président, soit un emploi de chef(fe) de cabinet et 1 emploi de collaborateur de cabinet ;*
- *De supprimer l'emploi non-permanent à temps complet au sein du cabinet du Président de directeur de cabinet à compter du 3 mai 2023.*

Observations : Etant précisé que M. Cyril GOMET intéressé à l'affaire, n'a pas pris part au vote, Adoption à l'unanimité..

5. Torcy - Déchets ménagers - Marché global de performance pour la conception, la réhabilitation et l'exploitation d'un quai de transfert et d'une plateforme de compostage - Autorisation de signature d'une modification n° 1 au marché 22022PRP

M. le Président.- La question suivante porte sur les déchets ménagers sans présentation non plus il s'agit du marché global de performance pour la conception et la réhabilitation et l'exploitation d'un quai de transfert et d'une plate-forme de compostage. Des questions ? Des prises de parole ? Non je mets aux voix. Des personnes qui ne souhaitent pas voter ? Qui s'abstiennent ? Qui sont contre ? Je vous remercie. Pensez à bien lever la main bien haut. Surtout les personnes qui sont au fond de la salle, sur les coins parce qu'il faut que les services puissent compter. C'est important. Pensez à eux. Merci.

Torcy - Déchets ménagers - Marché global de performance pour la conception, la réhabilitation et l'exploitation d'un quai de transfert et d'une plateforme de compostage - Autorisation de signature d'une modification n° 1 au marché 22022PRP

Le conseil décide :

- *d'autoriser Monsieur le Président, ou l'élu ayant délégation en matière de marchés publics, à signer la modification n° 1 au marché 22022PRP conclu avec le groupement conjoint VEOLIA ONYX AUVERGNE RHONE ALPES/RBC Architecture pour un montant de 154 471,50 € HT soit 185 365,80 € TTC,*
- *d'imputer les dépenses correspondantes sur la ligne du budget communautaire.*

Observations : Adoption à l'unanimité.

6. Convention constitutive de groupement de commande pour des prestations de services d'assurances. Autorisation de signature

M. le Président.- Convention constitutive de groupement de commandes pour les prestations de services d'assurances. Je mets aux voix. Des prises de parole ? Non. Des personnes qui ne souhaitent pas voter ? Qui sont contre ? Pour ? Je vous remercie.

Convention constitutive de groupement de commande pour des prestations de services d'assurances. Autorisation de signature

Le conseil décide :

- *D'autoriser Monsieur le Président à signer la convention portant constitution de groupement de commande et de mutualisation de ressources à intervenir entre les communes, qui ont souhaité adhérer, et la CUCM.*

Observations : Adoption à l'unanimité.

II - QUESTIONS FINANCIERES

1. Subventions 2023 - Conflit en Ukraine - Aide apportée à la Croix-Rouge Française du Creusot pour l'accueil des réfugiés

M. le Président.- Passons aux questions financières. Gros chapitre avec la première délibération qui concerne le conflit en Ukraine. C'est une délibération que nous avons prise du même type que celle adoptée précédemment. Et à l'époque j'avais dit que peut-être je serai obligé de vous re-solliciter pour une subvention à la Croix-Rouge de manière à pouvoir subvenir aux besoins des personnes que nous accueillons et des réfugiés ukrainiens pour l'essentiel, femmes et enfants, même s'il y a aussi de temps en temps des hommes. Malheureusement, la situation que nous évoquions au début du conflit se confirme et les estimations que l'ONU avait fait à l'époque qui prévoyait une véritable crise humanitaire d'envergure qui devait entraîner plusieurs millions de personnes déplacées, tout cela se confirme. Comme vous le savez le territoire communautaire est un territoire d'accueil. Il l'a fait volontairement. Tous les maires se sont exprimés en ce sens ; je tiens à le dire, sans exception. La commune du Creusot est au niveau départemental la ville d'accueil dans un premier temps, avec ce qu'on appelle un sas de manière à pouvoir accueillir, recenser et ensuite éventuellement dispatcher ou reloger les personnes sur place. Nous travaillons avec plusieurs associations bien entendu, dont la Croix-Rouge qui depuis le début s'est beaucoup investie. Et donc, la Croix-Rouge nous sollicite à nouveau pour une aide financière puisque régulièrement nous accueillons des familles ukrainiennes. Encore cette semaine nous avons des personnes qui vont arriver et donc les finances et les subventions qu'elles soient de la communauté, ville, Etat, à un moment donné ne suffisent pas et donc je propose de verser une aide de 10 000 euros comme nous l'avons fait déjà à la Croix-Rouge française, la section du Creusot parce que c'est elle qui gère au niveau du sas pour pouvoir donc subvenir aux premiers besoins de ces familles. Voilà mes chers collègues.

Est-ce qu'il y a des questions avant que je mette aux voix ? Pas de question ? Est-ce qu'il y a des personnes qui ne souhaitent pas voter ? Des personnes qui s'abstiennent ? Qui sont contre ? Pour ? Je vous remercie.

Subventions 2023 - Conflit en Ukraine - Aide apportée à la Croix-Rouge Française du Creusot pour l'accueil des réfugiés

Le conseil décide :

- *D'approuver le versement d'une aide de 10 000 € au profit de la Croix-Rouge Française du Creusot au titre d'un soutien financier pour l'accueil des réfugiés du conflit en Ukraine.*

Observations : Adoption à l'unanimité.

2. Agence Économique Régionale Bourgogne Franche-Comté - Chambre Régionale des Comptes - rapport d'observations définitives

M. le Président.- Nous avons ensuite le rapport d'observations définitif de la Chambre régionale des comptes qui concerne l'Agence régionale de Bourgogne Franche-Comté. C'est l'Agence économique. Alors nous n'avons pas forcément nous à voter, mais, simplement, nous devons présenter ce rapport d'observation définitif au conseil de communauté et en prendre acte. Vous en avez pris sans doute connaissance. Si vous voulez formuler des remarques bien entendu vous le pouvez, mais ça ne concerne pas directement la gestion de la communauté, mais bien l'agence économique régionale. Alors est-ce qu'il y a des prises de parole avant que nous prenions acte ? Pas de prise de parole ? Non. Donc nous prenons acte à l'unanimité de ce rapport et de ses observations. Il y en a eu que 4 de la Chambre régionale des comptes, qui, de manière très synthétique, dit tout l'intérêt qu'il y a à avoir une agence économique régionale et que le travail qui est fait, au-delà des 4 observations qui sont faites, ce qui est bien normal, est un travail utile pour le développement économique des territoires régionaux et de notre territoire bien évidemment puisque nous travaillons avec l'agence. Je vérifie mais Jean-Claude LAGRANGE n'était pas là ? Non. Parce qu'il aurait dû sortir sinon. Très bien. Laetitia MARTINEZ non plus. Non, elle n'était pas arrivée.

Agence Économique Régionale Bourgogne Franche-Comté - Chambre Régionale des Comptes - rapport d'observations définitives

Le conseil décide :

- *de prendre acte du fait que le rapport de la Chambre Régionale des Comptes Bourgogne Franche-Comté portant sur l'examen des comptes et de la gestion de l'Agence économique régionale (AER) Bourgogne-Franche-Comté pour les exercices 2017 à 2021 a bien été communiqué.*

Observations : Adoption à l'unanimité.

3. Mise à jour des AP/CP

M. le Président.- Alors ensuite la 3^{ème} délibération porte sur la mise à jour des APCP, et je passe la parole à Daniel MEUNIER.

M. Daniel MEUNIER. - Bien merci, M. le Président. Donc on a parlé de cette mise à jour des AP/CP. Bon je ne vais pas reprendre, vous en doutez bien, tout le détail des AP/CP qui a été formulé à l'intérieur de votre document. Surtout que vous avez effectivement les détails et modifications qui sont identifiés en rouge dans le document des différentes AP/CP en annexe du présent rapport. Donc, la présente délibération, elle vise simplement à ajuster les autorisations de programme au vu des résultats du compte administratif de 2022 que je vous présenterai par la suite. Il est d'abord proposé d'augmenter les crédits de paiement pour les autorisations de programme qui concerne le fonds de concours des chemins ruraux,

le site technopolitain, la requalification du secteur Foch/Verdun au Creusot, les aménagements du boulevard du 8 mai à Torcy, du point d'appui à Saint Vallier et du centre de Gênelard ainsi que le Quai de transfert pour tenir compte là encore une fois du décalage des travaux qui avaient été programmés en 2022 et réalisés en 2023.

On actualise aussi au sein de ces AP/CP le planning des opérations sur la ville de Montceau en ce qui concerne la centralité et les travaux sur le Magny. Ça implique un ajustement des crédits de paiement de l'année 2023 des AP concernées.

On propose aussi de prolonger la durée des AP relatives aux opérations Montceau Le Plessis, la recyclerie, la Villa Perrusson, l'aménagement des points d'appui et l'aide à la pierre et puis, pour cette dernière AP/CP, il est par ailleurs intégré un ajustement du montant de l'autorisation de programme pour intégrer une régularisation pour une aide complémentaire qui avait été attribuée l'année dernière. En assainissement collectif des ajustements pour la rénovation des usines de dépollution et des travaux sur les réseaux d'eau usée. Au budget eau, vous avez des ajustements qui concernent la prolongation de la durée sur les travaux d'eau potable et de protection des ressources.

Il est bien entendu, et j'insiste là-dessus, que cette répartition ne change absolument pas les montants qui étaient affectés dans les différents domaines. Ce ne sont que des ajustements, encore une fois au vu du résultat du compte administratif de 2022. Mais il était important de vous redonner un tableau avec ces ajustements. Voilà, M. le Président pour cette régularisation au niveau des AP/CP.

M. le Président. - Merci . Est ce qu'il y a des questions sur les AP/CP ? Non. Alors je mets aux voix. Est-ce qu'il y a des personnes qui ne souhaitent pas voter ? Qui s'abstiennent ? Qui sont contre ? Pour ? Merci.

Mise à jour des AP/CP

Le conseil décide :

- *De voter l'ajustement des échéanciers en Crédits de paiement des différentes Autorisations de programmes tels qu'ils sont présentés dans les annexes jointes au présent rapport.*
- *De voter l'actualisation du montant de l'AP consacrée à l'opération Aides à la pierre.*
- *De voter les ajustements de durée des AP pour les opérations Montceau le Plessis, Recyclerie, Villa Perrusson, aménagement des points d'appui, Aides à la Pierre, rénovation des réseaux d'eau potable et protection des ressources.*

Observations : Adoption à l'unanimité.

4. Compte de gestion 2022 - Vote (pour tous les budgets)

M. le Président. - Compte de gestion cette fois avant le compte administratif. Toujours Daniel MEUNIER.

M. Daniel MEUNIER. - Concernant le compte de gestion, je vous propose d'évoquer rapidement avec vous les différents résultats de ce compte de gestion 2022. Résultats après la prise en compte des restes à réaliser. Pour le budget principal en fonctionnement, 15 703 544 euros. En investissement, moins 7 833 112 euros.

Pour le budget eau. En fonctionnement, 5 400 272,87 euros et en investissements moins 3 141 922,10 euros. Au budget assainissement collectif. En fonctionnement, 1 659 740,74 euros et en investissement moins 346 275,01 euros.

Au budget assainissement non collectif, en fonctionnement 373 287,82 euros et en investissements 30 137 euros.

Budget transports, en fonctionnement 2 720 098,58 euros et en investissements 1 033 477,89 euros.

Pour le budget Ecomusée, en fonctionnement 238 861,54 euros et en investissement de 2 607,39 euros.

Pour le budget de la zone Coriolis simplement en investissement moins 940 980 euros. Nous y reviendrons d'ailleurs tout à l'heure.

Sachant qu'effectivement il nous faut adopter ce soir le compte de gestion 2022 qui concerne ces différents budgets. Sachant que ce dernier bien entendu est tout à fait conforme et en adéquation entre le service de gestion comptable et le compte administratif de notre collectivité.

M. le Président.- Merci donc il s'agit du compte de gestion donc du comptable. Pas du Président de la communauté donc je pense qu'il n'y a pas de débat sur celui-là. Je mets aux voix. Est ce qu'il y a des personnes qui ne souhaitent pas voter ? Qui s'abstiennent ? Qui sont contre ? Pour ? Merci.

Compte de gestion 2022 - Vote (pour tous les budgets)

Le conseil décide :

- D'adopter le compte de gestion 2022.

Observations : Adoption à l'unanimité.

5. Budget Principal - Vote du compte administratif 2022

6. Budget annexe Eau - Vote du compte administratif 2022

7. - Budget annexe Assainissement Collectif - Vote du compte administratif 2022

8. - Budget annexe SPANC - Vote du compte administratif 2022

9. - Budget annexe Transports - Vote du compte administratif 2022

10. - Budget annexe Ecomusée - Vote du compte administratif 2022

11. - Budget annexe ZA Coriolis - Vote du compte administratif 2022

M. le Président.- Cette fois nous allons passer au compte administratif. L'ensemble des comptes administratifs, budget principal et des budgets annexes. Cette fois je vais sortir de la salle bien entendu et je reviendrai quand tout ça sera terminé au moment de l'affectation des résultats. Je passe la parole et la présidence à Daniel MEUNIER.

Le Président sort de la salle.

M. Daniel MEUNIER.- Bien chers collègues, en attendant le retour de notre Président pour l'affectation des résultats, je vous propose de vous détailler un petit peu les comptes administratifs, que ce soit compte administratif, budget principal et autres comptes administratifs Budgets annexes. Je vais vous les détailler. Par la suite effectivement nous voterons ces différents comptes administratifs les uns après les autres et puis avant le vote laisser parole à la salle et toutes les remarques avec que vous voudrez bien nous faire sur ce compte administratif.

Le compte administratif 2022 au budget principal. Est ce qu'il est encore une fois utile de rappeler que 2022, comme l'a souligné le Président dans son propos liminaire, est un budget qui était à l'aplomb d'une crise sanitaire d'ampleur, qui a été marquée aussi, il l'a redit dans son propos liminaire, par rapport à un contexte inflationniste important impacté par une flambée des prix que nous constatons toutes et tous, tant dans le domaine alimentaire que des produits manufacturés avec quand même 5,2% et de

l'énergie qui là a enregistré quand même une hausse globale de 23,1%. Bien entendu, notre collectivité a subi de plein fouet ces conséquences fâcheuses, mais la rigueur budgétaire que nous avons su - et là encore une fois un grand merci aux services qui ont piloté tout cela - grâce à une rigueur budgétaire, des efforts et puis des ajustements aussi d'amoindrir le coût porté. A cela est venue s'ajouter la perception de ressources exceptionnelles que je vous détaillerai au cours de cette présentation. Encore une fois, avant de vous présenter ces différents comptes administratifs, et par rebond les éléments préparatoires à la conception de notre budget supplémentaire, puisque nous allons en parler dans la foulée, je voudrais quand même vous livrer quelques observations et puis vous apporter quelques explications sur le contexte qui sous-tend cette représentation.

Nous savons tous et toutes que la gestion d'un bon budget sur une année, elle est soumise à moult paramètres et dépend de nombreux facteurs qui sont des facteurs extérieurs, mais aussi des facteurs calendaires et des facteurs techniques. Je ne voudrais pas que l'exposé de notre situation financière de ce soir nous apparaissent à toutes et tous trop idyllique ; nous fasse oublier effectivement ce contexte anxiogène dans lequel les collectivités ont à bâtir et auront à bâtir très prochainement les autres budgets, gérer aussi ces mêmes budgets, ou nous laisse oublier ou passer sous silence la rigueur dans les efforts de gestion qui a été accomplie tant par les élus que nous sommes qui se sont montrés des élus responsables que par des services qui ont accompli au quotidien un travail très professionnel. Donc les résultats de ce compte administratif budget principal s'expliquent par le cumul de plusieurs phénomènes. Le détail de ces raisons encore une fois n'est pas exhaustif mais je tiens en préambule à en rappeler quand même les principales. Vous verrez dans le déroulé que notre réalisation en investissement est inférieure à celle prévue en raison d'un décalage de la facturation de l'ordre de trois millions d'euros en 2022 au titre du site technopolitain et 800 000 euros pour le parc roulant notamment. Aussi, le résultat de fonctionnement reporté aurait été de moins de cinq millions d'euros si les factures étaient intervenues sur l'exercice 2022, comme cela était prévu. C'est un décalage qu'il nous faut effectivement prendre en compte. Et pour illustrer encore ce propos, cette année, nous avons actuellement mandaté sur le premier trimestre 5,5 millions d'euros et à la même période l'année dernière nous avons mandaté 1,9 millions d'euros. Voilà effectivement ce décalage qui permet de présenter un budget, un compte administratif, on va dire plus positif. Vous verrez aussi apparaître des écritures comptables qui sont liées à la mise en place du budget annexe Coriolis. En effet, nous avons dû céder les terrains du budget principal au budget annexe. Ce transfert a généré une recette exceptionnelle de près de 920 000 euros, transfert bien entendu qui n'avait lui qu'une valeur comptable. Il est à noter aussi, dans ce même chapitre des versements, de rôles supplémentaires de CFE de près deux millions d'euros. Et à ce niveau-là, ça ne nous était encore jamais arrivé. Pour vous donner un ratio, c'était 200 000 euros l'année précédente. Donc il s'agit là d'une rectification qui vient notamment de la base d'imposition d'un contribuable depuis 2016. Donc là aussi il s'agit d'un apport qui est venu enrichir notre compte administratif. Enfin, un dernier point qui est important, c'est l'arrivée d'une dynamique importante de la fraction de TVA. Vous savez que c'est l'impôt actuellement perçu en substitution de la suppression de la taxe d'habitation. Ça nous donne quand même plus 1 000 000 d'euros, sachant, encore une fois, que cette situation, vous vous en doutez bien, n'est pas une situation pérenne puisqu'elle est directement soumise au complexe économique national. Par ailleurs, il ne faut pas oublier que, désormais, notre collectivité dispose de peu de marge de manœuvre en matière de fiscalité et est de manière très importante tributaire des décisions de l'Etat. Je terminerai ce très rapide tour d'horizon en vous précisant à nouveau que nos charges ont énormément augmentées compte tenu de l'inflation et que, comme je l'ai précisé au début de l'intervention, les services ont recherché au maximum à participer à leurs maîtrises.

Voilà je voulais vous alerter sur ces différents points en vous disant encore que cette situation quelque peu inédite est vraiment exceptionnelle et que, compte tenu de tous ces facteurs, nous avons pu éviter à l'instant T une dégradation de notre situation financière. Donc je vous propose de présenter ce compte administratif si vous le voulez bien de manière très synthétique en évoquant seulement les grandes lignes. Je l'ai présenté de manière détaillée à la commission des Finances qui a eu lieu le 4 avril et cela n'a appelé aucune remarque précisément.

Donc en dépenses de fonctionnement c'est un budget de 63 028 901 € ; avec quelques précisions : consommé à hauteur de 92% du budget total voté, présentant une augmentation de 6,54% par rapport au compte administratif 2021 - Hausse due encore une fois à l'inflation des prix - Il inclut des charges à caractère générale de 26 573 960 euros ; des charges de personnel de 18 938 839 euros, des atténuations de produits pour 7 899 040 euros, d'autres charges de gestion courante pour 7 179 840 euros, des charges financières pour 1643595 euros, des charges exceptionnelles pour 781826 euros et des dotations aux provisions pour 12 071 euros

Recettes de fonctionnement : ces recettes de fonctionnement s'élèvent dans ce compte administratif à 86 761 554 euros et sont en hausse de 6,35% par rapport à l'exercice 2021. C'est une évolution de 6,3% qui s'explique notamment par la perception de rôles supplémentaires exceptionnels, je l'ai indiqué tout à l'heure, de près de deux millions d'euros, la revalorisation forfaitaire des bases de 3,4%, mais aussi par cette évolution du montant de fraction de TVA évoqué aussi pour près de 1 000 000 €. Alors ces recettes de fonctionnement se décomposent ainsi : des impôts et taxes pour 45 570 581 euros. C'est là que nous retrouvons le dynamisme de cette fraction de TVA accordée à la collectivité en compensation de la taxe d'habitation, ce fameux 1 000 000 d'euros, avec une augmentation de l'ordre de 9.6% et d'autre part cet encaissement de rôles supplémentaires exceptionnellement élevé pour un montant de presque deux millions d'euros. Ces rôles supplémentaires interviennent pour réparer une omission, comme je vous en ai parlé tout à l'heure, une erreur de déclaration sur les années antérieures. Ça remonte effectivement à 2016. Et les deux millions d'euros proviennent principalement d'un seul établissement industriel, et correspondent à des déclarations qui ont été faites entre 2016 et 2020. Toutefois, on pondère effectivement ces recettes de fonctionnement avec une baisse importante du produit de la CVAE puisque c'est une diminution de 9,4%. Vous avez : la dotation subventions et participations pour 23 732 211 euros, la dotation globale de fonctionnement qui s'élève en 2022 à 14,5 millions d'euros, elle est en diminution de 1,43% par rapport à 2021. Elle s'explique notamment, et malheureusement, par notre perte de populations. Des autres produits gestion courante pour 2 165 739 € et là, dans ce chapitre, on intègre majoritairement les soutiens reçus au titre de la politique déchets, pour 1,6 millions d'euros, et les revenus des immeubles pour 558 000 euros. Des produits de services pour 2 224 352 euros. Des produits exceptionnels pour 3 108 487 euros. Des produits financiers pour 695 629 euros et des atténuations de charge pour 67 926 euros.

Toujours dans le compte administratif 2022, budget principal : la chaîne de l'épargne. L'épargne brute, notre épargne brute progresse à 17,5 millions d'euros. Elle est en hausse de 5,7% par rapport à 2021 et, encore une fois, comme le soulignait notre Président tout à l'heure, c'est quand même un niveau satisfaisant au regard du contexte général. Le taux d'épargne brute s'élève donc pour 2022 à 21,8% et présente quant à lui une légère baisse de 0,61% par rapport à l'année 2021. L'épargne nette dégagée après, bien entendu, une prise en compte du remboursement du capital de la dette que vous savez que c'est l'épargne nette voilà qui est présentée quand on retire effectivement le compte de remboursement du capital de la dette. Elle s'élève elle 11,6 millions d'euros.

Les dépenses d'investissement. Alors ces dépenses réelles d'investissement s'élèvent en 2022 rien que pour le budget principal à 20,5 millions d'euros€. Quels sont les points forts dans cet investissement ? L'axe de la transition écologique au cœur de la vie quotidienne avec près de 12,4 millions d'euros, la cohésion sociale et territoriale avec l'identité de la Communauté Urbaine pour plus de 4,5 millions d'euros sur l'année 2022. Nous avons aussi dans le cadre de l'axe de développement économique Enseignement supérieur - formation un peu plus 3,1 millions d'euros qui ont été investis. Et puis l'axe Territoire connecté qui fait du numérique un levier de développement pour les femmes et les hommes comme pour les entreprises, avec près de 512 000 euros qui ont été réalisés que sur cet axe. En recettes réelles d'investissement, nous avons un montant total de 23 003 558 euros. Au vu des éléments qui précèdent la section de fonctionnement dégage un excédent de 11 217 531,26 euros et la section d'investissement un excédent de 2 775 792,94 euros soit un excédent global pour l'exercice 2022 de 13 993 324 euros 20. Voilà pour le compte administratif chers collègues au budget principal.

Le compte administratif pour le budget eau. Alors ces résultats une fois corrigés des résultats de l'exercice antérieur sont ramenés 5 400 272,87 euros d'excédents pour la section de fonctionnement et 3 406 047,80 euros de déficit d'investissement soit un excédent global pour le compte administratif du budget eau de 2 354 225,07 euros.

Compte administratif assainissement collectif. Ces résultats une fois corrigés des résultats de l'exécution antérieure sont ramenés à 1 659 740,74 euros d'excédents pour la section de fonctionnement et 447 382,25 de déficit par la section d'investissement, soit un excédent global de clôture de 1 212 358,49 euros.

Compte administratif SPANC avec la prise en compte des résultats antérieurs y compris l'excédent antérieur d'investissement de 30 137 euros. Un résultat de clôture excédentaire de 401 424,82 euros.

Le compte administratif de transports. Des résultats une fois corrigés des résultats de l'exercice antérieur ramenés à 2 720 098,58 euros d'excédents en section de fonctionnement et 1 033 477,89 euros d'excédents pour la section d'investissement, soit un excédent global de clôture de 3 753 576,47 euros.

Pour le compte administratif Écomusée, les résultats sont ramenés à 238 861,54 euros d'excédent pour la section de fonctionnement et 2 607,39 euros d'excédents pour la section d'investissement, soit un excédent global de clôture de 241 468,93 euros.

Enfin le compte administratif de la zone Coriolis a fait un budget équilibré de 944 900 euros, vous l'avez vu, vous savez que là ce sont des dépenses qui concernent le transfert des terrains du budget principal au budget annexe comme je l'ai dit précédemment ainsi que de leurs aménagements. C'est un budget qui s'équilibre avec les recettes qui constituent la valeur du stock donc au vu des éléments qui précèdent la section de fonctionnement est équilibrée, elle ne dégage pas de résultat pour l'exercice 2022 et la section d'investissement présente un déficit de 940 980 euros dans l'attente de l'encaissement des recettes qui sont liées aux cessions réalisées.

Voilà chers collègues d'une manière synthétique présentés ces différents comptes administratifs. Avant de procéder au vote, on va laisser place effectivement aux prises de parole, remarques et au débat que vous entendrez mener. Y a -t-il donc des prises de parole ? Des remarques sur ces comptes administratifs ? Levez la main. M. LANDRE.

M. Charles LANDRE. - Oui alors je ferais deux remarques sur ce compte administratif parce que je l'ai lu avec attention, mais j'ai aussi entendu des choses étonnantes et dans les propos liminaires du Président et dans ceux que vous avez tenus tout à l'heure.

Je vous remercie tout d'abord pour cette présentation très complète du compte administratif de 2022.

Donc des remarques sur 2 éléments, d'abord sur les recettes de fonctionnement : on voit qu'elles sont abondées en augmentation de 6,35% et en réalité ces 6,35%, ils reposent essentiellement sur la hausse des recettes fiscales, c'est à dire des produits des impôts directs : de la Tascom, de la CFE pardon et vous les avez encore portés pour 2024 par anticipation à des niveaux qui seront plus élevés et puis sur le dynamisme de cette fraction de TVA qui ayant été votée en période de crise économique puisqu'elle est appliquée pour la première fois depuis 2021, on le savait dès l'origine, et ne fera que croître comme dans les années à venir. Donc ce que je voudrais mettre en lumière par-là, c'est qu'en réalité vous avez proposé un certain nombre d'augmentations de taxes et d'impôts, puisque vous êtes allés jusqu'à créer un taux de taxe foncière à la Communauté Urbaine alors même qu'il était clair que les ressources fiscales allaient être en augmentation et de façon plus importante que l'IPCH, l'indice des prix à la consommation qui revalorise déjà les bases et il me semble qu'en novembre 2021, c'était de l'ordre de 2,8%. On arrive sur des taux de progression de 6% et donc je crois qu'il faut quand même faire prendre conscience que ce budget, il est appuyé essentiellement sur une pression fiscale qui me semble bien trop importante sur à la fois les habitants, les commerçants et les entreprises du territoire. Et c'est vrai que quand on le met en parallèle, en miroir, avec les remarques que vous faites sur des baisses qui peuvent exister notamment sur les dotations globales parce que la population diminue, je crois qu'il faut

réinterroger d'urgence - je sais que je le dis chaque année - cette logique qui est de d'aller vers toujours plus de pression fiscale. Je crois que ce compte administratif met cela parfaitement en lumière.

Et le 2^{ème} élément sur les investissements. Alors c'est vrai que j'ai entendu des choses tout à l'heure je me suis dit lunaire mais peut être utilisez-vous effectivement le calendrier lunaire pour calculer les budgets et les résultats des comptes administratifs parce que je ne vois pas comment on pourrait annoncer 80% de taux de réalisation d'investissements en ajoutant les factures qui ne seraient pas arrivées enfin en faisant des décalages - moi je ne comprends pas - je comprends le compte administratif du premier janvier au 31 décembre et rien d'autre. Et en réalité le taux réel de réalisation d'investissements pour l'EPCI, il est de 64%. Ça veut dire qu'il y a moins de 2 euros sur 3 votés qui sont réellement engagés et dépensés par la Communauté Urbaine je pense que c'est important à l'occasion du compte administratif de voir par la photographie qui est obligatoire, mais qui est proposée ce soir, de la réalisation du budget, ce qu'il en est sur le territoire.

Donc, je tenais à faire ces 2 remarques. D'abord celle qui me semble confirmer sur la question fiscale que l'on assiste depuis 3 ans et pas uniquement dans cette assemblée à un grand marché de dupes qui se joue sur la peau - sur le dos pardon - des Français quant à la volonté d'augmenter systématiquement les taxes et les impôts en omettant de rappeler qu'elles sont d'abord revalorisées à hauteur de l'inflation et puis qu'il y a des produits de substitution et notamment la fraction de TVA qui sont en augmentation important. Et puis le 2^{ème} élément c'est de vérifier ce que sont les promesses politiques. Les promesses politiques elles se mesurent par l'investissement c'est à dire par les 32 millions d'euros que vous avez fait voter au cours de l'année précédente. Il y en a un peu plus de 20 de réalisés, c'est à dire 75%, c'est à dire moins de 2/3 et ça je pense que s'il y a peut-être un moment important dans l'année qui permet de mesurer la différence entre la promesse et la réalisation, c'est le compte administratif.

M. Daniel MEUNIER. - Bien merci M. LANDRE. D'autres prises de paroles ? M. JAUNET.

M. Jean-François JAUNET. - Oui, chers collègues, merci M. le Vice-président. Alors moi, j'ai été effectivement satisfait de cette présentation qui était plutôt extrêmement précise et puis je ne suis pas d'accord avec l'interprétation que nous fait notre collègue Charles LANDRE. Parce que moi quand je remarque le graphique de la page 21, je constate que sur la fiscalité professionnelle les chiffres sont en baisse depuis 2020, que sur la fiscalité des ménages, c'est aussi en baisse. Alors effectivement la fraction de TVA qui est apparue n'est pas directement décidée par notre collectivité, après elle est payée en fonction de la consommation de chacun mais la fiscalité directe, elle, elle est en baisse depuis ces 2 dernières années. Sur les chiffres que vous évoquez, d'ailleurs vous avez des chiffres différents puisque vous parlez une fois de 64%, une fois de 75%, qui représentent moins des deux-tiers. Après effectivement il y a peut-être une différence entre les travaux réalisés et les travaux facturés, mais les travaux sont quand même faits, donc, finalement, même s'il y a un décalage en termes de facturation, c'est finalement des travaux qui sont réalisés. Je considère que le compte administratif est plutôt bon. Je salue la clairvoyance des services et du vice-président pour l'emprunt de l'année dernière de six millions qui a été fait un taux de 0,66% sur 20 ans, parce que sans cet effort on va dire l'an dernier on aurait eu des emprunts à des taux bien plus élevés maintenant Anticiper c'est aussi un des rôles importants que l'on doit faire au sein de notre collectivité pour pouvoir financer les travaux qui sont à venir. Les investissements faits par la communauté augmentent aussi depuis plusieurs années, si on regarde les courbes. Le taux d'investissement est en augmentation constante. Donc la communauté est toujours dynamique, active, elle investit pour le futur donc je pense que ce travail qui est ici présenté salue tout ce qui est fait depuis ces dernières années.

M. Daniel MEUNIER. - Bien, merci beaucoup Jean-François. Evelyne.

Mme Evelyne COUILLEROT. - Oui merci M. le Vice-président. Quelques mots à mon tour pour saluer, effectivement, la qualité du travail qui nous a été présenté à la fois une qualité du travail en termes de décision et de volontarisme de la majorité communautaire de façon à mettre en œuvre aussi bien sur

les villes centre que sur les communes d'appui et sur les communes rurales, l'ensemble du programme de mandat, et à ce stade le rythme ne ralentit pas et l'ensemble des projets voient le jour. Et je voudrais également, comme mon collègue Jean-François JAUNET, dire qu'effectivement à un moment donné l'essentiel est de réaliser les projets et chacun le voit concrètement dans ses communes. Bien entendu, et cela a été dit et par le Président et le vice-président, il faut tenir compte à la fois du réalisé que nous avons en CA et également du décalage de la facturation puisque ce décalage de facturation fait foi du réalisé. Bien entendu, regarder une image à un instant T si l'on en prend pas en compte tous les tenants et aboutissants correspond à une fausse image, une fausse analyse de l'image. Donc, je veux bien qu'on essaie toujours de minimiser les réalisations communautaires. Les maires sur leur commune voient bien concrètement ce qu'il en est, et nous ne sommes pas au taux que vous indiquez, mais plutôt lorsqu'on reprend à la fois le décalage facturation et le réalisé, comme le disait Daniel MEUNIER à plus de 90% de réalisations.

De la même façon, une remarque par rapport à la lecture que l'on peut avoir, et qui n'est pas exacte, en termes de recettes de fonctionnement telles qu'elles ont été évoquées - mon collègue Jean-François JAUNET vient d'en émettre un certain nombre d'éléments et un certain nombre de remarques. Effectivement, si on regarde la ligne impôts et taxes et que l'on regarde CA22, CA21, c'est facile de lire 6%. C'est la première lecture brute. Mais lorsque l'on regarde dans le détail et que l'on creuse un petit peu ce qu'il en est réellement, et que l'on va plus bas sur la ligne rôles supplémentaires, on voit très bien que lorsque ces questions-là sont retraitées, la colonne CA2022 fait apparaître 1,9 million d'euros, bien supérieur à ce que l'on peut constater sur les CA 2019, 2020 et 2021 et donc fait apparaître que la lecture de la ligne impôts et taxes n'est pas totalement réelle et qu'il faut retravailler à partir de cet élément.

Je ne serai pas plus longue. J'évoquais tout à l'heure le travail et le volontarisme des élus, mais cela ne fonctionnerait en aucune matière si nous n'avions pas avec nous des services compétents qui mettent en musique la volonté de la majorité communautaire, de façon à ce que ce que, concrètement, dans les actes et sur le terrain, le programme de mandat que nous avons ensemble voulu et bien se réalise concrètement. Et nous en avons la preuve ici encore à nouveau sur ce CA2022.

M. Daniel MEUNIER. - Merci beaucoup Mme la Vice-présidente.

Moi je voudrais juste revenir sur 2 points M. LANDRE. Effectivement vous faites marquer quelques points en particulier sur ce décalage des règlements et de la facturation. C'est un fait. Ce décalage de facturation et ce décalage concernant les paiements sont un fait. Donc, ça contribue à nous apporter un ballon d'oxygène, si je peux m'exprimer comme ça, pour opérer effectivement un budget avec une situation totalement inédite. Et j'ai bien insisté dans mon propos, mon petit propos, pour dire ça n'était pas une situation pérenne.

Et puis autre point qui me paraît très important qui a été développé à la fois par Jean-François et Evelyne, c'est de revenir sur le terme d'anticipation. Je crois que dans les périodes que nous traversons actuellement, quand on a monté un budget, quand on doit faire vivre un budget, il faut savoir anticiper les choses. Je ne sais absolument pas, moi, de quoi les lendemains seront faits, pas plus que vous M. LANDRE malheureusement. Je crois qu'il faut et il est important que nous puissions continuer à anticiper et la forme de l'anticipation que nous avons faite avec ces taux d'emprunt un moment, à l'instant T avec des taux très bas, je pense qu'on peut tous s'en enorgueillir parce que là je pense qu'on a fait une très belle opération qui nous permet effectivement d'avoir encore une fois une situation financière saine et puis un certain dynamisme que l'on peut toujours faire perdurer au sein de la communauté tant dans le fonctionnement que dans l'investissement. Voilà ce que je voulais dire avant de passer au vote effectivement de ces différents comptes administratifs.

Y a -t-il d'autres prises de paroles ? D'autres remarques ?

Nous allons être obligés de voter ces comptes administratifs les uns après les autres. Je suis désolé. On ne peut pas voter des comptes administratifs de manière globale. Donc on va reprendre point par point. On va commencer par le vote du compte administratif, le budget principal. Y a -t-il dans la salle des personnes qui ne souhaitent pas voter ? Des abstentions ? Contre ? Pour ? Je vous remercie.

Nous allons passer au compte administratif. Alors dans le bon ordre que je vous fasse pas... alors le compte administratif, budget eau. Est-ce qu'il y a des collègues qui ne veulent pas prendre part au vote ? Des abstentions ? Contre ? Pour ? Merci.

Pour le compte administratif, assainissement collectif. Des personnes qui ne souhaitent pas prendre part au vote ? Des abstentions ? Pour ? Contre ? Je vous remercie.

Le compte administratif SPANC : Des personnes qui ne souhaitent pas prendre part au vote ? Des abstentions ? Contre ? Pour ? Merci à nouveau.

Pour le compte administratif, budget Transports : Des personnes qui ne souhaitent pas prendre part au vote ? Des abstentions ? Contre ? Pour ? Merci.

Le compte administratif écomusée : Des personnes qui ne souhaitent pas prendre part au vote ? Des abstentions ? Contre ? Pour ? Merci beaucoup.

Et enfin le compte administratif, Coriolis : Des personnes qui ne souhaitent pas prendre part au vote ? Des abstentions ? Contre ? Pour ? Je vous remercie. Nous allons donc pouvoir rappeler notre Président.

M. le Président, espérant que l'attente n'a pas été trop longue, je vous repasse la main.

M. le Président.- Ça va, merci.

M. Daniel MEUNIER.- Sachant que les comptes administratifs ont été tous votés, je crois à l'unanimité.

M. le Président.- A l'unanimité. Très bien merci.

Budget Principal - Vote du compte administratif 2022

Le conseil décide :

- D'adopter le compte administratif 2022 du budget principal.

Observations : Etant précisé que Monsieur David MARTI intéressé à l'affaire, n'a pas pris part au vote, Adoption à l'unanimité.

Budget annexe Eau - Vote du compte administratif 2022

Le conseil décide :

- D'adopter le compte administratif 2022 du budget annexe Eau.

Observations : Etant précisé que Monsieur David MARTI intéressé à l'affaire, n'a pas pris part au vote, Adoption à l'unanimité.

Budget annexe Assainissement Collectif - Vote du compte administratif 2022

Le conseil décide :

- D'adopter le compte administratif 2022 du budget annexe Assainissement Collectif.

Observations : Etant précisé que Monsieur David MARTI intéressé à l'affaire, n'a pas pris part au vote, Adoption à l'unanimité.

Budget annexe SPANC - Vote du compte administratif 2022

Le conseil décide :

- D'adopter le compte administratif 2022 du budget annexe SPANC.

Observations : Etant précisé que Monsieur David MARTI intéressé à l'affaire, n'a pas pris part au vote, Adoption à l'unanimité.

Budget annexe Transports - Vote du compte administratif 2022

Le conseil décide :

- D'adopter le compte administratif 2022 du budget annexe Transports.

Observations : Etant précisé que Monsieur David MARTI intéressé à l'affaire, n'a pas pris part au vote, Adoption à l'unanimité.

Budget annexe Ecomusée - Vote du compte administratif 2022

Le conseil décide :

- D'adopter le compte administratif 2022 du budget annexe Ecomusée.

Observations : Etant précisé que Monsieur David MARTI intéressé à l'affaire, n'a pas pris part au vote, Adoption à l'unanimité.

Budget annexe ZA Coriolis - Vote du compte administratif 2022

Le conseil décide :

- D'adopter le compte administratif 2022 du budget annexe ZA Coriolis.

Observations : Etant précisé que Monsieur David MARTI intéressé à l'affaire, n'a pas pris part au vote, Adoption à l'unanimité.

12. - Affectation des résultats 2022 (pour tous les budgets)

M. le Président.- Nous passons cette fois à l'affectation de résultats avec l'affectation des résultats sur tous les budgets et je repasse la parole à Daniel MEUNIER.

M. Daniel MEUNIER.- Alors, après évocation de ces comptes administratifs, l'affectation des résultats ; sachant que là comme vient de le spécifier le Président ce sont des affectations de résultats tous budgets confondus.

Donc il convient ce soir d'affecter les résultats de fonctionnement, ce qui nous donne pour le budget principal une affectation de 15 703 544,01 euros, dont 7 833 112,77 euros de réserve en investissement et 7 870 431,24 euros en report d'excédents de fonctionnement. Voilà pour le budget principal .

Au budget eau potable, c'est une affectation de 5 400 272,87 euros dont 3 141 922,10 euros en investissements et 2 258 350,77 euros de report d'excédents de fonctionnement.

En assainissement collectif, une affectation de 1 659 740,74 euros dont 346 275,01 euros en réserve d'investissements et 1 313 465,73 euros report d'excédent de fonctionnement.

En assainissement non collectif, avec une affectation de 373 287,82 euros d'excédent de fonctionnement. Et au budget transports une affectation de 2 720 098,58 euros en reports d'excédent de fonctionnement. Et bien entendu, un budget vous en doutez sans report pour le budget Coriolis, avec un besoin de financement d'investissements par rapport à ce qui vous a été évoqué précédemment de 940 980 euros. Voilà pour l'affectation, M. le Président des résultats 2022.

M. le Président.- Merci. Des prises de parole sur l'affectation des résultats ? Non. Donc je mets aux voix. Est-ce qu'il y a des personnes qui ne souhaitent pas voter ? Qui s'abstiennent ? Contre ? Pour ? Merci.

Affectation des résultats 2022 (pour tous les budgets)

Le conseil décide :

- Décide d'affecter les résultats de la manière suivante :

- Pour le Budget Principal, l'excédent de fonctionnement de 15 703 544,01 € est maintenu au compte 002, résultat de fonctionnement reporté, pour 7 870 431,24 € et le solde affecté au compte 1068 pour 7 833 112,77 €.

- Pour le Budget Transports, l'excédent de fonctionnement de 2 720 098,58 € est maintenu au compte 002, résultat de fonctionnement reporté.

- Pour le Budget assainissement collectif, l'excédent de fonctionnement de 1 659 740,74 € est maintenu au compte 002, résultat de fonctionnement reporté, pour 1 313 465,73 € et le solde affecté au compte 1068 pour 346 275,01 €.

- Pour le Budget eau potable, l'excédent de fonctionnement de 5 400 272,87 € est maintenu au compte 002, excédent de fonctionnement reporté, pour 2 258 350,77 € et le solde affecté au compte 1068 pour 3 141 922,10 €.

- Pour le Budget assainissement non collectif, l'excédent de fonctionnement de 373 287,82 € est maintenu au compte 002, résultat de fonctionnement reporté.

Observations : Adoption à l'unanimité.

13. - Budget Principal - Vote du budget supplémentaire

14. - Budget annexe Eau - Vote du budget supplémentaire

15. - Budget annexe Assainissement Collectif - Vote du budget supplémentaire

16. - Budget annexe SPANC - Vote du budget supplémentaire

17. - Budget annexe Transports - Vote du budget supplémentaire

18. - Budget annexe ZA Coriolis - Vote du budget supplémentaire

M. le Président.- Alors ensuite nous avons toute une série de budgets supplémentaires, budget annexes et budget principal, je propose au premier Vice-président de les présenter les uns à la suite des autres et puis je mettrai aux voix ensuite.

M. Daniel MEUNIER.- Bien merci M. le Président. Donc on va passer maintenant évocation de ces différents budgets supplémentaires avec tout d'abord le budget supplémentaire pour le budget principal. Donc les éléments qui vous ont été présenté précédemment vont nous amener tout naturellement au vote de ces budgets supplémentaires.

En premier lieu, en fonctionnement, au budget principal, l'affectation d'une partie de l'excédent de fonctionnement à hauteur de 7 870 431,24 euros, des crédits en dépense imprévue, des crédits aussi nécessaires pour permettre aux communes d'accéder aux fonds de mutualisation Telecom du SYDESL, des crédits pour des frais d'études et dépenses annexes, en particulier des frais de déplacements, des crédits aussi pour le remboursement à la SPL qui a engagé des crédits pour l'écriture du contrat de concession de gestion du réseau THD, l'ajustement de la contribution au SDIS suite à notification et ça

intègre là une augmentation vous l'avez toutes et tous lu une augmentation quand même relativement importante, le versement de la suite de subventions pour l'Orchestre symphonique, l'amicale des sapeurs pompiers, la Croix-Rouge en soutien à l'Ukraine - note qui a été présentée par le Président préalablement - la plate-forme 3D du site technopolitain et là ça vous sera précisé dans la délibération présentée en complément du présent rapport. Nous avons aussi un réajustement des subventions accordées vous le verrez plus loin à l'Atelier du coin et AgIRE. Nous avons le remboursement d'un trop-perçu à la région dans le cadre du Fonds territorial et c'est un fond si vous souvenez bien qui avait été mis en place pour faire face à la crise sanitaire que nous venons de traverser. Nous avons l'ajustement de recettes prévus au budget au vu de la notification prévisionnelle de fiscalité notamment de la cotisation Foncière des entreprises, cette CFE, ainsi que la taxe sur les surfaces commerciales, la TASCOT, de la taxe d'habitation pour les locaux - alors là les locaux autres que les résidences principales - de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères, la TEOM, de l'imposition forfaitaire des entreprises de réseau, l'IFER et de la fraction de TVA sachant encore une fois qu'à ce jour aucune indication n'a été donnée au titre de la CVAE et d'une partie de sa compensation. Là aussi je tiens à ce que cela soit précisé ce soir. Nous avons l'ajustement de la dotation aux amortissements au vu de la réalisation des investissements en 2022 et là dont la contrepartie se retrouve en recettes d'investissement.

En second lieu, dans ce budget supplémentaire en investissement, on intègre la capitalisation pour 7 833 112,77 euros de l'excédent de fonctionnement qui va permettre, d'une part, de couvrir le déficit constaté de la section d'investissement et le reste à financer des restes à réaliser de l'exercice 2022. Nous avons aussi une dotation en dépenses imprévues, des ajustements, des compléments et des ajustements de crédit dans le cadre de la mise à jour des AP/CP que je vous ai présentée tout à l'heure compte tenu de la réelle réalisation des opérations concernées sur l'exercice 2022. Alors je le répète encore une fois que cela porte prioritairement sur l'acquisition de véhicules pour le parc roulant, les travaux d'aménagement des points d'appui, le boulevard du 8 mai et de l'avenue Foch/Verdun, les fonds de concours chemins ruraux, la création du quai de transfert, le site technopolitain. Nous avons dans ce budget supplémentaire des régularisations comptables compte tenu de la nature des opérations à réaliser, des ajustements de produits de cession dans le cadre du transfert des nouveaux terrains au budget zones artisanales commerces, des opérations d'ordre qui vont permettre la régularisation comptable d'une session - donc compte tenu des résultats, la diminution de la dotation relative au recours à l'emprunt. Donc pour clarifier puis retenir quelque chose de sûr, retenons quand même l'essentiel avec un budget supplémentaire de 8 335 643 euros en fonctionnement et 12 046 619 en investissement.

Voilà donc d'une manière encore une fois synthétique le budget supplémentaire pour le budget principal et quelques mots pour le budget supplémentaire Eau. Compte tenu des reports précédemment évoqués donc qu'on a un budget là qui nous permet de faire un virement de 1 550 000 euros à la section d'investissement avec une diminution conséquente de la dotation de relative du recours à l'emprunt et ça c'est une plutôt une bonne chose pour notre budget eau pour in fine avoir un total de budget d'investissement de 3 308 194,10 euros. Pour le budget supplémentaire assainissement collectif, on retrouve un excédent de fonctionnement de 1 313 475,73 d'euros duquel nous virerons 900 000 euros à la section d'investissement pour arriver à un budget de 1 317 465 euros en fonctionnement et 534 058 euros en investissement.

Le budget supplémentaire SPANC : une affectation d'un excédent de fonctionnement de 373 287 euros et un excédent d'investissement de 30 137 euros

Le budget supplémentaire budget transports : on retrouve là notre reprise d'excédent antérieur de fonctionnement de 2 720 098,58 euros pour lesquels nous prévoyons un virement à la section d'investissement. Un excédent aussi à la section d'investissement de 1 033 477,89 euros qui nous permettra entre autres et ça aussi c'est un point important la suppression de l'emprunt d'équilibre ça c'est aussi une très bonne chose pour notre budget global. Nous aurons donc la possibilité de fait de consacrer une dotation de 3 020 518 euros au renouvellement de la flotte de bus qui préside aussi quand même à une destinée, un objectif que nous avons toutes et tous, à cet objectif de décarbonisation en conformité avec notre plan de mandat. Ce qui nous fait un budget supplémentaire donc pour ce budget transports de 3 020 518,17 euros en investissements.

Le budget supplémentaire Coriolis, c'est un budget qui en investissements acte un déficit de 940 000 euros que l'on reporte sans compensation en recette puisqu'il s'agit encore une fois je vous l'ai dit tout à l'heure d'un budget de gestion de stocks uniquement.

Pour le budget zones d'activités économiques et commerciales, ah non c'est une décision modificative pardon je suis allé trop loin excusez -moi M. le Président.

M. le Président.- C'est alors après cette présentation, est ce qu'il y a des prises de parole avant que je soumette aux voix ? oui là-bas au fond, M. LANDRE.

M. Charles LANDRE.- Oui simplement une intervention sur le budget principal, il me semble que vous n'avez pas évoqué la ligne travaux SNCF pour 1 029 452 euros qui est inscrite en investissements, donc je voulais savoir si vous pouviez nous apporter des précisions. Et puis j'en profite puisqu'est évoquée ici la SNCF - je sais que le Président de la Communauté Urbaine a écrit à la SNCF au sujet de la prochaine fermeture de la ligne jusqu'à Chagny. J'ai entendu, enfin on a tous entendu d'ailleurs, qu'il y avait des solutions alternatives éventuellement en bus qui étaient proposées qui ne me semble pas aujourd'hui correspondre en tout cas à l'utilisation qu'il me semble être l'utilisation principale à préserver qui celle du premier train et du dernier train. C'est à dire ceux qui vont travailler notamment à Dijon ou qui vont étudier - je pense aussi aux Montcelliens et aux habitants du sud de la Communauté Urbaine qui vont se trouver dans cette situation. Je voulais savoir si la Communauté Urbaine a progressé sur ce sujet et je crois qu'il est urgent de redire qu'il faut une solution alternative qui ne soit pas la solution d'aller à Chalon en bus parce qu'il y a tout un tissu y compris d'ailleurs un tissu économique de gens qui utilisent le train pour aller travailler qui vont se retrouver en situation extrêmement difficile durant ces travaux qui dureraient je le rappelle selon les annonces qui ont été faites 8 mois. Donc voilà, je voulais avoir cette précision sur le million d'euros, cette information. Et puis je refais cette alerte sur le sur la fermeture de la ligne jusqu'à Chagny.

Aussi, une deuxième précision sur les 454 500 euros affectés au site technopolitain : est-ce qu'il s'agit d'une dépense nouvelle ou est-ce qu'il s'agit simplement de l'actualisation de dépenses qui étaient déjà prévues sur le site technopolitain et d'ailleurs dont on va voter dans une délibération une partie de la future affectation.

M. le Président.- Alors on va le faire à deux voix. Je vais peut-être répondre sur le point ligne SNCF que vous abordez puis Daniel MEUNIER vous répondra sur l'aspect financier s'il a les réponses à vous apporter tout de suite.

Alors effectivement, j'ai rencontré les responsables de la SNCF pour alerter sur pas mal de points, notamment sur l'offre de substitution puisque les travaux doivent avoir lieu, c'est comme ça, c'est une question de sécurité, il faut l'entendre aussi. Mais moi ce qui me préoccupe, comme je crois une majorité d'entre nous, pour ne pas dire tout le monde, c'est cette offre de substitution qui va être apportée par la SNCF. Donc, lors de cette rencontre j'ai, avec Daniel MEUNIER, bien entendu fait toute une série de remarques sur une offre qui pourrait être insuffisante sur l'offre de substitution. La SNCF a été attentive à ces remarques. Le 2^{ème} point sur lequel nous avons beaucoup insisté c'est sur le prix également, c'est-à-dire qu'il ne faut pas que les usagers soient pénalisés en termes de prix au-delà de l'offre qui va être proposée. Et, bien entendu, nous avons beaucoup insisté sur les horaires entre un point à un autre qui permettrait aussi de travailler et de prendre son poste dans les délais et les meilleures conditions. A ce stade, nous n'avons pas toutes les réponses.

J'ai demandé à la SNCF d'organiser une réunion publique au Creusot, mais qui, me semble-t-il, a une vocation au-delà du Creusot plutôt départementale. Ça a été je crois mis dans la presse ou en tout cas ça va l'être. Si ça a été fait. Samedi, ce samedi à 10 heures à la salle Saint-Henri. Donc la SNCF sera là, la région aussi, me semble-t-il pour répondre à toutes les questions qui seront posées par les usagers, par les habitants, toutes les interrogations, toutes les inquiétudes au-delà de ce que nous avons déjà nous formulé au niveau de la Communauté Urbaine. D'ailleurs, il y a un courrier qui va partir demain à la SNCF qui récapitule les points que nous avons évoqués oralement lors de la venue du directeur ici au

Creusot pour me rencontrer. Donc je tiens à formaliser bien entendu ces choses -là mais je pense que samedi matin ce sera un moment important pour que à la fois les élus à la fois les usagers viennent faire les remarques à la SNCF sur l'offre de substitution. Voilà ce que je peux dire. Tout n'est pas bouclé encore donc c'est le moment. Nous l'avons fait nous en matière institutionnelle mais maintenant c'est aux usagers aussi et aux habitants de s'exprimer pour dire leurs inquiétudes et éventuellement faire des propositions qui pourraient amender dans le bon sens l'offre qui sera faite. L'autre sujet pour compléter d'inquiétude que nous avons souligné avec Daniel MEUNIER parce que c'est une réalité que nous vivons nous mêmes sur le territoire c'est le manque aussi de personnel pouvant conduire des bus. Et ça c'est une réalité aussi. Il semblerait que la SNCF n'ait pas cette difficulté que nous rencontrons et qu'ils aient tout un bataillon de chauffeurs qui pourra conduire les bus. Si c'est ça, tant mieux. Mais nous nous avons bien entendu fait cette remarque et soulevé cette inquiétude. Voilà ce que je pouvais vous dire. Sur l'aspect financier, je ne sais pas si là-dessus vous voulez réagir avant que l'on réponde sur l'aspect financier ?

M. Charles LANDRE. - Oui, je pense que effectivement sur le fond on est d'accord. Moi, j'insisterai c'est bien effectivement qu'il y ait cette réunion publique et qu'il y ait possibilité de faire des propositions alternatives à la SNCF. J'insiste vraiment sur le fait que les premiers trains de journée et les derniers trains du soir, c'est à dire ceux qui concernent ceux qui vont travailler, les actifs, ne pourront à mon sens pas être remplacés efficacement par des navettes en bus. Et donc sur ce point il est quand même urgent que la SNCF soit propose une solution alternative y compris pourquoi pas par le train en coupant la ligne uniquement à certaines heures ou en proposant une solution de travaux qui soit a minima sur une durée moins longue, mais je crois que 8 mois ainsi, d'abord les usagers ne pourront pas s'en satisfaire et surtout je pense qu'il y a un vrai risque pour notre territoire parce que 8 mois c'est extrêmement long. Les habitudes changent, les possibilités d'accès au travail changent aussi, et il peut y avoir aussi une partie des usagers, de la population qui fasse aussi des choix différents, y compris en matière de localisation de leur habitat ou de leur activité professionnelle à partir du moment où leur territoire par le train est coupé de la possibilité d'avoir un fonctionnement des transports qui soit simple. Donc c'est bien que - mais je pense que tout le monde ici se mobilisera sur ce sujet - c'est bien que cela soit fait mais il est vraiment urgent que la SNCF revoie sa position et ne se cantonne pas à dire 8 mois d'arrêt et des bus. Et puis sur le dernier point, je suis d'accord avec vous, peut-être qu'ils ont beaucoup d'employés, mais il y a une pénurie de chauffeurs en France et d'ailleurs en Europe depuis 2 ans. Je suis très sceptique sur le fait que ce système de bus fonctionne pendant 8 mois sans accroc.

M. le Président. - Ce que vous dites -je vais passer la parole à Jean-Claude LAGRANGE qui la demande - ce que vous dites sur l'alternative aux bus, il faut l'envisager, croyez-moi qu'on l'a dit dès le début. Dès le début, nous avons dit : il ne faut pas que l'alternative soit le bus uniquement et il faut peut-être réfléchir, envisager autre chose avec des travaux moins longs, avec des travaux, des lignes qui puissent fonctionner à certains moments. Croyez-moi que tout cela a été dit, redit, répété, et cetera. Je précise que je ne suis pas la voix de la SNCF, d'accord. Donc moi, je ne suis pas là pour défendre ce que propose la SNCF. Je dis juste que ces points d'alerte nous les avons donnés en temps et en heure. La réponse qui a été faite par la SNCF ça a été : non ni sur le délai en expliquant pourquoi - et c'est pour ça que je vous invite à venir interroger la SNCF vous - même lors de la réunion de samedi matin - pour des raisons techniques, pour des raisons financières également, mais surtout pour des raisons techniques en disant nous ne sommes pas dans la même configuration que quand on fait des travaux sur une ligne LGV puisqu'il y a aussi une problématique liée au passage du fret par exemple. Ça a été une des explications, qu'on ne peut pas nier d'ailleurs, on n'est pas sur la même ligne, donc techniquement pas de possibilité de faire autrement et puis d'envisager des travaux par exemple la nuit uniquement pour aller plus vite ou aussi la nuit, là aussi techniquement ça nous a été expliqué que ça n'était pas possible, pas simplement pour des raisons financières, mais encore une fois pour des raisons techniques que je ne vais pas déployer ici parce que, encore une fois, je ne suis pas le porte-parole de la SNCF. Ce n'est pas à moi de le faire.

Je vous invite les uns et les autres à venir dire ce que vous pensez à la SNCF de manière à ce qu'ils vous répondent directement, moi, encore une fois en tant que Président de la communauté après avoir

interrogé les maires par écrit pour qu'ils me fassent remonter leurs remarques - l'exécutif bien entendu - ce que j'ai fait au nom de la Communauté Urbaine sur plusieurs niveaux. Maintenant je sais pertinemment que l'offre qui va être proposée ne sera pas satisfaisante, je suis le premier à le dire, mais, encore une fois nous avons été dès le départ très en pointe pour dire ça ne va pas et croyez -moi que si nous n'avions pas alerté et directement interpellé la SNCF, l'offre sans doute qui va être faite au final serait celle qui était au départ. Donc, il y a quand même des améliorations qui ont été apportées, notamment sur le fond. Mais encore une fois je ne suis pas le porte-parole de la SNCF en l'occurrence. Jean-Claude LAGRANGE.

M. Jean-Claude LAGRANGE.- Oui. Déjà suite à ce que tu viens de dire Président, je tiens à saluer la démarche collective, parce qu'aujourd'hui, ce n'est pas une préoccupation d'une ville, c'est une préoccupation du département et puis d'un grand territoire. On voit ce qui se passe à Nevers, on voit la mobilisation de la FNAUT sur la question des voyageurs, je pense qu'on peut tout se rejoindre, il va falloir une offre parce qu'apparemment, même techniquement cela paraît assez compliqué de diminuer les délais et de trouver des solutions techniques parce que même la SNCF pour ce genre de chantier a des difficultés. On n'est pas sur une ligne qu'on peut rénover en quelques jours ou quelques semaines par des entreprises privées, il y a aussi le rôle de la SNCF.

Moi, ce que je voulais, par-delà les usagers et les étudiants et cetera, c'est aussi alerter sur - tu as parlé du fret - l'impact économique. Je connais bien, vous vous en doutez bien, ce qui se passe sur Montceau sur Mecateam. Aujourd'hui les entreprises ont déjà abordé cette question, c'est un surcoût pour eux parce que les locomotives, les trains qui venaient vont être obligés de repasser par des nouvelles lignes par Moulin et cetera. Ce n'est pas qu'une question de kilométrage c'est même plus technique ça, c'est à dire que les conducteurs d'engins ne sont pas forcément encore tous habilités, parce que c'est compliqué la partition sur les réseaux. Donc moi, je connais bien Mecateam je pense Président aussi il faut qu'on parle peut-être aussi de la desserte industrielle du Creusot parce qu'on parle beaucoup de voyageurs mais ce n'est pas à négliger non plus le départ et l'arrivée de matières par la voie ferrée. J'invite effectivement, comme toi, à ce que tout le monde s'exprime, mais aussi qu'on évoque cet aspect économique. Les chantiers ne sont pas complètement bloqués mais ça va être une vraie difficulté pour les entreprises.

M. le Président.- C'est bien que vous en parliez parce que ça aussi on l'a évoqué avec Daniel MEUNIER lors de l'entrevue sur l'inquiétude des acteurs économiques particulièrement industriels à la fois sur - il y a deux aspects - celui que vous évoquez et l'aspect salariés qui pourraient être dans la difficulté pour venir travailler.

Il y a 2 aspects en fait. Il y a l'aspect acheminement de certaines pièces et puis il y a l'aspect pouvoir venir travailler en temps et en heure et repartir en temps et en heure, voilà. Donc mes chers collègues là-dessus voilà, je le dis c'est une démarche collective que j'ai souhaité que nous ayons. Mais venez vous exprimer samedi à 10 heures à Saint Henri au Creusot, parce que il n'y aura pas de réunion publique dans toutes les villes du département. Je pense que c'est la 2^{ème}, je ne sais pas dans le département s'il y en aura une autre pas sûr, pas sûr. On a la chance d'en avoir une au Creusot encore une fois on a tout fait pour qu'elle ait lieu, venez, exprimez -vous, c'est le moment.

Sur l'autre aspect que vous aviez évoqué c'est à dire les 1 000 000 d'euros, les 1 000 000 d'euros sur le montant des travaux, ça c'est la convention qui nous liait à la SNCF au moment des travaux de la démolition et de la reconstruction du pont au-dessus des voies SNCF au Creusot. La SNCF a adressé sa facture maintenant, donc il faut qu'on l'intègre puisque cette facture correspond bien à la convention que nous avons signée. Voilà pour vous apporter cet élément de réponse.

Quant au site technopolitain, je ne sais plus quelle était la question, mais il me semble que c'était de 450 000 euros. Est-ce que c'était en plus ou est-ce que c'était un ajustement. C'est un ajustement. Voilà donc pour répondre à vos interrogations. Daniel MEUNIER souhaite prendre la parole.

M. Daniel MEUNIER. - Non, cela va être très court. Je voudrais revenir effectivement sur les propos que le Président vient de tenir. Moi je vous invite toutes et tous à venir effectivement parler avec la SNCF samedi matin. On n'aura pas d'autres opportunités. Moi je j'en suis persuadé.

Avec le Président nous nous sommes montrés quand même vis-à-vis de la SNCF très vindicatif, parce que je ne suis pas sûr que la SNCF prenait vraiment à bras le corps toutes les problématiques et ne traitait pas à sa juste valeur le problème des étudiants. Et là on a effectivement beaucoup insisté sur le problème des étudiants. Parce qu'il faut quand même savoir que ce sont des jeunes qui sont déjà en grande difficulté, en grande précarité financière, leur ajouter encore des difficultés dans des dispositifs de déplacement je trouve ça quand même un petit peu, un petit peu aberrant. Donc on a beaucoup insisté sur ce sujet. Cela n'a pas été pris à sa juste valeur, puisqu'on a été obligé quand même de dire au représentant de la SNCF de bien vouloir contacter tous les établissements scolaires de la région creusotaine et montcellienne pour voir quelles étaient les difficultés, les attentes - et l'Université. Ça ce n'était pas très clair dans leur esprit et il a fallu effectivement que l'on insiste sur ces points.

Prenons cette réunion de samedi matin très au sérieux, parce que je crois que les dispositifs qui sont mis en place ne permettront pas de servir à leur juste mesure les difficultés de ces jeunes. Voilà ce que je voulais ajouter M. le Président.

M. le Président. - Merci. Est ce qu'il y a d'autres prises de parole ? Non. L'affectation sur les résultats on l'a fait ça ? Donc là c'est les budgets supplémentaires. Alors sur les budgets supplémentaires, peut-être une question avant de mettre aux voix. Est ce qu'il risque d'y avoir des votes différents selon les budgets ? Non. Comme ça je mets aux voix une fois pour tous les budgets supplémentaires ? Oui c'est bon ? . Donc, pour l'ensemble des votes de budgets supplémentaires, je mets aux voix puisqu'il n'y aura pas de vote différencié. Est-ce qu'il y a des personnes qui ne souhaitent pas voter ? Qui s'abstiennent ? Qui sont contre ? J'en vois deux au fond à droite. Pour ? Voilà c'est bon pour les services. Je vous remercie.

Budget Principal - Vote du budget supplémentaire

Le conseil décide :

- *D'adopter la décision modificative du budget principal, telle que retracée dans le tableau joint en annexe.*

Observations : Adoption à la majorité.

Budget annexe Eau - Vote du budget supplémentaire

Le conseil décide :

- *D'adopter la décision modificative du budget annexe Eau, telle que retracée dans le tableau joint en annexe.*

Observations : Adoption à la majorité.

Budget annexe Assainissement Collectif - Vote du budget supplémentaire

Le conseil décide :

- *D'adopter la décision modificative du budget annexe Assainissement Collectif, telle que retracée dans le tableau joint en annexe.*

Observations : Adoption à la majorité.

Budget annexe SPANC - Vote du budget supplémentaire

Le conseil décide :

- *D'adopter la décision modificative du budget annexe SPANC, telle que retracée dans le tableau joint en annexe.*

Observations : Adoption à la majorité.

Budget annexe Transports - Vote du budget supplémentaire

Le conseil décide :

- *D'adopter la décision modificative du budget annexe Transports, telle que retracée dans le tableau joint en annexe.*

Observations : Adoption à la majorité.

Budget annexe ZA Coriolis - Vote du budget supplémentaire

Le conseil décide :

- *D'adopter la décision modificative du budget annexe ZA Coriolis, telle que retracée dans le tableau joint en annexe.*

Observations : Adoption à la majorité.

19. - Budget Zones d'activités économiques et commerciales - Vote d'une décision modificative

M. le Président.- Nous passons ensuite sur une décision modificative. Daniel MEUNIER.

M. Daniel MEUNIER.- Oui. Alors cette décision modificative concerne le budget zones d'activités économiques et commerciales. Donc c'est tout simplement une décision modificative qui a pour visée d'acter les crédits nécessaires à des transferts de valeurs de terrains du budget principal au budget annexe pour des sessions de terrains Zone industrielle de Torcy et de la plaine de Riaux au Creusot, ceci pour un montant de 79100 euros. Ce sont des dépenses d'investissement qui sont équilibrées par l'ajustement de la dotation d'emprunt.

M. le Président.- Des questions ? Pas de question. Je mets aux voix. Est ce qu'il y a des personnes qui ne souhaitent pas voter ? Qui sont contre ? 2 contres ? 3 contres ? Non 2 contres pardon. Voilà c'est ça on est d'accord deux contre. Pour ?

Budget Zones d'activités économiques et commerciales - Vote d'une décision modificative

Le conseil décide :

- *D'adopter la décision modificative du budget annexe Zones d'activités économiques et commerciales, telle que retracée dans le tableau joint en annexe.*

Observations : Adoption à la majorité.

20. - Vote des taux des impôts directs locaux 2023

M. le Président.- Passons au vote des taux cette fois. Daniel MEUNIER

M. Daniel MEUNIER.- Alors concernant le vote des taux des impôts directs locaux. Alors là vous prenez en considération le fait que cette délibération vient se substituer aux délibérations de vote des taux du Conseil du 14 décembre 2022. Il nous est tout simplement imposé suite à la réforme de la taxe d'habitation. Cette taxe ne concerne plus que 2178 foyers qui bénéficient de résidences secondaires ou de locaux meublés non affectés - ça c'est important - à l'habitation principale. Donc il nous est proposé de maintenir ce taux à 9,98% pour un montant de recettes de 486 000 euros. Donc vous avez quand même dans la note rappelé pour information les autres taux que nous avons votés en décembre 2022.

M. le Président.- Des questions ? Prises de parole ? Donc je mets aux voix. Des personnes qui ne souhaitent pas voter ? Qui s'abstiennent ? Qui sont contre ? 2 contres. Pour ? Je vous remercie donc unanimité moins deux contre. Et une abstention. Je ne l'ai pas vue, pardon. Une abstention. Désolée une abstention, deux contre. Le reste pour.

Vote des taux des impôts directs locaux 2023

Le conseil décide :

- *De maintenir les taux intercommunaux pour l'année 2023 comme suit :*
 - Taxe d'habitation : 9,98% ;*
 - *Taxe foncière sur les propriétés bâties : 1,25% ;*
 - *Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 2,85% ;*
 - *Cotisation foncière des entreprises : 25,22% ;*
 - *Taxe d'enlèvement des ordures ménagères : 10,53% ;*
- *De substituer cette nouvelle délibération aux délibérations de vote des taux du conseil du 14 décembre 2022.*

Observations : Une abstention, deux contre

21. - Branchements eaux usées et eaux pluviales - Assujettissement à TVA sur option

M. le Président.- Branchement des eaux usées et d'eaux pluviales avec l'assujettissement de TVA. Toujours Daniel MEUNIER.

M. Daniel MEUNIER.- Alors là, nous sommes simplement sur un sujet de récupération de TVA quant à la gestion de l'eau et de l'assainissement. Donc simplement pour information, nos opérations à ce sujet concernent l'eau pluviale, qui impacte le budget principal, alors c'est assez curieux, effectivement tous les travaux concernant l'eau pluviale, c'est sur le budget principal et elles ne sont pas assujetties à la TVA. Quant aux travaux par contre de raccordement d'eaux usées et d'eaux pluviales que nous facturons aux propriétaires ne sont pas soumis au même régime de TVA et impactent, elles, le budget annexe. Alors on est effectivement sur 2 budgets séparés, avec une complexité quand même assez importante. Donc pour harmoniser tant au budget annexe que principal, on propose d'adopter le même régime de TVA au 1^{er} mai prochain et, de ce fait, les dépenses et les recettes seront de ce fait gérées en HT. Voilà pourquoi ce mouvement au niveau de l'assujettissement à la TVA.

M. le Président.- Merci. Des questions ? Prises de parole ? Non. Je mets aux voix. Des personnes qui ne souhaitent pas voter ? Qui s'abstiennent ? Contre ? Pour.

Branchements eaux usées et eaux pluviales - Assujettissement à TVA sur option

Le conseil décide :

- *D'assujettir à la TVA, à compter du 1er mai 2023, les opérations liées aux dépenses et recettes imputées aux opérations de raccordement aux réseaux d'eaux pluviales.*
- *D'autoriser Monsieur le Président à accomplir les formalités nécessaires auprès de l'administration fiscale.*

Observations : Adoption à l'unanimité.

22. Subventions 2023 - Institutionnelles et personnel communautaire

M. le Président.- Alors vote de subventions cette fois pour le personnel communautaire. Il y a un élu qui doit sortir, Jean-Paul LUARD, merci, parce qu'il fait partie de l'amicale des sapeurs-pompiers. Daniel MEUNIER.

M. Daniel MEUNIER.- Oui, là on vous propose ce soir le vote d'une subvention à l'amicale des sapeurs-pompiers et pour un montant de cinq cents euros. Je pense que nous savons toutes et tous combien nos pompiers sont un personnel important dans notre vie quotidienne.

M. le Président.- Merci des pompiers qui malheureusement, je le crains, vont être encore beaucoup sollicités durant cet été quand on voit déjà l'ampleur que prend, pas ici, heureusement, pour l'instant, mais d'autres secteurs en France et dans les pays limitrophes européens, l'ampleur que commence à prendre déjà les dégâts par les incendies, je crains que cet été soit encore un été très triste de ce côté-là. Espérons que non, mais en tout cas, nos pompiers risquent d'être extrêmement sollicités malheureusement. Est-ce qu'il y a des prises de parole ? Non. Des personnes qui ne souhaitent pas prendre part au vote ? Non. Qui s'abstiennent ? Contre. Pour ? Je vous remercie.

Subventions 2023 - Institutionnelles et personnel communautaire

Le conseil décide :

- *D'attribuer et de verser les subventions inférieures à 23 000 € aux organismes précités.*

Observations : Etant précisé que Monsieur Jean-Paul LUARD intéressé à l'affaire, n'a pas pris part au vote, Adoption à l'unanimité.

23. Subventions 2023 - Économie solidaire

M. le Président.- Ensuite une subvention économie sociale et solidaire. Sont intéressés - alors on peut faire entrer Jean-Paul LUARD - sont intéressés : Lionel DUPARAY, Sébastien GANE, Monique LODDO, Laurent SELVEZ, Guy SOUVIGNY, Christophe DUMONT, Pascale FALLOURD, Christian GRAND et Yohann CASSIER. Je rappelle que les personnes qui ont un pouvoir et que si la personne est intéressée c'est à dire la personne dont vous avez le pouvoir ne votez pas pour cette personne. A l'inverse, si c'est vous qui êtes intéressé que vous devez sortir et que vous avez un pouvoir, vous ne pourrez pas voter pour la personne. Donc Daniel MEUNIER doit sortir aussi on me dit. Oui mais là c'est pas l'atelier du coin ? Arc-en-ciel si c'est l'atelier du coin. Bon alors Daniel MEUNIER va sortir.

Donc nous avons un complément de subventions qui avaient déjà été apporté lors d'une précédente délibération une pour Arc-en-ciel de 15000 euros une pour AgIRE de 14000 euros la subvention inférieure à 23000 euros peut être ainsi versée au vu de la présente délibération, toutefois il est précisé qu'une convention d'objectifs peut intervenir ultérieurement en fonction de la nature du soutien apporté. Est-ce qu'il y a des prises de paroles ? Non. Des personnes qui ne souhaitent pas voter hormis celles qui sont considérées comme intéressées. Qui s'abstiennent ? Contre ? Pour ? Je vous remercie.

Subventions 2023 - Économie solidaire

Le conseil décide :

- *D'attribuer et de verser les subventions inférieures à 23 000 € aux organismes précités.*

Observations : Etant précisé que Monsieur Sébastien GANE, Madame Monique LODDO, Monsieur Laurent SELVEZ, Monsieur Guy SOUVIGNY, Monsieur Christophe DUMONT, Madame Pascale FALLOURD, Monsieur Christian GRAND, Monsieur Lionel DUPARAY, Monsieur Yohann CASSIER, Monsieur Daniel MEUNIER intéressés à l'affaire, n'ont pas pris part au vote, Adoption à l'unanimité.

24. Subventions 2023 - Enseignement supérieur, recherche, innovation - Tourisme et patrimoine

M. le Président.- On peut faire rentrer nos collègues s'il vous plaît. Donc je vais repasser la parole à Daniel MEUNIER, cette fois-ci pour des subventions à l'Orchestre symphonique et à Plateforme 3D.

M. Daniel MEUNIER - Oui merci M. le Président donc effectivement concernant voilà les subventions Enseignement supérieur recherche innovation tourisme et patrimoine. Nous avons une subvention pour l'Orchestre symphonique de la CUCM. Est-il important et faut-il présenter encore cet orchestre symphonique qui réalise sur le territoire de très beaux concerts pour nos oreilles avec une subvention de 15000 euros et puis une subvention à plate-forme 3D de 24000 euros. Donc c'est une subvention et nous reviendrons effectivement sur ce sujet dans un petit moment dans le déroulé du conseil.

M. Le Président - Je mets aux voix. Est ce qu'il y a des personnes qui ne souhaitent pas voter ? Qui s'abstiennent ? Qui sont contre ? Pour ? Je vous remercie.

Subventions 2023 - Enseignement supérieur, recherche, innovation - Tourisme et patrimoine

Le conseil décide :

- *D'attribuer et de verser les subventions inférieures à 23 000 € aux organismes précités.*

Observations : Adoption à l'unanimité.

III - DEVELOPPEMENT URBAIN

1. LE BREUIL / SAINT VALLIER - Logements locatifs sociaux - Demande d'exemption des obligations de construction de logements sociaux pour la période 2023-2025

M. le Président.- Chapitre développement urbain maintenant. Nous avons une délibération qui concerne deux communes Le Breuil et Saint-Vallier avec la demande d'exemption des obligations de construire des logements sociaux. Montserrat REYES.

Mme Montserrat REYES.- Oui merci M. le Président. Comme le prévoit la loi, les communes de plus de trois mille cinq cents habitants situées dans les intercommunalités de plus de 50000 habitants doivent disposer de 25% de logements sociaux dans leur parc de résidences principales. Alors cette obligation peut être ramenée à 20% dans certaines conditions. Le décret publié le 13 avril 2022 liste les intercommunalités où cette obligation peut être amenée à 20%, parmi celles-ci figurent la Communauté Urbaine Creusot Montceau. Cependant en fonction du taux de tension constaté à l'échelle de l'EPCI sur le marché du logement social, il est possible de demander l'exemption d'obligation de construction de logements sociaux. Dans la communauté urbaine le dernier décret en date du 13 avril 2022 fixe à 0,726 le taux de tension à l'échelle de la Communauté Urbaine. Ainsi les communes Du Breuil et de Saint-Vallier qui disposent respectivement de 10,04 pour 100 et de 19,70 pour 100 de logements sociaux sont éligibles à la demande exemptions pour la nouvelle période triennale de 2023/2025. Ces 2 communes étaient déjà éligibles à l'exemption de l'obligation de production de logements sociaux pour la période précédente et ont donc été autorisées à cette exemption. Il vous est donc demandé d'autoriser le Président à solliciter le préfet pour reconduire l'exemption des communes Du Breuil et de Saint-Vallier. Je vous remercie.

M. le Président.- Merci des questions avant la prise de parole. Oui M. LANDRE.

M. Charles LANDRE. - Oui, cette délibération qui met en lumière le taux de tension sur la CUCM, donc de 0,726, je le compare au taux de tension au niveau national qui est d'un peu plus de 4 et il a été rappelé dans la délibération que lorsqu'on est en dessous de 2 c'est à dire en dessous de 2 demandes de logement pour 1 logement disponible, la capacité donc à satisfaire la moitié des demandes de logements sociaux, on peut demander l'exemption, ce qui est demandé ce soir.

Moi je pense que ce genre de chiffre doit nous amener quand même à avoir une vraie réflexion en lien avec la malheureuse évolution démographique de la CUCM, qui est plutôt descendante ces dernières années sur la question du logement et de lier la question des logements sociaux publics ou privés et des logements privés non sociaux, parce qu'on constate qu'il y a une hausse du taux de vacances des logements - je parle des logements avec bailleurs privés - qu'il y a manifestement trop de logements sociaux, en tout cas un nombre de logements sociaux largement suffisant par rapport à la demande et je crois que si on continue à aller dans une logique de construction - je crois qu'il y a encore 60, non 50 logements qui sont prévus à Saint-Henri à l'endroit même où se tiendra la réunion avec la SNCF dans quelques jours - et bien finalement on fragilise probablement la capacité à entretenir ou faire entretenir les logements sociaux, qui pour certains, alors qu'ils ont des locataires à l'intérieur, sont fortement dégradés - j'ai de nombreux exemples mais je pense que tout le monde en a ici, en public ou en privé. Et puis finalement de ne pas entretenir le dynamisme que peuvent avoir des petits bailleurs privés comme il en existe sur la Communauté Urbaine qui achètent de petites maisons, des petits appartements qui les rénovent et qui essaient de proposer des loyers modérés.

Quand je compare avec ce qui est proposé en logement social, il y a souvent peu ou pas de différence et malheureusement ceux-là sont - et la courbe démographique est ainsi - sont incités de plus en plus à laisser les appartements lorsque les locataires partent et les maisons en jachères. Et donc je crois que cette délibération doit nous faire réfléchir - alors sur 5 ans, sur 10 ans - à la façon dont doit être conçue, sur le territoire de la CUCM, la question du logement et je crois qu'on est à un moment où il faut aussi savoir se dire que la priorité doit être mise sur la rénovation de logements sociaux et plus sur la construction, alors même que cette construction vient en concurrence directe avec des logements qui sont de plus en plus et bien trop souvent laissés vacants et parfois à l'abandon.

Donc je soutiens bien évidemment cette demande d'exemption, mais je pense qu'elle peut engager le début d'une grande réflexion pour de la Communauté Urbaine sur les questions liées au logement parce qu'on a la chance d'être sur le territoire où tout le monde devrait pouvoir avoir accès à un logement salubre, et avoir accès à un logement facilement parce que la tension est faible. Mais je crois qu'il faut d'urgence aller maintenant vers plus de qualitatif, et dans le public et dans le privé, dans le social et dans le non-social, et non plus sur des logiques de construction qui me semblent aujourd'hui dépassées.

M. le Président. - Est-ce qu'il y a d'autres prises de parole ? Je vais quand même apporter quelques éléments de réflexion à ce que vous dites. D'abord on peut se réjouir effectivement que le Breuil et Saint-Vallier n'aient pas à payer de pénalités, alors que nous sommes sur un territoire qui n'est pas un territoire tendu en matière de logements sociaux. Je rappelle que ça a été une bataille que nous avons menée pendant plusieurs années pour pouvoir obtenir du ministère que des territoires comme les nôtres ne soient pas considérés comme des territoires où, effectivement, pour attendre un changement social il faut plusieurs mois voire de plusieurs années. Nous, en termes de logements sociaux, si quelqu'un fait une demande de logement social alors, bien entendu, si ce n'est pas une maison avec tant de terrain exposé de telle ou telle façon ou une maison individuelle d'une manière générale, on obtient un logement social très rapidement, très rapidement dans l'urgence. Je parle sous l'œil avisé du Président de l'OPAC qui est un des acteurs majeurs dans ce département et sur le territoire communautaire. Il n'y a pas que l'OPAC, mais l'OPAC est un acteur majeur qui travaille avec le territoire et qui travaille depuis des années dans de bons termes. On a la chance d'avoir justement la possibilité d'avoir des logements sociaux rapidement et je le dis parce que ce n'est pas forcément au Président de l'OPAC de le dire, mais des logements sociaux de qualité, plutôt de qualité et de plus en plus de qualité, parce qu'il y a eu des investissements qui ont été faits. Ça c'est la première chose.

2^{ème} chose, effectivement il ne faut pas opposer les uns aux autres le fait de construire - je rappelle qu'il y a quand même de moins en moins de construction. Depuis que les programmes de rénovation urbaine arrivent à leurs termes, même s'ils ne sont pas complètement finis, on est plutôt sur une logique de réhabiliter des logements de manière à pouvoir aussi apporter une offre qui soit qualitative sur du bâti qui existe déjà, et notamment en matière de rénovation énergétique - les bailleurs sociaux le font. Je rappelle que la CUCM a lancé deux OPAH, on en est à la 2^{ème}, alors cela concerne plutôt les propriétaires habitants, mais qui ne concerne pas uniquement les propriétaires habitants, mais aussi les propriétaires bailleurs sous certaines conditions bien entendu. Que la communauté s'est engagée dans la réhabilitation des îlots urbains dégradés. Ça c'est sur du bâti qui existe quand il peut être conservé. Parfois il faut effectivement démolir, reconstruire mais je parle bien d'habitats privés. Que nous sommes lancés dans une opération qui s'appelle BIMBY qui peut servir à la construction pavillonnaire sur du terrain existant constructible à l'intérieur de parcelles déjà habitées mais aussi pour de la réhabilitation de logements puisque ça concerne aussi la réhabilitation de logements pour permettre à des propriétaires qui peuvent réhabiliter et louer derrière. Donc on est depuis déjà quelques années engagé dans l'amélioration de l'habitat d'une manière général.

Là où je modère un petit peu les choses, c'est qu'on ne peut pas dire aujourd'hui, ni hier d'ailleurs, que ce que les bailleurs sociaux avec le soutien de la Communauté Urbaine ont fait, c'est à dire en matière de réaménagement de l'habitat et du logement social, a contribué à vider le parc privé de petits propriétaires. Moi, je n'ai pas cette analyse. Je me suis occupé du logement pendant de nombreuses années. Ce qui a vidé, je l'ai dit à certains propriétaires, le parc privé de ses locataires, c'est la qualité des logements. Désolé de le dire, c'est la qualité même des logements, avec des logements qui surtout en matière énergétique étaient de vraies passoires et que les propriétaires - alors pour certains petits je suis d'accord - avec des moyens modestes je suis d'accord - mais pour certains, pas tous, pas tous... Je peux vous dire qu'il y a des propriétaires qui ont les moyens et qui ne font pas. Et même je vais plus loin des propriétaires qui n'habitent même pas le territoire. Quand on cherche un peu. Ce sont des gens, des personnes qui ont acheté sur le territoire parce qu'ils ont eu l'opportunité parce que fiscalement c'était plus intéressant et qui laissent leur patrimoine se dégrader. Quand ils ont de la chance de pouvoir louer ce logement à des personnes qui malheureusement se voient exclus de l'habitat social parce qu'elles ont des dettes, par exemple, et qui n'ont pas d'autres alternatives que d'habiter dans le logement privé même si encore une fois le bailleur social fait tout ce qu'il peut pour les maintenir dans le logement social, mais à un moment donné il y a aussi des expulsions et faut pas se le cacher. Et bien ce sont des personnes qui sont obligées de se tourner vers ce type d'habitat.

Donc, oui il faut aider les bailleurs privés. Nous le faisons à la Communauté. L'Etat le fait au travers de différents dispositifs, au travers de l'ANAH. Donc il y a des possibilités et ceux-là il faut les aider autant que l'on peut, mais tous ne le font pas et tous n'ont pas les moyens et certains l'ont. Je tiens à le dire. En tout cas, moi je ne suis pas d'accord sur le parallèle fait entre c'est le logement social qui ne permet pas aux bailleurs privés, les petits même, de rénover leur logement et qui fait éloigner les locataires du logement privé. Je ne suis pas sur cette ligne-là du tout. On peut avoir un avis différent. Je me suis exprimé déjà plusieurs fois notamment devant la Chambre des propriétaires.

Je pense que ce n'est pas là le problème, il n'est pas là le problème. Le problème il est que, un, il faut des logements dans le privé de qualité et, deux, bien entendu à des loyers qui soient tout à fait abordables. Je connais un certain nombre de propriétaires de logements privés sur le territoire de la Communauté Urbaine dont leur logement est loué en permanence et tout le temps et tout le temps parce qu'ils cumulent les 2 aspects : logement de qualité, bien entendu au niveau énergétique et sur des loyers qui soient des loyers tout à fait raisonnables au vu du logement. Donc voilà sur le fond on est d'accord. Il faut absolument continuer d'améliorer l'habitat sur le territoire communautaire et notamment pour attirer toute une partie de la population qui aujourd'hui n'habite pas le territoire communautaire, mais qui habite ailleurs alors qu'elle vient travailler sur le territoire communautaire. Ça sera de plus en plus le cas. Nous sommes sur une dynamique économique notamment industrielle indiscutable bien au-delà de ce qu'on pouvait imaginer. Tous les médias s'y intéressent à ce qui se passe ici. Tous sans exception. Encore dernièrement, la presse internationale puisque j'ai été en relation avec le Financial Times qui a fait un

article sur la dynamique que nous connaissons aujourd'hui. Donc, de plus en plus il va falloir être performant sur les services publics, sur le logement et quand je dis le logement pour une bonne partie ça ne sera pas dans le logement social, ça sera les logements privés. Il nous faut du logement privé de qualité. Oui sur le bâti qui existe déjà parce que de toute façon le PLUi est de plus en plus restrictif. Donc il faut bien faire sur le bâtiment actuel. Et le plus ça ira et le moins on aura de possibilité de construction. Et les maires le savent bien, on en discute assez souvent. Les possibilités de construction de lotissements, de maisons individuelles sont de plus en plus restreintes. On peut dire c'est dommage ou on peut s'en réjouir. Je pense que par certains aspects, on peut s'en réjouir parce que ça évite l'étalement urbain. Par d'autres aspects, ça restreint également. Donc il faut rechercher le juste milieu, mais c'est effectivement, et là-dessus je vous rejoins, c'est effectivement sur le bâti actuel dégradé qui n'est pas à la hauteur de ce que doit être bâti sur un territoire qui connaît un dynamisme économique. Donc nous sommes un des acteurs, nous devons le faire. D'ailleurs la Communauté Urbaine a prévu en matière d'habitat de réaliser une étude pour établir une stratégie opérationnelle en matière d'habitat public. Et là ça permettra donc de fixer des objectifs, des priorités en la matière et notamment de poser les choses en termes de production neuve ou de rénovation. C'est une étude qui va être engagée au cours de l'année parce que voilà il faut qu'on sache aussi où l'on va à la fois sur le logement social, à la fois sur le logement privé et quels sont les moyens d'intervention sur lesquels nous devons jouer le plus. Un petit peu comme nous l'avons fait quand on s'est interrogés au niveau économique. Et bien au niveau habitat nous le faisons aussi et nous allons faire bien entendu mais c'est un véritable enjeu. C'est un véritable enjeu qui se présente devant nous mais on y travaille depuis des années déjà.

Voilà en complément des remarques qui ont déjà été faites. Des prises de parole avant que je mette aux voix ? Non. Donc je mets aux voix. J'ai bien compris qu'on serait tous d'accord, mais je le mets quand même aux voix. Est-ce qu'il y a des personnes qui ne souhaitent pas voter ? Des personnes qui s'abstiennent ? Contre ? Pour ? Je vous remercie.

LE BREUIL / SAINT VALLIER - Logements locatifs sociaux - Demande d'exemption des obligations de construction de logements sociaux pour la période 2023-2025

Le conseil décide :

- *D'autoriser Monsieur le Président à solliciter le Préfet pour exempter les communes du Breuil et de Saint-Vallier des obligations de construction de logements sociaux, au titre de l'article 55 de la loi SRU pour la période triennale 2023-2025.*

Observations : Adoption à l'unanimité.

IV - DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

1. HD PUBLICITE - Versement d'une subvention au titre du règlement immobilier - Autorisation de signature d'une convention d'application

M. le Président.- Nous passons maintenant au chapitre Développement économique avec HD publicité, le versement d'une subvention. Jean-Claude LAGRANGE.

M. Jean-Claude LAGRANGE.- Alors, c'est un rapport classique sur la participation de la Communauté à l'action du développement économique et surtout du soutien à l'immobilier d'entreprise. Donc on a l'occasion à chaque fois d'en parler. Je ne reviendrais pas sur la question liée aux SCI ou pas. En tout cas, c'est une opération plutôt intéressante qui permet à la société Huret, que je connais puisqu'elle est presque née à Sanvignes, de se développer en regroupant ses activités sur un seul site. Je n'en veux pas à Montchanin. En tout cas, c'est important pour la communauté que cette entreprise se développe. Donc, traditionnellement on accompagne l'entreprise à hauteur de 20%. Compte tenu du montant des travaux qui seront de 275 000 euros, on a plafonné et arrondi l'opération à 50 000 euros de subventions de la communauté. J'ai le tableau sous les yeux, on est en fait une collectivité qui aide bien ces entreprises dans ce soutien au développement immobilier.

M. le Président.- Ça a souvent été dit et nous continuons. M. LANDRE.

M. Charle LANDRE.- Oui très rapidement, c'est une très belle opération pour l'entreprise Huret qui effectivement va se regrouper à Montchanin et à laquelle on ne peut que souhaiter un développement rapide de ces activités. Je reviens simplement sur la question des SCI que voulait éviter Jean-Claude LAGRANGE. La dernière fois vous vous interrogiez pour savoir si nous versions souvent à des SCI. Sur les deux dernières années, je n'ai trouvé qu'une opération où le versement de la subvention n'a pas été réalisée à une société civile immobilière. Donc je le redis ici je vous le dirai à chaque fois qu'une telle subvention sera reversée. Oui au soutien aux entreprises par ce biais, mais comme vous l'avez rappelé l'autre fois, des collectivités territoriales et je crois la région Bourgogne Franche-Comté, ont exclu les sociétés civiles immobilières de leur périmètre d'intervention - en tout cas de leur capacité à percevoir des subventions de la part de la région j'aimerais que nous y arrivions un jour à la CUCM parce que cela me semble être un mélange des genres compliqué et je crois que la collectivité enfin en tout cas l'EPCI n'a pas à prendre ces risques là sur les versements de subventions.

M. le Président.- Bien, on refait pas le débat, si ? Non ? Non. Alors je mets aux voix. Est ce qu'il y a des personnes qui ne souhaitent pas voter ? Qui s'abstiennent ? Qui sont contre ? Pour ? Je vous remercie. Unanimité.

HD PUBLICITE - Versement d'une subvention au titre du règlement immobilier - Autorisation de signature d'une convention d'application

Le conseil décide :

- *D'approuver la convention d'application entre l'entreprise HD PUBLICITE, la SCI ESPACE AVRIL et la Communauté Urbaine Creusot Montceau ;*
- *D'autoriser le versement de la subvention d'un montant de 50 000 € à la SCI ESPACE AVRIL ;*
- *D'autoriser Monsieur le Président de la Communauté Urbaine à signer ladite convention d'application ;*
- *D'imputer la dépense sur le budget correspondant.*

Observations : Adoption à l'unanimité.

2. MONTCHANIN - Route du pont Jeanne Rose - Vente de parcelles de terrain pour implantation d'une salle de sport et d'une enseigne de restauration rapide

3. TORCY - Zone CORIOLIS - Rue Évariste Galois - Vente d'un terrain pour implantation d'un immeuble à vocation tertiaire ou mixte

M. le Président.- Alors il y a 2 questions que devait présenter Frédérique LEMOINE sur de la cession de foncier mais en fait ça concerne de l'économique donc comme le vice-président à l'économie est là, s'il le souhaite, il les présente sinon je les présente. Comme il le souhaite. J'en ai parlé dans mon propos liminaire, je le dis pour le vice-président comme il n'était pas là. C'est deux sujets que j'ai évoqués dans mon propos liminaire sans rentrer dans le détail mais vous pouvez rentrer dans le détail comme il s'agit d'économique et comme vous êtes là. Je vous laisse le soin de le présenter.

M. Jean-Claude LAGRANGE.- Il s'agit de développement économique et en l'occurrence d'accompagner la création de cette société Urbaneo sur un terrain donc route du pont Jeanne Rose qui se développe bien d'ailleurs ce secteur-là. Ça montre bien que ce carrefour est très attractif, ce qui n'empêche pas le développement des autres villes. Donc, il s'agit de l'accompagner par la vente d'un terrain d'une surface approximative de 8 000 mètres carrés pour un prix de cession de 30 euros le mètre carré, qui est bien loin de ce que je connais pour avoir un fils qui travaille en limite du Luxembourg - il

manque un zéro, mais on n'a pas les mêmes pas valeurs de prix de terrain. C'est toujours bien à la fois pour les recettes et surtout parce que c'est une activité économique qui va se développer... Voilà c'était juste un aparté.

La deuxième et c'est sur Coriolis et c'est une bonne nouvelle parce que je pense que sur Coriolis on va s'habituer à avoir progressivement des implantations - consécutivement d'ailleurs aux travaux qui vont s'engager, de réalisation de plateformes. On pouvait avoir des craintes parce qu'on dit « Coriolis ne se développe pas, etc... » Avec la vision régionale que j'ai finalement, peut-être qu'on a pris du retard, mais maintenant on va avoir de l'avance, parce qu'on a des terrains, nous, à offrir, ce qui devient, tu l'as évoqué Président, un peu rare dans certaines agglomérations et nous a cette chance d'avoir effectivement la réalisation de plateformes, ce qui va nous permettre d'accueillir d'autres entreprises. Donc là il s'agit de la construction d'un immeuble nommé Modulo, ce qui est là aussi la preuve que cette zone peut attirer non seulement de l'activité économique ou artisanale, mais aussi du tertiaire. Un bâtiment new-look, de haute qualité environnementale. Donc il s'agit de vendre ce terrain, là le mètre carré est à 35 euros le mètre carré, ce qui fait un montant de recette de 161 000 euros et quelques, et vous avez en annexe du rapport la présentation détaillée du promoteur du bâtiment et du projet. C'est bien que les liens fonciers / économies se fassent toujours d'ailleurs. C'est très bien que ce soit à cet endroit-là.

M. le Président.- Très bien, merci. Est-ce qu'il y a des prises de parole sur ces ventes qui vont laisser la place, si bien entendu nous délibérons en ce sens, à des projets économiques avec des créations d'emploi et puis avec un dynamisme sur la zone de la gare TGV qui continue de se développer et il y a une demande, y compris des personnes qui travaillent sur la proximité de la gare sur ce type de service, sur ce type de bâtiment pour pouvoir se développer également. Des questions ? Des prises de paroles ? Oui M. LANDRE.

M. Charles LANDRE.- Oui alors d'abord, je suis ravi de découvrir qu'on est en avance parce qu'on était en retard, mais c'est bien qu'on ait des terrains à vendre simplement à 39min de Lyon à 1 heure 20 de Paris Effectivement, je vous rejoins, à 35 euros le mètre carré, c'est donné et c'est probablement mieux placé qu'à la frontière luxembourgeoise, après j'imagine Thionville et ces communes-là.

Je regrette simplement que sur la zone Coriolis où il a été annoncé dans cette assemblée il y a maintenant 2 ans qu'il y aurait la mise en œuvre d'une stratégie économique que, je crois, la SEMCIB devait porter avec un projet - je crois que vous aviez appelé un village d'entreprise - je crois que c'était cette expression - sur de la construction - qu'il y aurait à un moment donné une volonté politique et publique d'implanter un certain type d'activité et d'avoir surtout un discours à l'égard des acteurs économiques, de certains acteurs économiques pardon, pour qu'ils s'installent. Là je vois que l'on agit en opportunité c'est à dire qu'on vend à un promoteur qui lui-même n'achète que s'il a déjà vendu 60% du lot - j'imagine qu'il le fera - mais il n'y a pas derrière à part l'opération de vente autre chose et certainement pas la volonté de construire une zone qui soit cohérente.

Sur le deuxième point, et là je crois que on atteint les limites de la stratégie d'opportunités foncières, puisque je vois bien que dès que quelqu'un finalement se présente et dit je vais créer des emplois, on lui vend des terrains. Donc en l'occurrence il s'agit d'installer une salle de sports, un Basic Fit - je crois qu'il y en a d'ailleurs déjà un au Creusot, et puis il y a de nombreuses salles de sport sur la CUCM - au rond-point Jeanne Rose et un KFC, ce qui suis tout à fait la logique des 2 enseignes KFC et BurgerKing de s'installer à peu près partout en face des endroits où il y a des MacDonald. Et finalement on dit, là aussi on vend à 30 euros le mètre carré avec un développement qu'on ne connaît pas et donc en faisant cela, et bien finalement on poursuit la démarche pour laquelle il y a eu des débats, je m'en rappelle notamment avec l'ancien maire de Montchanin, extrêmement vifs dans cette assemblée, qui consistent finalement recréer encore une zone hors de tout centre urbain existant, et je pense notamment à la commune de Montchanin qui se trouve juste à côté. Sur l'identité du territoire, et bien finalement on a envie de faire un peu comme tout le monde, c'est à dire que on va créer une espèce de zones avec des bâtiments et une offre de consommation rapide, et je peux le dire d'ailleurs de consommation bas de gamme comme elles se développent un peu partout en France.

Et lorsque l'on parle de notre territoire, lorsque l'on dit qu'il faut qu'on soit capables notamment parce qu'il y a cette gare TGV et qu'on est à proximité des 2 plus grandes métropoles françaises, et bien de se singulariser, de proposer autre chose, notamment de le vendre lorsque l'on parle du foncier disponible, et bien finalement ici on propose aux habitants d'abord de faire exactement pareil que partout ailleurs en vendant à des chaînes de restauration rapide...

Et puis 2^{ème} élément, et bien je ne doute pas que pendant l'année, on arrivera à voter du soutien au commerce local, du soutien au plan action Cœur de ville et cetera et sur une CUCM qui est déjà qui a déjà des centralités multiples, qui a des problématiques d'étalement urbain et des difficultés à conserver l'activité dans le cœur des villes, et bien on se soumet aux volontés des promoteurs qui souhaitent en l'espèce s'installer hors des villes et qui font, il ne faut pas se le cacher, de la prédation foncière parce que tout à l'heure vous avez rappelé qu'il y aurait de moins en moins de terrain à la construction, il est certain que vu la volonté de l'Etat de limiter l'artificialisation des sols il y en aura - à un horizon très court probablement moins de 10 ans - de moins en moins de possibilités de construire. Et ce qu'on voit partout en France est que ce type de promoteurs ils sont en train de capter des terrains et prioritairement des terrains qui sont peu chers et accessibles. Alors, en cohérence avec le débat qui avait eu lieu il y a maintenant 4 ou 5 ans, je voterai contre la délibération sur le rond-point Jeanne Rose qui consiste donc à réimplanter ces activités hors de toute logique d'aménagement urbain et de renforcement des centralités de la Communauté Urbaine.

M. le Président.- Jean-Claude LAGRANGE

M. Jean-Claude LAGRANGE.- On ne partage pas. Parce que sinon on n'aurait pas fait cette proposition de services qui sont liés aussi à l'hôtellerie et cetera. Hôtellerie, restauration on peut toujours avoir des ambitions. Je disais tout à l'heure qu'on a pris du retard à un moment donné sur Coriolis, mais si on était resté sur les ambitions de l'époque d'il y a 30 ans je pense que le terrain serait toujours vide. On n'aurait jamais accepté Lidl, on aurait jamais commencé de travailler y compris avec la carte blanche qui nous a été donnée par la Communauté, les représentants de la SEMCIB peuvent en témoigner, l'opération qui a été confiée à la SEMCIB de construire un village - je ne sais pas si on l'appellera comme ça - un îlot urbain artisanal en deuxième front du parking est toujours d'actualité puisqu'on y travaille en ce moment avec l'équipe Ecosphère et la SEMCIB.

Bon que des promoteurs s'intéressent à ce front de deux zones, c'est plutôt la preuve qu'effectivement la zone est attractive et a un intérêt. Pour ce qui est des grandes parcelles, on le sait ici, notre exigence elle est réelle, il ne s'agit pas de refaire des boîtes simplement et on a déjà évoqué des implantations possibles à condition qu'elles soient effectivement pourvoyeuses d'emplois. Moi je n'ai pas de crainte effectivement. Quand je dis on a peut-être de l'avance, c'est qu'aujourd'hui les grands terrains se raréfient et c'est pour ça qu'on est un des territoires qui intéresse aussi et qui est bien placé.

M. le Président.- Merci. J'amène 2 ou 3 éléments quand même de réponse. Enfin, quand vous parlez de restauration rapide vous oubliez quand même qu'il y a eu l'implantation de la Boucherie. Je pense que la Boucherie appréciera la remarque que c'est de la restauration de basse qualité. Que la Boucherie a d'ailleurs un autre projet de restauration, que je ne qualifierais pas de basse qualité au contraire plutôt de bonne qualité, mais ça vous omettez de le dire, vous restez sur effectivement de la restauration rapide. Je rappelle quand-même, parce que je ne sais pas si vous connaissez bien le tissu économique qu'il y a sur Coriolis et le nombre de personne qui travaillent à Coriolis. On a aujourd'hui sur Coriolis près de 600 emplois quand même, c'est à dire de gens, de personnes qui viennent travailler régulièrement sur la zone que nous essayons de développer, et ces personnes là sont en attente de service, parce que c'est bien joli de dire il faut tout remettre sur la centralité...- enfin si la réponse que je vous apporte vous intéresse M. LANDRE - je me permets de vous répondre - donc soyez peut-être...

M. Charles LANDRE.- Vous savez très bien parler et vous retourner quand je vous interroge donc ne me faites pas de leçons. Merci.

M. le Président.- Ce n'est pas ce que je suis en train de vous dire. Vous m'interpellez, vous interpellez les élus et l'exécutif rentre sur un sujet. Jean-Claude LAGRANGE vous répond, moi je vous réponds. Il me semble que j'ai écouté attentivement sans me retourner vos remarques et vous êtes en train de discuter avec votre voisin et que vous ricaniez. Excusez-moi mais c'est un manque de respect et c'est mon devoir de vous le dire.

Donc j'apporte une réponse et des remarques mais je ne vais pas répéter parce que vous n'écoutez pas, mais les autres ont écouté donc par respect pour les autres personnes qui ont écouté je ne vais pas répéter. Je dis juste par rapport à ce que j'ai dit en complément qu'il y a des personnes qui attendent des services et donc nous aménageons ces zones aussi en tenant compte de ce que les personnes nous demandent sans forcément aller complètement dans leurs sens parce que nous recherchons la cohérence. Je l'ai dit et je le répète, mais peut-être que vous n'avez pas écouté non plus, dans le propos liminaire de tout à l'heure. Je disais que la zone Coriolis si effectivement nous n'avions pas eu de cohérence, si nous avions pas eu une logique de cohérence, aujourd'hui la zone elle serait pleine, pleine de bâtiments. Et si nous n'avons pas voulu qu'elle soit pleine de bâtiments c'est parce que justement nous avons une logique économique sur cette zone et peut-être que c'est une logique que vous ne partagez pas, après tout pourquoi pas, mais nous avons notre logique - comme sur toutes les zones d'ailleurs et pas que sur cette zone - donc nous allons continuer effectivement à développer cette zone sur la logique que nous avons définie et qui pour nous est une logique complémentaire à ce que nous avons ailleurs sur d'autres zones sur la Communauté Urbaine, sur les sites industriels, sur les zones tertiaires. Si on prend l'exemple du bâtiment qui va se construire, bâtiment tertiaire, ça fait des années que l'on veut un bâtiment tertiaire sur ce secteur-là.

Aujourd'hui on a quelqu'un qui vient de la région lyonnaise - vous parlez souvent de la région lyonnaise de la région parisienne - on a des prospects de la région lyonnaise qui viennent pas simplement comme ça, parce qu'on a été les chercher, parce qu'on a des réseaux, parce qu'on les rencontre, parce qu'on fait des efforts pour aller au-devant, contrairement à ce que vous pouvez penser des potentiels investisseurs sur les métropoles dont celle de Lyon. Et aujourd'hui les fruits sont là et le travail paie et on peut se permettre de refuser, de choisir les projets. Récemment on a refusé un projet d'implantation parce que nous n'avions pas les garanties suffisantes, comme nous l'avons dit, sur les créations d'emplois notamment, même si ce projet correspondait à une logique qui pouvait tout à fait correspondre à une implantation sur ce secteur-là.

Moi, la conclusion par rapport encore une fois aux remarques que vous faites, c'est que si on vous avait écouté depuis quelque temps, parce que vous commencez à avoir un petit peu d'expérience, je pense qu'il n'y aurait pas beaucoup de projets économiques sur la Communauté Urbaine qui se seraient implantés par rapport aux critères que vous donnez, aux explications que vous pouvez donner et il y aurait pas eu beaucoup d'emplois créés. Moi, c'est le constat que je fais. Je le respecte, c'est votre avis, c'est votre façon de voir les choses. Mais en tout cas, nous nous allons continuer sur la logique qui est la nôtre et qui conduit aujourd'hui à avoir des implantations de qualité et des implantations qui sont complémentaires avec ce que nous pouvons ou ce que nous avons déjà développé. Voilà, je vais mettre aux voix les deux délibérations. Sur la route du pont Jeanne Rose, l'implantation d'une salle de sport et d'une enseigne de restauration rapide. Est-ce qu'il y a des personnes qui ne souhaitent pas voter ? Qui s'abstiennent ? Contre ? Une, deux ? Pardon non, je ne le vois jamais parce qu'il est derrière Jean-Claude LAGRANGE. Donc une abstention, 2 contres ? C'est ça ? Oui deux contres. Merci.

Sur le bâtiment tertiaire. Est-ce qu'il y a des personnes qui ne souhaitent pas voter ? Des personnes qui s'abstiennent ? Non. Des contres ? Non plus. Des pours ? Merci.

MONTCHANIN - Route du pont Jeanne Rose - Vente de parcelles de terrain pour implantation d'une salle de sport et d'une enseigne de restauration rapide

Le conseil décide :

- de vendre à la société à responsabilité limitée dénommée « URBANEO », inscrite au registre du commerce de PARIS, sous le n°451 503 668, dont le siège social est situé 23 rue Nollet, 75 017 PARIS, représentée par Monsieur SINDRES-DUBOIS Laurent, en sa qualité de gérant,
- de fixer le prix de cette cession à 30,00 € HT le m² pour une surface approximative de 8 000 m² soit environ 240 000,00 € HT, TVA sur marge de 45 903,00 € en sus. Le montant global s'élèverait ainsi à 285 903,00 € TTC,
- d'autoriser Monsieur le Président ou l'élue ayant reçu délégation de signature, à signer l'acte authentique à intervenir, ainsi que toutes pièces afférentes à l'acte, en l'étude de Maître Olivier MENTRE, notaire à MONTCEAU LES MINES, étant précisé que les frais de géomètre, d'acte et les taxes seront à la charge de l'acquéreur ;
- d'inscrire la recette correspondante sur le budget principal 2023 sur la ligne correspondante.

Observations : Adoption à la majorité.

TORCY - Zone CORIOLIS - Rue Évariste Galois - Vente d'un terrain pour implantation d'un immeuble à vocation tertiaire ou mixte

Le conseil décide :

- de vendre à la Société par actions simplifiée ALU-INVEST, sous la direction générale d'IDE Promotion représentée par Monsieur Pierrick POUILLON, dont le siège social est à DOMMARTIN (69380), 1305 route de Lozanne ZA des Grandes Terres, enregistrée au Registre du Commerce de LYON sous le n°824 522 379, les parcelles de terrain cadastrées section AO n°164, 176 et 179 sur la commune de TORCY, d'une superficie globale de 3 942 m² ;
- de fixer le prix de cette vente à la somme de 35,00 € H.T. le mètre carré, TVA sur marge en sus de 23 451,52 €, soit un montant global de vente de 161 421,52 € TTC ;
- d'autoriser Monsieur le Président ou l'élue ayant reçu délégation de signature, à signer l'acte authentique à intervenir, ainsi que toutes pièces afférentes à l'acte, en l'étude de Maître ANDRIEU, notaire à LE CREUSOT, étant précisé que tous les frais d'acte et les taxes seront à la charge de l'acquéreur ;
- d'inscrire la recette correspondante sur le budget 2023 sur la ligne correspondante.

Observations : Adoption à l'unanimité.

4. Tourisme - Taxe de Séjour - Mise à jour du barème national

5. Office de Tourisme Communautaire - Attribution d'une subvention - Autorisation de signature d'une convention d'objectifs

6. Office de Tourisme Communautaire - Demande de renouvellement du classement

M. le Président.- Ensuite nous avons 3 délibérations qui concernent le tourisme avec la taxe de séjour, l'attribution d'une subvention à l'Office de tourisme et la demande de renouvellement. Petit préalable à la présentation et au vote, il y a 22 les élus concernés dans ces 3 délibérations et les 22 mêmes. Ce qui interpelle, je le dis, il va falloir quand même qu'on réfléchisse. Moi j'ai déjà réfléchi, on ne pourra pas continuer comme ça. Va poser un problème de quorum peut être. Donc moi je me retourne vers le service juridique, est-ce que le quorum nous l'avons avec les personnes qui sortent ? En principe, oui. Bien, est-ce que je vous laisse le temps de recompter ?

M. Pierre LITTNER.- En principe, oui.

M. le Président.-Bien... Est-ce que je vous laisse le temps de recompter ?

Service Assemblées. - Non, non, c'est compté. C'est 36. Donc c'est bon.

M. le Président. - Quant aux pouvoirs, ils ont vérifié les procurations. Moi je n'étais pas sûr qu'on ait le quorum, parce qu'il y a aussi des personnes qui n'avaient pas répondu pour savoir s'ils étaient présents ou pas au conseil de communauté. Ça aussi, je vous lance un appel, je donnerai pas de nom ce soir et peut-être pas non plus après parce que je n'aime pas ça mais mes chers collègues quand vous êtes interrogés s'il vous plaît répondez parce que sur les sujets de quorum c'est un important c'est une question là aussi de respect vis à vis des collègues et c'est une question de respect vis-à-vis des services pour savoir si délibération après délibération le quorum sera ou non atteint. Donc s'il vous plaît, répondez pour savoir si vous serez présents au conseil de communauté, c'est très important. On vous demande juste une réponse. Et si vous n'êtes pas présent, pouvoir ou pas pouvoir, dites-le. Je le dis à chaque conseil de communauté, il nous manque une dizaine de réponse. Voilà donc s'il vous plaît répondez.

Donc ce que je propose puisque ce sont les mêmes élus qui sont concernés c'est que les 22 vont sortir pour les 3 ; que Daniel MEUNIER qui lui n'est nul part va pouvoir présenter ces 3 délibérations et puis nous pour ensuite rentrer après les votes. Voilà. Donc soyez attentifs pour sortir de la salle. Doivent sortir de la salle : Frédérique LEMOINE n'est pas là - moi -même, je suis là, je sortirai - Guy SOUVIGNY, Cyril GOMET, Pascale FALLOURD, Daniel DAUMAS, Thierry BUISSON, Viviane PERRIN, Jean-François JAUNET, Jean GIRARDON, Jean-Paul BAUDIN, Enio SALCE, Philippe PRIET, Jérémy PINTO, Stéphanie MICHELOT-LUQUET, Gilda SARANDAO, Guy MIKOLAJSKI, Christophe DUMONT, Denis CHRISTOPHE, Michel CHARDEAU, Lionel DUPARAY et Marc MAILLOT. On va presque pouvoir faire un autre conseil communautaire à côté. Alors tout ça parce que sortent les titulaires et les suppléant qui sont à l'Office de tourisme. C'est pour ça que je dis qu'il va peut-être falloir revoir certaines choses, je ne suis pas sûr qu'il faille autant de suppléant. Je me tais, nous sortons et je laisse Daniel MEUNIER.

M. Daniel MEUNIER. - Bien chers collègues, nous voilà en petit comité. Malgré tout on va essayer de faire le point sur ces 3 notes. Donc la première concerne l'office du tourisme sur la taxe de séjour. Alors bon, c'est assez simple, il s'agit tout simplement de la mise à jour du barème national. Donc le montant de la taxe est calculé - vous connaissez le mode de calcul - c'est calculé à l'annuité en fonction bien entendu du tarif applicable à l'usager. La taxe qui est ainsi perçue par personne et par nuitée de séjour. Donc la totalité du produit de cette taxe de séjour est intégralement affectées par la CUCM aux ressources de l'Office de tourisme communautaire pour l'exercice de ses missions. La présente délibération, elle a simplement pour objet de mettre à jour le tarif légal qui est le tarif légal plafond et la tarification qui est fixée par la CUCM, reste pour sa part totalement inchangée. Vous avez la grille tarifaire qui a été adoptée par délibération le 24 mars 2022 dans la note. Voilà donc c'est tout simplement pour mettre à jour le tarif légal plafond. Voilà cette note n'a pas d'autres objectifs. Des remarques ? On peut la mettre de suite au vote ? Ce sera une bonne chose. Donc y a -t-il des collègues qui ne souhaitent pas prendre part au vote ? Des abstentions ? Des contres ? Des pours ? Je vous remercie.

Alors maintenant dans la note suivante, c'est une subvention à l'Office du tourisme. Je ne vais peut-être pas rappeler le programme prévisionnel pardon, programme d'action de l'OTC qui est organisé autour des 4 axes que nous avait détaillés antérieurement Guy SOUVIGNY, qui en est le président. Bon l'OTC, je dirais simplement, c'est un partenaire de premier plan au sein de la communauté dans la mise en œuvre de la nouvelle stratégie de développement à la fois développement économique et touristique notamment dans la place et puis le suivi des actions du contrat du canal du centre. Donc il y a de multiples projets, vous les avez tous bien entendu lus. L'OTC a adressé une demande de subvention à la Communauté Urbaine Creusot Montceau à hauteur de 349 000 euros pour son fonctionnement annuel et puis il y a encore une fois la mise en œuvre de son programme d'actions 2023. Bien entendu c'est une subvention importante 349 000 euros, mais elle sera assortie d'une convention d'objectifs. Voilà. Y a -t-il des remarques sur cette subvention par rapport au programme d'action de l'OTC ? Bien. Je vous propose qu'on passe au vote. Y a

t'il des collègues qui ne souhaitent pas prendre part à ce vote ? Des abstentions ? Des contres ? Des pouts ? Merci beaucoup pour notre Office du tourisme.

La note suivante est un petit peu technique. Bon vous savez que ces Offices de tourisme sont classés en plusieurs catégories suivant le niveau des 'aménagements et puis des services qu'on offre au public. C'est un tableau qui est un tableau de reclassement qui est figé. Il est établi par l'agence de développement touristique de la France, Atout France puis homologué par le ministre chargé du tourisme voilà donc ce sont des critères qui sont déclinés en deux chapitres : les engagements, le fonctionnement des offices de tourisme en fonction de la zone d'intervention et de différentes missions. Donc il nous revient ce soir sur proposition de l'Office du tourisme de formuler la demande de renouvellement de ce classement au représentant de l'état dans le département. Voilà c'est simplement ça, sachant que cette demande et ce classement est un classement qui sera prononcé pour une durée de 5 ans. Des remarques sur cette note qui est absolument technique ? Je vous propose de passer au vote. Y a t'il des personnes qui ne souhaitent pas prendre part à ce vote ? Des abstentions ? Des contres ? Des pouts ? Merci à vous toutes et tous et je crois qu'on peut faire rentrer tout notre beau petit monde. Merci.

Tourisme - Taxe de Séjour - Mise à jour du barème national

Le conseil décide :

- D'adopter la grille de tarifs, précisée ci-après, applicable à compter du 1er janvier 2024 :

Catégorie d'hébergement	Tarifs applicables à partir du 1 ^{er} janvier 2024		
	Tarif légal plancher	Tarif légal plafond	Tarif fixé pour la CUCM
Palaces	0,70 €	4,60 €	1,30 €
Hôtels de tourisme 5 étoiles, résidences de tourisme 5 étoiles, meublés de tourisme 5 étoiles	0,70 €	3,30 €	1,30 €
Hôtels de tourisme 4 étoiles, résidences de tourisme 4 étoiles, meublés de tourisme 4 étoiles	0,70 €	2,50 €	1,30 €
Hôtels de tourisme 3 étoiles, résidences de tourisme 3 étoiles, meublés de tourisme 3 étoiles	0,50 €	1,60 €	0,80 €
Hôtels de tourisme 2 étoiles, résidences de tourisme 2 étoiles, meublés de tourisme 2 étoiles, villages de vacances 4 et 5 étoiles	0,30 €	1,00 €	0,60 €
Hôtels de tourisme 1 étoile, résidences de tourisme 1 étoile, meublés de tourisme 1 étoile, villages de vacances 1,2 et 3 étoiles, chambres d'hôtes, auberges collectives	0,20 €	0,80 €	0,50 €
Terrains de camping et terrains de caravanage classés en 3,4 et 5 étoiles et tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes, emplacements dans des aires de camping-cars et des parcs de stationnement touristiques par tranche de 24 heures	0,20 €	0,60 €	0,40 €
Terrains de camping et terrains de caravanage classés en 1 et 2 étoiles et tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes, ports de plaisance	0,20 €		0,20 €
Tout hébergement en attente de classement ou sans classement à l'exception des hébergements de plein air (Hôtels et résidences de tourisme, villages de vacances, etc. en attente de classement ou sans classement)	1 % du coût de la nuitée / personne (en HT)	5 % du coût de la nuitée / personne (en HT)	3 % du coût de la nuitée / personne (en HT) plafonné à 1,30 €

Observations : Etant précisé que Madame Frédérique LEMOINE, Monsieur David MARTI, Monsieur Guy SOUVIGNY, Monsieur Cyril GOMET, Madame Pascale FALLOURD, Monsieur Daniel DAUMAS, Monsieur Thierry BUISSON, Madame Viviane PERRIN, Monsieur Jean-François JAUNET, Monsieur Jean GIRARDON, Monsieur Jean-Paul BAUDIN, Monsieur Enio SALCE, Monsieur Philippe PRIET, Monsieur Jérémy PINTO,

Madame Stéphanie MICHELOT-LUQUET, Madame Gilda SARANDAO, Monsieur Guy MIKOLAJSKI, Monsieur Christophe DUMONT, Monsieur Denis CHRISTOPHE, Monsieur Michel CHARDEAU, Monsieur Lionel DUPARAY Monsieur Marc MAILLOT intéressés à l'affaire, n'ont pas pris part au vote, Adoption à l'unanimité.

Office de Tourisme Communautaire - Attribution d'une subvention - Autorisation de signature d'une convention d'objectifs

Le conseil décide :

- D'approuver les termes de la convention d'objectifs pour l'année 2023 à intervenir entre la Communauté Urbaine Creusot Montceau et l'Office de Tourisme Communautaire Creusot-Montceau ;
- D'autoriser Monsieur le Président à signer ladite convention d'objectifs et d'en assurer la bonne exécution ;
- D'autoriser le versement d'une subvention de 349 000 € à l'Office de Tourisme Communautaire Creusot-Montceau ;
- D'imputer la dépense sur les crédits prévus à cet effet.

Observations : Etant précisé que Madame Frédérique LEMOINE, Monsieur David MARTI, Monsieur Guy SOUVIGNY, Monsieur Cyril GOMET, Madame Pascale FALLOURD, Monsieur Daniel DAUMAS, Monsieur Thierry BUISSON, Madame Viviane PERRIN, Monsieur Jean-François JAUNET, Monsieur Jean GIRARDON, Monsieur Jean-Paul BAUDIN, Monsieur Enio SALCE, Monsieur Philippe PRIET, Monsieur Jérémy PINTO, Madame Stéphanie MICHELOT-LUQUET, Madame Gilda SARANDAO, Monsieur Guy MIKOLAJSKI, Monsieur Christophe DUMONT, Monsieur Denis CHRISTOPHE, Monsieur Michel CHARDEAU, Monsieur Lionel DUPARAY Monsieur Marc MAILLOT intéressés à l'affaire, n'ont pas pris part au vote, Adoption à l'unanimité.

Office de Tourisme Communautaire - Demande de renouvellement du classement

Le conseil décide :

- De solliciter auprès du Préfet de Saône et Loire le renouvellement du classement de l'Office de Tourisme Communautaire Creusot Montceau en catégorie II ;
- D'autoriser Monsieur le Président à signer l'ensemble des documents liés à cette demande de renouvellement. »

Observations : Etant précisé que Madame Frédérique LEMOINE, Monsieur David MARTI, Monsieur Guy SOUVIGNY, Monsieur Cyril GOMET, Madame Pascale FALLOURD, Monsieur Daniel DAUMAS, Monsieur Thierry BUISSON, Madame Viviane PERRIN, Monsieur Jean-François JAUNET, Monsieur Jean GIRARDON, Monsieur Jean-Paul BAUDIN, Monsieur Enio SALCE, Monsieur Philippe PRIET, Monsieur Jérémy PINTO, Madame Stéphanie MICHELOT-LUQUET, Madame Gilda SARANDAO, Monsieur Guy MIKOLAJSKI, Monsieur Christophe DUMONT, Monsieur Denis CHRISTOPHE, Monsieur Michel CHARDEAU, Monsieur Lionel DUPARAY Monsieur Marc MAILLOT intéressés à l'affaire, n'ont pas pris part au vote, Adoption à l'unanimité.

M. le Président.- Alors tout cela a été voté à l'unanimité ? Oui. Merci.

7. Association " Arc en Ciel " - Attribution d'une subvention exceptionnelle

M. le Président.- Bon, c'étaient les plus grosses potentielles prises illégales d'intérêt. On en aura moins pour la suite. Donc là il y a une autre subvention cette fois à l'association Arc-en-ciel présentée par Danièle PICARD. C'est Lionel DUPARAY qui doit sortir et Daniel MEUNIER. Lionel DUPARAY pourra rester dehors pour la suivante puisque, c'est AgIRE. Laurent SELVEZ est également intéressé apparemment pour les deux d'ailleurs. Donc on va passer les deux puisque ce sont les mêmes personnes. Et Pascale FALLOURD, également pour AgIRE. Guy SOUVIGNY, Christian GRAND il n'est pas là, Monique LODDO elle sortira pour la deuxième. Bon alors on va passer la 1^{ère}, Arc en ciel avant que vous sortiez.

Mme Jeanne-Danièle PICARD.- Merci M. le Président, la présente délibération concerne

l'attribution d'une subvention exceptionnelle à l'association Arc-en-ciel. L'association Arc-en-ciel a pour mission de travailler pour l'insertion professionnelle des personnes en situation de handicap ou reconnues travailleurs handicapés. Cette association rencontre des difficultés importantes du fait de l'augmentation exceptionnelle de ses charges fixes. Après analyse de la situation financière, la collectivité entend aider l'association, tout en respectant son autonomie. L'Association quant à elle s'engage donc à fournir un plan de redressement de l'activité en contrepartie de l'intervention exceptionnelle de la communauté. Donc, à ce titre et après examen de la demande adressée par cette association, il vous est proposé de lui attribuer une subvention exceptionnelle d'un montant global de 20 000 euros, 10 000 euros couvrant les dépenses de l'Association pour l'année 2023 et de 10000 euros pour couvrir les dépenses de l'Association pour l'année 2023, je vous prie de bien vouloir en délibérer et de bien vouloir autoriser M. le Président à signer des actes à intervenir pour son application.

M. le Président.- Merci. Est-ce qu'il y a des prises de parole ? Des personnes qui ne souhaitent pas voter ? Qui s'abstiennent ? Qui sont contre ? Pour ? Merci.

Association " Arc en Ciel " - Attribution d'une subvention exceptionnelle

Le conseil décide :

- *De verser à l'Association une subvention exceptionnelle de 20 000 €.*
- *D'autoriser Monsieur le Président de la Communauté Urbaine à signer tout acte à intervenir pour son application.*
- *D'imputer les dépenses induites sur les crédits inscrits au Budget Correspondant*

Observations : Etant précisé que Monsieur Lionel DUPARAY et Monsieur Daniel MEUNIER intéressés à l'affaire, n'ont pas pris part au vote, Adoption à l'unanimité, Adoption à l'unanimité.

8. Association AgIRE - Agir pour l'Insertion, la Réussite et l'Emploi - Attribution d'une subvention - Signature d'une convention d'objectifs 2023

M. le Président.- Donc cette fois, sortent : Sébastien GANE, il n'est pas là, Monique LODDO, Laurent SELVEZ, Guy SOUVIGNY, Christophe DUMONT, Pascale FALLOURD, Christian GRAND, Lionel DUPARAY et Yohann CASSIER. Donc Danièle PICARD.

Mme Jeanne-Danièle PICARD.- Oui M. le Président. La délibération concerne donc l'attribution d'une subvention exceptionnelle et la signature d'une convention d'objectif. L'association AgIRE a pour mission de mettre en œuvre et de coordonner les actions d'insertion sur le territoire et d'accueillir les personnes les plus éloignées de l'emploi en les accompagnant. Pour cela elle a organisé une activité autour de 3 pôles : l'accueil, l'insertion, les relations avec les entreprises. Par son activité, cette association contribue à une mission d'intérêt générale en faveur des chômeurs et des personnes les plus éloignées de l'emploi. Dans ce cadre, elle accomplit une mission de soutien dans l'insertion et a sollicité une subvention annuelle de 551 225 euros à laquelle s'ajoute une subvention en nature de 24 570 qui correspond à la cession de 4 véhicules légers intervenue en février dernier. Il est nécessaire d'établir une convention d'objectifs pour cette subvention. Il vous est donc proposé d'attribuer une subvention de 551 225 euros à l'association AgIRE et d'autoriser Monsieur le Maire à signer donc les documents afférents. Vous avez en annexe la totalité de la convention.

M. le Président.- Merci. Des prises de parole ? Des personnes qui ne souhaitent pas voter ? Qui s'abstiennent ? Qui sont contre ? Pour. Merci.

Association AgIRE - Agir pour l'Insertion, la Réussite et l'Emploi - Attribution d'une subvention - Signature d'une convention d'objectifs 2023

Le conseil décide :

- D'approuver les termes de la convention d'objectifs à conclure avec l'association "AgIRE - Agir pour l'Insertion, la Réussite et l'Emploi" ;
- D'autoriser Monsieur le Président à signer la convention d'objectifs 2023 ;
- D'autoriser le versement à l'Association d'une subvention de 551 225 € ;
- D'imputer les dépenses dans les lignes du budget correspondant.

Observations : Etant précisé que Monsieur Sébastien GANE, Madame Monique LODDO, Monsieur Laurent SELVEZ, Monsieur Guy SOUVIGNY, Monsieur Christophe DUMONT, Madame Pascale FALLOURD, Monsieur Christian GRAND, Monsieur Lionel DUPARAY, Monsieur Yohann CASSIER, Monsieur Daniel MEUNIER intéressés à l'affaire, n'ont pas pris part au vote, Adoption à l'unanimité.

9. Convention entre le département de Saône-et-Loire et la Communauté Urbaine Creusot Montceau pour accompagner les bénéficiaires du RSA - Sélection et approbation des projets sélectionnés

M. le Président.- Alors on peut faire rentrer les personnes qui étaient dehors et on va passer ,toujours avec Danièle PICARD, à une convention entre le département de Saône-et-Loire et la Communauté. Vont sortir pour cette délibération les conseiller départementaux Didier LAUBERAT, Alain BALLOT, Bernard DURAND, Evelyne COUILLEROT, Marie-Thérèse FRIZOT, Lionel DUPARAY et Viviane PERRIN.

Mme Jeanne-Danièle PICARD.- Merci M. le Président. Cette convention devrait donc être signée entre le département de Saône-et-Loire et la Communauté Urbaine en vue de l'accompagnement des bénéficiaires du RSA. Dans un contexte de reprise économique, la Saône-et-Loire a souhaité contractualiser avec notre communauté dans une convention publique/publique. Le but étant de mutualiser les moyens des deux collectivités pour proposer aux bénéficiaires du RSA un suivi approprié et adapté. Le montant des financements est proportionnel au nombre de bénéficiaires du RSA. Afin de mettre en place donc de nouvelles actions et de renforcer les actions existantes.

Après analyse des dossiers apportés à la Communauté Urbaine, 5 dossiers ont été retenus. Donc les critères d'évaluation des dossiers concernent donc le logement, la fracture numérique et la formation. Dans ce contexte, la communauté, les services ont retenus 5 projets. Le premier s'appelle « le Sas de pré-insertion » qui est porté donc par la Régie des Territoires du Creusot, celle de Montceau et l'association APOR. Ce projet consiste donc à la mise en place d'un sas en amont pour pouvoir lever les freins d'accompagnement pour les bénéficiaires du RSA pour une durée de 4 mois. Le financement global de ce projet est de 445 615 euros et le montant demandé à la Communauté Urbaine est de 92000 euros. Le deuxième projet qui a été retenu, c'est le projet « Agir autrement ». Porté par la structure AgIRE le projet s'articulera autour des personnes les plus éloignées de l'emploi bénéficiaires du RSA pour un suivi personnalisé d'une durée de 6 mois. Le projet global coûte 33 100 euros et le montant demandé à la Communauté Urbaine de 20 500 euros.

Le troisième projet retenu est porté également encore par l'association AgIRE. Le titre s'appelle « savoir de base ». Il s'agit de repérer les personnes les plus en difficulté en vue de les préparer pour pouvoir intégrer soit un parcours de formation soit un parcours d'insertion professionnelle. Donc le montant global du projet de 41 820 euros et la subvention demandée de 25 820 euros.

Le quatrième projet porté par l'Atelier du coin dont nous venons de parler tout à l'heure, il a pour objectif d'accompagner les personnes les plus éloignées de l'emploi dans toutes les démarches administratives notamment de pouvoir aborder franchement les difficultés liées aux handicaps donc toutes les difficultés rencontrées par ces personnes-là et, le cas échéant, de les accompagner afin d'obtenir une

reconnaissance travailleurs handicapés. Le projet global coûte 6 150 euros et le montant demandé de 5 000 euros

Le dernier projet est porté par Solidarité services donc qui s'articule autour de la mobilité vers l'emploi. Le projet consistera à mettre en place un accompagnement renforcé des bénéficiaires du RSA afin de pouvoir intégrer les dispositifs d'accompagnement. Le projet global coûte 54 860 euros et le montant demandé à la Communauté est 39 360 euros.

Il vous est donc demandé d'en délibérer et d'autoriser M. le Président à signer les actes à venir pour la mise en place de ces conventions. Vous avez en annexe toutes les conventions, les mises en application et les conditions d'attribution des fonds.

M. le Président.- Merci. Des questions, des prises de parole avant vote ? Non. Donc qui ne souhaitent pas voter ? Qui s'abstient ? Qui est contre ? Pour ? Je vous remercie.

Convention entre le département de Saône-et-Loire et la Communauté Urbaine Creusot Montceau pour accompagner les bénéficiaires du RSA - Sélection et approbation des projets sélectionnés

Le conseil décide :

- *D'approuver les projets ainsi que la signature des conventions avec les structures ;*
- *D'approuver les montants demandés dans le cadre de la convention RSA Département-CUCM ;*
- *D'autoriser Monsieur le Président de la Communauté Urbaine à signer tout acte à intervenir pour la mise en œuvre de ces conventions ;*
- *D'imputer les dépenses dans les lignes du budget correspondant.*

Observations : Etant précisé que M. Alain BALLOT, M. Didier LAUBERAT, M. Bernard DURAND, Mme Evelyne COUILLEROT, Mme Marie-Thérèse FRIZOT, M. Lionel DUPARAY, Mme Viviane PERRIN, intéressés à l'affaire, n'ont pas pris part au vote, Adoption à l'unanimité.

V - DEVELOPPEMENT TERRITORIAL

1. Villa Perrusson - autorisation de mise à disposition d'espaces dans le cadre du mécénat ou de partenariats financiers

2. Écomusée - Gratuité de la billetterie

3. Boutiques de l'Écomusée Creusot Montceau - Nouveaux tarifs

M. le Président.- Nous allons faire entrer nos collègues si vous voulez bien et passer au chapitre Développement territorial avec l'Ecomusée notamment. Je vais proposer à Cyril GOMET de présenter les 3 délibérations qui concernent l'Ecomusée et puis ensuite bien entendu nous pourrions échanger avant vote. Cyril GOMET.

M. Cyril GOMET.- Merci M. le Président. En quelques mots donc, je vais retracer les grandes lignes des 3 sujets qui concernent ma délégation et je vais vous présenter les rapports soumis à nos votes ce soir. Ils traitent tous de l'Ecomusée. Mais avant cela je tenais à remercier officiellement et publiquement les personnels de l'Ecomusée pour l'énergie qu'ils ont déployée, l'engagement qui a été le leur afin de permettre dans les temps et dans de bonnes conditions l'inauguration de la Villa Perrusson le 2 avril dernier c'est à dire il y a moins d'un mois. Merci à elles, merci à eux globalement car au-delà de l'Ecomusée de nombreux autres services sont intervenus pour permettre la réussite de ce prestigieux projet. Les premiers chiffres communiqués sont excellents et démontre qu'il y avait une réelle attente, une envie de découvrir ce lieu qui est désormais l'une des nombreuses pépites de notre territoire communautaire.

Les réservations sont complètes une semaine avant la semaine de visite et les jours les plus prisés sont pour le moment le mercredi et le dimanche.

Je débute maintenant la présentation des 3 rapports proprement dits avec un dossier traditionnel par lequel nous sommes appelés à valider les nouveaux tarifs pratiqués et qui seront pratiqués à la boutique de l'Ecomusée. Vous avez les éléments détaillés sur vos écrans, je ne serai pas plus long sur ce point.

Le 2^{ème} sujet se place lui dans la continuité de la politique de mécénat que nous avons validé au sein du conseil à l'automne dernier. La proposition soumise ce soir décline les conditions de mise à disposition d'espaces dans le cadre du mécénat ou de partenariat financier. Les modalités et prestations sont détaillées également dans le rapport.

Le 3^{ème} point nous invite à initier une expérimentation. Quelques mots si vous me permettez pour éclairer la proposition sur laquelle nous serons amenés dans quelques instants à nous prononcer. Le débat sur la gratuité des musées n'est pas nouveau, il existe - on pourrait remonter à la Révolution française qui voulait permettre au peuple de se réapproprier son patrimoine. Appliqué pendant plus d'un siècle principes de gratuité a ensuite disparu progressivement et au Royaume-Uni, pays qui m'est cher, la gratuité a tenu bien plus longtemps et est encore de mise aujourd'hui dans de nombreux musées même si la volonté politique des années 80 aura en partie contribué à réduire cette empreinte. C'est au cours de la même décennie 80, mais avec une autre volonté politique forte, diamétralement opposée, qu'en France le débat a resurgi. A cette époque, la culture décrochait un C majuscule et elle ne le perdra jamais. L'essentiel des grands musées parisiens, musées et monuments nationaux, pratiquent l'accès gratuit le premier dimanche de chaque mois. 20 ans plus tard là aussi à la faveur d'une ambition politique assumée la ville de Paris proposait une gratuité des expositions permanentes de ses musées et elle a été suivie par d'autres villes de Province comme Avignon et dans notre région, Dijon et plus proche de nous, Chalon-sur-Saône. Au cours de ces dernières années, certaines collectivités ont préféré aller vers un glissement sur une gratuité partielle ou encore en étendant des critères de gratuité. Cette notion de gratuité des musées et des sites patrimoniaux, elle est large et elle désigne des situations bien différentes. On peut pratiquer la gratuité sur un événement particulier, les journées du patrimoine évidemment sont des moments gratuits comme la Nuit des musées On peut aussi pratiquer la gratuité selon des prestations. Certains sites proposent des visites libres gratuites et d'autres visites guidées payantes ou parfois avec l'utilisation d'outils comme des audio-guides ou des tablettes par exemple. Il peut y avoir aussi une gratuité selon des espaces, des espaces différenciés nécessitant un droit d'entrée avec par exemple des expositions temporaires et d'autres gratuits pardon pour les collections permanentes. Et puis il y a encore la gratuité selon les publics ce que nous pratiquons depuis toujours à savoir que pour les enfants, pour les bénéficiaires de minima sociaux, les demandeurs d'emploi on peut pratiquer un tarif réduit ou une gratuité. Et puis enfin il y a la gratuité totale qui nous est donc proposé, qui vous est proposé ce soir pour une durée d'un an. Les principaux arguments échangés sur la gratuité des musées repose sur un dilemme entre d'une part permettre l'accès des citoyens à leur patrimoine et d'autre part garantir les ressources suffisantes pour la gestion de ces équipements, tout comme ceux d'une crèche dans le domaine des solidarités, des transports publics ou encore d'un centre nautique dans le domaine sportif, les budgets de la culture ou du patrimoine sont difficilement équilibrables, si vous me permettez ce terme sans pour autant laisser filer les lignes budgétaires - et en disant cela je regarde notre collègue Daniel MEUNIER pour le rassurer - il n'est pas question de dérapier sur nos budgets. D'autres ressources sont possibles pour compenser une éventuelle perte de recettes liées à la gratuité totale ou partielle et la politique de mécénat qui commence de se mettre en œuvre par exemple ou la diversification des produits et objets proposée dans les boutiques de souvenirs peuvent être un exemple. Il est toujours plus facile de vendre en effet des objets dans une boutique lorsque le coût de l'entrée est réduit à néant. Alors nous avons donc mené en interne une réflexion. Chacune et chacun a pu exprimer son point de vue, ces interrogations et c'est ainsi que nous sommes arrivés à la conclusion que l'expérimentation était la bonne solution à éprouver. L'expérimentation qui vous est proposée de valider consistera ainsi à rendre gratuit l'ensemble, gratuites pardon, l'ensemble des visites des sites de l'Ecomusée pendant un an. Nous ferons à l'issue de cette période un bilan et nous déciderons sur cette base quelles orientations seront prises in fine. C'est là

aussi une des traductions de notre volonté politique qui fait de notre communauté le territoire de tous les possibles. Avant de conclure mon propos je tenais à partager avec vous une information toute fraîche obtenue cet après-midi et pour vous dire qu'une équipe de Bourgogne est venue tourner des images à la Villa Perrusson pour illustrer un reportage qui va mettre prochainement en valeur, saluer ce site désormais remarquable dans le Guide vert Michelin et qui lui accorde d'entrée une étoile au même titre que la Cité de la gastronomie à Dijon. Des reportages au rayonnement national, et même au-delà, sont déjà programmés toujours sur la Villa avec notamment l'excellente chaîne Arte qui sera prochainement présente. Voilà je vous remercie M. le Président.

M. le Président.- Merci beaucoup pour cette mise en contexte qui est très importante et cette présentation un petit peu historique toujours intéressante. Est ce qu'il y a des prises de parole ? Les 3 ont été présentées là donc est-ce qu'il y a des prises de parole avant vote ? M. LANDRE.

M. Charles LANDRE.- Oui je remercie Cyril GOMET pour cette présentation et je souhaite rebondir effectivement sur le débat sur la gratuité du musée. Je n'interviens pas pour commenter le tarif des paires de chaussettes. Bien que j'espère que ce soient des chaussettes Perrin au prix où celles-ci sont vendues à l'Écomusée. Oui ? Et bien c'est très bien. Alors sur la gratuité. D'abord je dois dire que ce débat avait été effleuré il y a quelques mois ici même et je suis satisfait qu'on parte effectivement sur une phase d'expérimentation, c'est à dire 1 an où on pourra, à condition que vous présentiez un bilan complet de cette opération, véritablement mesurer ce qu'est l'impact de la gratuité pendant cette année et aussi au regard de ce qui s'est passé les années précédentes et particulièrement les années pré-covid pour lesquelles je pense que le regard sur la fréquentation sera plus clair. Alors je vois bien les ambitions qui sont affirmées et je dois dire que au moins sur les 2 premiers, lever les obstacles, les éventuels obstacles financiers à l'accès à la culture, on peut tous qu'être d'accord. Et le 2^{ème} aussi qui est important et je suis heureux de le voir dans cette délibération qui est d'envoyer un signal aux habitants pour dire finalement nous nous réapproprions le patrimoine et la culture historique de ce territoire. Je reviendrai quand même avec un gros bémol sur ce deuxième point. En revanche, les 2 points suivants me semblent quand même plus problématiques. Vous annoncez vouloir fidéliser par la gratuité les publics et rendre plus facile l'entrée au musée. Je crois que l'enjeu autour d'un musée et de l'Ecomusée singulièrement, c'est de fidéliser les publics par la qualité de ce qui est proposé et non pas par le coût d'entrée ou la gratuité même si ça peut être facilitateur et ce qui s'est passé ces dernières années, on en a parlé bien suffisamment, c'est que le rythme d'expositions temporaires n'était pas suffisant. J'ai appris qu'il y aurait un nouveau directeur à partir du mois de juillet mais grosso modo ça fera 3 ans qu'il n'y a pas de direction stable à l'Ecomusée et j'espère que celle-ci le sera. Qu'il n'y a donc pas de projet culturel, patrimonial, muséographique clair et je crois que c'est d'abord ça qui contribue à fidéliser les publics. Je pense que cette délibération intervient finalement un peu à l'envers, c'est à dire qu'il aurait fallu d'abord avoir le directeur et définir le projet et ensuite proposer la gratuité c'est comme ça que à mon sens que l'on peut fidéliser les publics. Et puis le 2^{ème} point rendre plus facile l'entrée au musée, vous avez parlé tout à l'heure de Londres j'attire votre attention sur le fait qu'à Londres l'entrée gratuite pour les expositions permanentes, et pas pour les expositions temporaires et qu'il y a un problème à Londres sur la fréquentation des musées que nous sommes loin de connaître aujourd'hui à l'Ecomusée qui est finalement une consommation très rapide du musée, des problèmes d'embouteillages, de surfréquentation des salles et de comportements pour laquelle certains musées sont obligés maintenant d'intervenir parce que la gratuité finalement dans l'esprit de certains de nouveaux spectateurs permettrait tout. Et c'est vrai que le fait de payer une entrée quelle qu'elle soit même si le tarif est faible, c'est aussi un geste qui est de dire je veux entrer au musée et que nous devons conserver à l'esprit. Et puis vous parlez ensuite de développer - je ne reviens pas sur les nouvelles actions parce que je pense ça fait partie du projet culturel de territoire - mais de construire aussi des partenariats. Moi je pense que le débat autour de l'Ecomusée il doit aussi être de savoir comment est-ce qu'on capte le public parce que finalement au Creusot et à Montceau-les-Mines et puis sur l'ensemble de la CUCM, il y a beaucoup de passage. On l'a dit, il y a des infrastructures de transport qui permet de venir facilement. Il y a un socle industriel qui fait que nous avons par rapport à

d'autres territoires un nombre de personnes qui viennent pour des séjours courts qui est important et puis on communique largement dans la presse sur des chiffres qui au regard de la fréquentation de l'Ecomusée semble extrêmement. Je prends le cas du Parc des Combes où on annonce plus de 100 000 visiteurs quand il y en aurait - corrigez -moi si je me trompe - moins de 20 000 à l'Ecomusée l'année. Donc la question qu'on doit se poser c'est comment est-ce qu'on fait pour capter cette si je puis dire, cette clientèle de passage aussi et ça passe d'abord par rendre l'Ecomusée vivant et en faire un lieu ouvert non pas simplement par le tarif mais par une vraie politique d'expositions temporaires et d'événements qui attirent et qui n'attirent pas que pour le prix. Je crois que c'est ça le véritable enjeu qui est derrière cette délibération qui n'est pas inintéressante mais qui me semble être incomplète au regard de ce 2^{ème} aspect. Voilà je voulais simplement effectivement vous dire qu'on attend avec impatience le résultat de cette année et le bilan qui en sera fait mais qu'il ne faudra pas tomber dans le piège de dire parce que c'est gratuit le musée est ouvert à tous et il y a une ambition culturelle et patrimoniale. L'ambition culturelle, l'ambition patrimoniale elle peut passer par le fait de rendre cette accessibilité financière meilleure mais elle doit aussi passer par à nouveau dès la fin de l'année puisque on va laisser au nouveau directeur le soin de s'installer par l'affirmation d'un vrai projet j'allais dire muséographique mais même territorial autour de la valorisation du patrimoine et de ce qui est le cœur d'un écomusée, c'est à dire la capacité qu'a l'instance culturelle à faire raconter l'histoire du territoire par les habitants. Et je crois que là, nous aurons gagnés et on pourra se dire que la gratuité est un élément complémentaire mais pas essentiel à l'accès de tous à la culture. Donc j'espère que cela va bien marcher, bien fonctionner et je vous invite à réfléchir à ce que je viens de là qui est je crois complémentaire avec les interventions précédentes que j'ai pu faire sur le sujet. Je vous remercie.

M. le Président.- Avant que j'intervienne, si le Vice-président a quelque chose à dire ?

M. Cyril GOMET.- Oui, je n'ai pas énormément de choses à dire. En tout cas simplement merci pour vos remarques et surtout la tonalité qui évolue et je vous trouve beaucoup plus positif ce soir. Nous aussi nous sommes impatients de l'arrivée du directeur et pour mettre en place un certain nombre de choses, mais on ne pouvait pas attendre l'arrivée du directeur pour tout lancer. Mais bon je comprends votre position, mais en tout cas ce n'est pas le choix que nous avons fait. Et puis dans les un an effectivement et vous aurez les éléments, les chiffres, on en a déjà un certain nombre, effectivement il faudra travailler sur les chiffres d'avant covid. C'est évident. La comparaison avec le Parc des Combes le public peut venir effectivement un moment donné avec les enfants, mais ce n'est pas les mêmes temps à mon avis, donc je pense que ce n'est pas du tout la même chose, ce n'est pas un principe de vases communicants. Sinon je ne n'ai pas énormément de choses à dire parce que vous vous êtes étalés sur beaucoup de choses, mais en tout cas, j'ai noté un certain nombre de points. Merci.

M. le Président.-D'autres prises de parole ? Non. Juste par rapport à ce qui a été dit par le Vice-Président, moi je serai peut-être un petit peu moins sympathique que lui, ce qui ne va pas vous surprendre parce que d'abord vous remercier de nous inviter à réfléchir parce que c'est vrai que si vous ne le faisiez pas, peut-être on ne réfléchirait pas.

Quand vous parlez de l'Ecomusée j'ai l'impression que vous ne parlez que du site du château c'est à dire du Musée de l'Homme et de l'Industrie. Parce que quand vous dites avant de faire la gratuité faudrait peut-être rendre attractif l'Ecomusée, vous avez une sorte de zapping automatique qui fait que vous n'avez pas intégré, ce qui vient d'être dit sur la Villa Perrusson qui fait partie de l'Ecomusée. Je veux dire en matière d'attractivité, la Villa Perrusson, on vient de vous dire que tous les médias nationaux s'y intéressent. On en est au 5^{ème} ou au 6^{ème} média qui vient sur la Villa Perrusson. C'est l'Ecomusée. Donc, non seulement il y a la gratuité, mais il y a aussi la qualité qui est proposée.

L'autre élément que je souhaite apporter comme précision, puisque vous parliez de Londres, en disant à juste titre que les expositions temporaires n'étaient pas gratuites, elles ne seront pas gratuites non plus en tout cas ce n'est pas comme cela que nous l'avons envisagé sur l'Ecomusée, il ne s'agira que des expositions permanentes, parce que les expositions temporaires nous avons l'ambition de faire des

expositions temporaires peut-être moins nombreuses que l'on a fait auparavant, en tout cas beaucoup plus qualitatives et qui auront un certain coût et donc nous ne souhaitons pas aller vers la gratuité des expositions temporaires. C'était une petite précision.

Ensuite en ce qui concerne le Musée de l'Homme et de l'industrie puisque que votre réflexion que porte exclusivement là-dessus - c'est pour vous montrer qu'on a réfléchi un petit peu déjà depuis un certain temps - il ne vous a pas échappé que le travail de la muséographie a commencé déjà depuis 5, 6 ans. Voilà puisqu'il y a eu tout un travail de fait sur le recollement des collections puisque le volume de collections de l'Ecomusée et notamment du Musée de l'Homme et de l'industrie en tout cas ce qui a vocation à y venir est énorme et que dont il y avait tout un travail à faire de recollement qui a pris 3 ans. Aujourd'hui ce travail est terminé et on passe à la phase 2, et la phase 2 c'est le stockage des collections. C'est à dire entreposer les collections y compris les valoriser là où elles vont être entreposées dans un bâtiment qui est réhabilité à Montchanin dans l'ancien bâtiment de la Ligue de foot de manière à ce que ces pièces de collection puissent être visitées, ou en tout cas une partie dans ce bâtiment-là. Et puis ensuite interviendra l'aspect muséographique lui-même. Mais il fallait faire ces 2 parties de travail extrêmement importantes avant de s'attaquer à la muséographie elle-même dans le château. Ce travail va arriver. D'ailleurs, je précise que nous sommes accompagnés à la fois par la DRAC, à la fois par la région sur ce colossal travail que nous avons commencé et que nous serons soutenus jusqu'à la fin parce que c'est un travail considérable et en matière d'attractivité et pas simplement pour le territoire mais en matière régionale, c'est important. Ce sont plusieurs millions d'euros qui sont investis sur la muséographie depuis déjà plusieurs années. Nous avons été aidés avec la région dans le cadre du contrat métropolitain et nous le sommes encore, par exemple.

Donc la gratuité s'il faut attendre que tout ce travail soit fait pour pouvoir dire et bien maintenant on peut s'interroger sur la gratuité s'il faut ou s'il ne faut pas à certaines conditions. Ce que nous avons souhaité c'est comme le vice-président l'a expliqué donner un accès rapide et le Covid a été quelque part aussi moteur dans cette réflexion que nous avons eu pour dire continuons cette gratuité, et puis après nous verrons si nous continuons, comment mais aussi sous quelle forme mais en tout cas de manière très simple et très lisible. C'est gratuit sur l'Ecomusée. Si la Briqueterie à Ciry-le-Noble - la mairie de Ciry est là - était ouverte, ce serait aussi gratuit sur la briqueterie parce que l'Ecomusée je le rappelle c'est la Briqueterie, le musée de l'Homme et de l'industrie et Perrusson. Ce n'est pas simplement ici. Bon malheureusement la briqueterie connaît des déboires qui sont quasiment irréversibles et ce qui ne permettra sans doute pas de rouvrir la Briqueterie comme elle l'était avant et donc il faudra faire un autre travail sans doute de mémoire pour pouvoir préserver quelque chose de cette Briqueterie qui malheureusement encore une fois connaît des déboires. Mais sinon, l'Ecomusée, c'est un ensemble, nous y investissons beaucoup et je vous rassure nous allons continuer d'y réfléchir, continuer d'y travailler, mais ça fait quand même quelques années que nous travaillons sur l'Ecomusée. Voilà ce que je tenais à dire et à préciser. Et s'il n'y a pas d'autres prises de parole, je vais maintenant mettre au voix ces 3 délibérations. Alors sur la première donc l'autorisation de mise à disposition d'espaces dans le cadre du mécénat. Est-ce qu'il y a des personnes qui ne souhaitent pas voter ? Qui s'abstiennent ? Qui sont contre ? Pour ? Je vous remercie. La gratuité. Des personnes qui ne souhaitent pas s'exprimer, pas voter ? Qui ne souhaitent pas voter ? Qui s'abstiennent ? Qui sont contre ? Pour ? Merci. Et enfin pour la boutique, les nouveaux tarifs. Des personnes qui ne souhaitent pas voter ? Qui s'abstiennent ? Contre ? Pour ? Merci. Unanimité sur les 3 délibérations.

Villa Perrusson - autorisation de mise à disposition d'espaces dans le cadre du mécénat ou de partenariats financiers

Le conseil décide :

- *D'autoriser l'occupation temporaire du rez-de-chaussée du pavillon Perrusson de la villa Perrusson, dans le cadre de contreparties de mécénat ou de partenariats financiers ;*
- *De valider le montant de 900 €, comme valeur de cette occupation temporaire en tant que contrepartie de mécénat ou de prestation dans le cadre d'un partenariat financier ;*

- D'autoriser la mise en place de prestations de visites guidées hors des horaires d'ouverture et de prestation de petit-déjeuner dans le cadre de contreparties de mécénat ou de partenariats financiers
- De valider le montant de 200 €, comme valeur de la prestation de visite guidée à la carte hors des horaires d'ouverture en tant que contrepartie de mécénat ou de prestation dans le cadre d'un partenariat financier ;
- De valider le montant de 6 € par personne, comme valeur de la prestation petit-déjeuner en tant que contrepartie de mécénat ou de prestation dans le cadre d'un partenariat financier.

Observations : Adoption à l'unanimité.

Écomusée - Gratuité de la billetterie

Le conseil décide :

- d'adopter l'instauration de la gratuité de la billetterie de l'Ecomusée permettant l'accès pour tous au musée de l'Homme et de l'Industrie et à la villa Perrusson à partir du 2 mai 2023 et pour une période de un an,
- de modifier la délibération n° 22SGADL0106 en date du 6 octobre 2022, autorisant l'octroi de contreparties de mécénat et validant la grille des contreparties de mécénat, en supprimant les contreparties : « Billet Musée de l'Homme et de l'Industrie » et « Billet villa Perrusson »

Observations : Adoption à l'unanimité.

Boutiques de l'Ecomusée Creusot Montceau - Nouveaux tarifs

Le conseil décide :

- D'adopter les tarifs des nouveaux produits proposés à la vente à la boutique du musée de l'Homme et de l'Industrie au Creusot ainsi qu'à la boutique e la villa Perrusson à Ecuisses, tels que mentionnés ci-après :

Désignations	Prix de vente
Paire de chaussettes	15 €
Stylo BIC 4 couleurs	4,50 €

Observations : Adoption à l'unanimité.

4. Mise en place d'une convention avec la plateforme 3D dans le cadre de l'offre de service du site technopolitain

M. le Président.- Ensuite nous allons voir la mise en place d'une convention avec la plate-forme 3D dans le cadre de l'offre du service qu'il y aura sur le site technopolitain notamment qui s'appelle Hub and Go, je le rappelle, qui va s'appeler à Hub and Go. Daniel MEUNIER - nous allons sortir - je dis nous parce que je suis concerné - et Jeremy PINTO, Barbara SARANDAO et moi-même.

M. Daniel MEUNIER.- Bien chers collègues, simplement quelques éléments de contexte en amont de la présentation de cette convention avec la plateforme 3D. Vous savez que le site technopolitain poursuit sa dynamique tant dans le domaine de l'innovation que le tissage de liens enrichissants avec différentes structures et différents partenaires. Des partenaires qui sont très multiples et qui permettent d'incuber des projets particulièrement innovants et puis en même temps ces projets arriver à les fédérer au sein de pépinières d'entreprises. C'est quand même un joli challenge de favoriser effectivement cet entrepreneuriat, cette offre de recherche et de formation avec les entreprises par le biais de l'ESIREM et puis installer aussi et ça ce n'est pas commun non plus installer un laboratoire dédié à la robotique. Donc, c'est au travers de toute cette plateforme 3D que tout peut se fédérer en lien avec les entreprises, l'enseignement supérieur et la recherche et n'oublions pas non plus aussi toute la dimension d'accompagnement dans la formation continue, toute l'animation pour l'innovation et le soutien aux entreprises pour des projets qui sont quand même des projets de conception particulièrement complexes. Donc c'est une offre d'ingénierie et de recherches mais qui demeure un objectif phare de la CUCM et ce soir il nous est proposé d'approuver en l'occurrence les termes de la convention tripartite CUCM/IUT/Société Syans, qui est la société d'accélération du transfert de technologie, et de leur attribuer une subvention de 24 000 euros tout simplement pour qu'elle puisse mener à bien ses nombreux objectifs. Voilà chers collègues y a -t-il des remarques sur ce travail effectivement qui est un travail j'insiste d'innovation particulièrement intéressant et je vous invite à aussi lors de portes ouvertes aller effectivement tendre le bout de vos nez parce qu'il y a des choses vraiment intéressantes. Voilà. Donc y a -t-il des personnes qui ne souhaitent pas prendre part à ce vote ? Des abstentions ? Contre ? Pour ? Merci pour nos étudiants. Nous pouvons faire rentrer notre Président, Cyril et Barbara.

Mise en place d'une convention avec la plateforme 3D dans le cadre de l'offre de service du site technopolitain

Le conseil décide :

- *D'approuver les termes de la convention d'objectifs 2023 tripartite à conclure entre la CUCM, l'IUT du Creusot et la SATT SAYENS ;*
- *D'autoriser Monsieur le Président de la Communauté Urbaine à signer la convention et tout acte à intervenir pour son application*
- *D'autoriser le versement à la SATT SAYENS une subvention d'un montant de 24 000 euros ;*
- *D'imputer les dépenses dans les lignes du budget correspondant.*

Observations : Etant précisé que M. David MARTI, M. Jérémy PINTO, Mme Barbara SARANDAO, intéressés à l'affaire, n'ont pas pris part au vote, Adoption à l'unanimité.

5. Attribution d'une subvention à l'Université de bourgogne - Autorisation de signature de la convention d'objectifs 2023

M. le Président.- Voilà l'attribution d'une subvention cette fois ci à l'université de Bourgogne. Doivent sortir Cyril GOMET, Jérémy PINTO, Laëtizia MARTINEZ et Lionel DUPARAY s'il vous plaît. Il s'agit d'attribuer une subvention au travers aussi d'une convention d'objectifs à l'université de Bourgogne. La communauté accompagne l'Université depuis de nombreuses années. Il y a des conventions qui sont

prises en place selon les projets. Ce qui est proposé c'est de passer une convention qui regroupe l'ensemble de l'accompagnement de la Communauté Urbaine à l'Université au travers de cette convention cadre qui récapitule donc l'ensemble des lignes budgétaires à destination de l'Université. Donc on y retrouve un montant global de fonctionnement de deux cent neuf mille cinq cents euros avec le fonctionnement de la filière AES, les frais de déplacement, l'occupation de la halle des sports, le fonctionnement du Centre Condorcet, la mobilité étudiante, la valorisation de l'enseignement supérieur et de la culture scientifique, le soutien à l'international, la mise en place de nouvelles formations le cas échéant, une mise à disposition d'un agent pour une valeur de 35000 euros, un montant total d'investissement de 40000 euros et un montant total qui concerne la progression de communication de 40000 euros. C'est donc un montant total de 385 500 euros par an qui serait destiné à l'Université au travers de cette convention dont 294500. Il y a un zéro de trop en bas sur la délib ne vous affolez pas. Donc c'est bien 294500 euros. Voilà mes chers collègues, est-ce qu'il y a des prises de parole ? Non, donc je mets aux voix. Des personnes qui ne souhaitent pas voter ? Qui s'abstiennent ? Qui sont contre ? Pour ? Je vous remercie.

Attribution d'une subvention à l'Université de Bourgogne - Autorisation de signature de la convention d'objectifs 2023

Le conseil décide :

- *D'approuver la mise en place de la convention cadre et d'objectif 2023 mis en place entre la Communauté Urbaine Creusot Montceau et l'Université de Bourgogne.*
- *D'autoriser Monsieur le Président de la Communauté Urbaine à signer tout acte à intervenir pour son application.*

Observations : Etant précisé que M. Cyril GOMET, M. Jérémy PINTO, Mme Laetitia MARTINEZ, M. Lionel DUPARAY, intéressés à l'affaire, n'ont pas pris part au vote, Adoption à l'unanimité.

6. Attribution de subventions à des associations étudiantes

M. le Président.- Faites entrer les collègues s'il vous plaît. Donc la suivante, c'est Jérémy PINTO qui va la présenter puisqu'il s'agit d'une attribution de subventions à des associations étudiantes dès qu'il sera installé.

M. Jérémy PINTO.- Merci M. le Président. Effectivement je suis très heureux de présenter ces subventions, parce qu'elles montrent le dynamisme de nos étudiants sur le campus après 2 années perturbées par les conditions sanitaires. C'est vrai que les projets étudiants avaient été relativement difficiles à reprendre et donc là au travers ces subventions pour un petit peu moins d'une dizaine de projets et un total d'un peu plus de 5 000 euros on montre qu'effectivement les étudiants ont repris le chemin d'une vie extra universitaire en tout cas à côté des cours aussi de proposer des actions à dimension culturelle, sportive, citoyenne, écologique et en tout cas et avec le souhait pour beaucoup d'entre eux de pouvoir vivre pleinement leur vie d'étudiant au Creusot. Donc c'est dans ce sens-là que cet appel à projets a été initié et on retrouve là un niveau très important de projets avec des nouveaux entrants aussi dans cet appel à projets, notamment l'association des étudiants de l'ESIREM qui pour la première fois ont déposé des projets qui nous montre aussi un dynamisme très important depuis que cette formation est sur le campus. Et j'espère que dans le cadre de la dynamique collective initiée par le biais du schéma local de l'enseignement supérieur, on continuera à voir plein d'autres projets y compris des projets d'étudiants du sud de la Communauté Urbaine puisque cet appel à projets leur est aussi ouvert. Il n'y en a pas cette fois ci, mais je pense que dans les années à l'avenir ce sera le cas car les ateliers menés dans cet esprit sont assez prometteurs de ce point de vue. Donc je vous prie de bien vouloir adopter l'ensemble de ces subventions pour un peu plus de 5000 euros.

M. le Président.- Merci, des questions ? Des prises de parole ? Non, je mets aux voix. Des personnes qui ne souhaitent pas voter ? Qui s'abstiennent ? Qui sont contre ? Pour. Merci.

Attribution de subventions à des associations étudiantes

Le conseil décide :

- *D'approuver le montant des subventions proposées pour chacun des projets présentés ci-dessus.*
- *D'autoriser les versements des montants proposés aux associations citées ci-dessus.*
- *D'imputer les dépenses sur les crédits inscrits au budget principal 2023.*

Observations : Adoption à l'unanimité.

7. Réseau THD - SPL Sud Bourgogne THD - Contrat de concession - Avenant n°1

M. le Président.- Ensuite je vais sortir de la salle, Philippe PIGEAU également et Montserrat REYES puisque ça concerne le THD. Daniel MEUNIER.

M. Daniel MEUNIER.- Bien, donc il ne me reste plus qu'à mettre aux voix cette note pour le réseau THD de SPL Sud Bourgogne avec l'avenant numéro 1 au contrat de concession. Qui ne souhaite pas prendre part à ce vote ? S'abstenir ? Contre ? Pour ? Merci à vous.

Réseau THD - SPL Sud Bourgogne THD - Contrat de concession - Avenant n°1

Le conseil décide :

- *D'approuver le projet d'avenant n°1 au contrat de concession entre la SPL et la société dédiée Sud Bourgogne Networks, tel qu'annexé à la présente délibération. ;*
- *D'autoriser le Président, ou l' élu compétent en matière de commande publique, à signer cet avenant.*

Observations : Etant précisé que M. David MARTI, M. Philippe PIGEAU, Mme Montserrat REYES, intéressés à l'affaire, n'ont pas pris part au vote, Adoption à l'unanimité.

VI - DEVELOPPEMENT DURABLE

1. SPANC - Evolution de la fréquence du contrôle de bon fonctionnement et d'entretien

2. Eau - Préservation des espaces naturels via le Conservatoire d'Espaces Naturels de Bourgogne - Attribution de la participation 2023 - Autorisation de signature de la convention d'objectifs 2023

3. Barrages de Saint-Sernin-du-Bois - Travaux de mise aux normes du barrage principal - Attribution et autorisation de signature des marchés passés en procédure adaptée

M. le Président.- On passe au chapitre développement durable cette fois avec plusieurs délibérations sans présentation qui concernent l'évolution de la fréquence du contrôle du bon fonctionnement d'entretien sur le SPANC, la préservation des espaces naturels. Un sujet sur Saint-Sernin du Bois avec le barrage, les travaux de mise aux normes du barrage. Vous savez que c'est un gros chantier. Donc Jean-Marc FRIZOT s'il veut dire un mot même s'il n'y a pas de présentation en principe mais sur l'une ou l'autre des délibérations, je pense que par exemple sur le barrage ce serait bien dire un petit mot avant de mettre aux voix.

M. Jean-Marc FRIZOT.- Oui M. Président, oui, oui, tout à fait, merci, oui. Insister sur le barrage de Saint-Sernin du Bois, ce sont des travaux exceptionnels puisque le barrage a 100 ans et que ces travaux n'ont jamais été réalisés - enfin d'aussi importants travaux n'ont jamais été réalisés. Donc pour vous dire

simplement que les sommes en jeu sont très importantes, puisqu'alors ça a été mis à jour tout à l'heure puisque la commission d'appel d'offres a terminé de se prononcer à midi. Il y a deux lots sur ce chantier. Le premier est bien sûr le plus important. C'est le lot Génie civil, vous avez l'étanchéité avec la pose d'une membrane, des injections dans la fondation et puis des travaux sur l'évacuateur, l'évacuateur va être élargi pour correspondre aux nouvelles normes. Et donc vous avez vu les chiffres si vous l'avez mis à jour aujourd'hui. Donc la négociation a été difficile mais elle s'est terminée exactement à 2 778 491 euros hors taxes. Le second lot n'a pas été attribué puisque la négociation n'a pas été fructueuse. Le second lot est moins urgent puisqu'il s'agit de tout le travail électrique, électromécanique et donc on peut le faire dans un deuxième temps mais ça va être assez rapidement. Ce sera l'objet, j'espère mais je suis sûr de notre prochain conseil communautaire. .

M. le Président. - Merci. Est-ce qu'il y a des prises de parole avant vote ? Non, je mets aux voix les 3 délibérations s'il n'y a pas de vote différencié sauf si quelqu'un se manifeste pour dire qu'il y a un vote différencié ? Non. Alors sur les 3 délibérations donc : est-ce qu'il y a des personnes qui ne souhaitent pas voter ? Qui s'abstiennent ? Qui sont contre ? Pour ? Je vous remercie. Les 3 sont adoptés à l'unanimité.

SPANC - Evolution de la fréquence du contrôle de bon fonctionnement et d'entretien

Le conseil décide :

- *De modifier la fréquence du contrôle de bon fonctionnement et d'entretien et de la passer de huit à dix ans.*

Observations : Adoption à l'unanimité.

Eau - Préservation des espaces naturels via le Conservatoire d'Espaces Naturels de Bourgogne - Attribution de la participation 2023 - Autorisation de signature de la convention d'objectifs 2023

Le conseil décide :

- *D'approuver les termes de la convention d'objectifs 2023 à intervenir entre la Communauté Urbaine et le Conservatoire d'Espaces Naturels de Bourgogne ;*
- *D'autoriser Monsieur le Président à signer ladite convention d'objectifs 2023 et d'en assurer la bonne exécution ;*
- *D'autoriser le versement de la subvention d'un montant de 18 633,60€ au Conservatoire d'Espaces Naturels de Bourgogne ;*
- *D'imputer les dépenses sur la ligne correspondante du budget annexe eau prévue en section de fonctionnement.*

Observations : Adoption à l'unanimité.

Barrages de Saint-Sernin-du-Bois - Travaux de mise aux normes du barrage principal - Attribution et autorisation de signature des marchés passés en procédure adaptée

Le conseil décide :

- *D'autoriser Monsieur le Président ou l' élu ayant délégation en matière de marchés publics à signer les marchés à conclure :*
 - o *Le groupement solidaire VINCI CONSTRUCTION MARITIME ET FLUVIAL (mandataire) / BBF/ CARPI TECH BV / AEVIA/ TP GEO, pour un montant de 2 778 491,68 € HT (lot 1).*
- *D'imputer les dépenses sur le budget annexe eau.*

Observations : Adoption à l'unanimité.

4. Aménagements de la RN 70 dite RCEA - Travaux de réseaux eau et assainissement - Autorisation de signer la convention avec la DREAL

M. le Président.- Jean-Marc FRIZOT toujours cette fois-ci sur les aménagements de la RN 70, c'est à dire la RCEA avec des travaux de réseaux eau et assainissement.

M. Jean-Marc FRIZOT.- C'est un petit Focus sur la RCEA. Ce qu'il faut comprendre, vous avez vu qu'il y a des travaux très importants qui sont en cours actuellement et ce qu'on a moins vu c'est tous les travaux préparatoires qui ont été faits par la Communauté Urbaine, par nos services, le service de l'eau et de l'assainissement. Donc pour vous dire que les travaux qui ont été faits correspondent à plus de 4 millions d'euros, c'est à peu près 4,5 millions. Sur ces 4,5 millions une partie échoit à l'Etat. Là il y a une réglementation qui est très pointue et donc certains travaux nous sont remboursés par l'Etat, malheureusement pas l'intégralité, mais une partie. Vous avez le détail. Aujourd'hui nous délibérons sur le fait que la DREAL, l'Etat représenté par la DREAL, versera à la Communauté Urbaine en compensation une partie des travaux qui ont été faits une compensation de 867000 euros. Et je précise que pour le reste, c'est à dire le delta entre les deux, ce n'est pas du tout de l'argent de perdu car cela nous a permis de renouveler nos canalisations, qui par définition avaient 50 ans à peu près. Et surtout cela nous a permis d'anticiper, enfin de commencer le programme d'assainissement, le schéma direction d'assainissement que de toute façon il aurait fallu que nous fassions légèrement plus tard mais cela a permis de l'anticiper. Donc voilà on vous demande de délibérer pour signer la convention et accepter la somme de 867000 euros dont le détail est en page 2 de la délibération.

M. le Président.- Merci. Des questions ? Des prises de parole ? Non. Alors je mets aux voix. Des personnes qui ne souhaitent pas voter ? Qui s'abstiennent ? Qui sont contre ? Pour ? Je vous remercie.

Aménagements de la RN 70 dite RCEA - Travaux de réseaux eau et assainissement - Autorisation de signer la convention avec la DREAL

Le conseil décide :

- *D'autoriser, Monsieur le Président à signer la convention relative à la modification des réseaux humides communautaires eau potable et assainissement nécessitée par l'aménagement à 2x2 voies de la RN70 au niveau des sections 1 et 3 sur la base du projet annexé, et tout document s'y rapportant.*

Observations : Adoption à l'unanimité.

5. Fourniture de matériel de précollecte et maintenance des points d'apports volontaires - attribution et autorisation de signature de quatre accords-cadres à bons de commande

6. CUCM - Kit événement éco-responsable - Adoption des conditions de mises à disposition

M. le Président.- Nous avons ensuite deux questions qui concernent de la fourniture de matériel pour la pré-collectes et puis un kit événement éco-responsable, ça concerne les déchets. Sans présentation. Si le vice-président ? Non. Des personnes qui ne souhaitent pas voter ? Des personnes qui s'abstiennent ? Qui sont contre ? Pour ? Merci les 2 sont adoptées.

Fourniture de matériel de précollecte et maintenance des points d'apports volontaires - attribution et autorisation de signature de quatre accords cadres à bons de commande

Le conseil décide :

- *D'autoriser Monsieur le Président ou l' élu ayant délégation en matière de marchés publics à signer les accords-cadres à bons de commande à conclure avec :*
 - o *Pour le lot 01, l'entreprise ESE (238 875,50 € HT), pour un maximum de 200 000 € HT pour la période initiale de 3 ans ;*
 - o *Pour le lot 02, l'entreprise ASTECH (185 065,00 € HT), pour un montant de 300 000 € HT pour la période initiale de 3 ans ;*
 - o *Pour le lot 03, l'entreprise ESE (85 790,50 € HT), pour un montant de 400 000 € HT pour la période initiale de 3 ans ;*
 - o *Pour le lot 04, l'entreprise MINERIS (353 790,00 € HT), pour un maximum de 500 000 € HT pour la période initiale de 3 ans ;*
- *D'imputer les dépenses sur la ligne correspondante du budget principal.*

Observations : Adoption à l'unanimité.

CUCM - Kit événement éco-responsable - Adoption des conditions de mises à disposition

Le conseil décide :

- *D'approuver le dispositif de prêt d'un kit événement Zéro Déchet par la Communauté Urbaine ;*
- *D'approuver les termes des conditions particulières et générales de mise à disposition indiquant les modalités de prêt de ce kit événement Zéro Déchet que devront signer les organisateurs d'événements du territoire ;*
- *D'approuver les tarifs appliqués pour le remplacement des éléments du kit, en cas de non-respect des conditions de prêt et en cas de perte ou de casse du matériel.*

Observations : Adoption à l'unanimité.

VII - PROXIMITE

1. Transports scolaires - Modification du règlement du transport du second degré, du règlement du transport du premier degré, du règlement relatif à la sécurité et à la discipline - date d'effet : 1er septembre 2023

2. Transports scolaires : ajustement de la tarification

M. le Président.- Enfin au chapitre proximité qui est le dernier chapitre deux sujets sur les transports scolaires. La modification du règlement du transport du second degré, premier degré et du règlement relatif à la sécurité et puis la 2^{ème} délibération sur des ajustements de tarification. Le premier vice-président les présentera les 2 à la suite.

M. Daniel MEUNIER.- Bien merci M. le Président on arrive en fin de conseil donc l'attention s'émousse, on va essayer de la conserver jusqu'au bout. Juste quelques éléments de contexte avant la présentation de cette note. Vous vous rappelez que concernant ce transport scolaire pour le second degré, c'est quand même 78 circuits scolaires pour desservir les collèges et les lycées qui sont implantés sur le territoire communautaire. On offre quand même un service de transport totalement gratuit pour les jeunes et pour les familles. Ça concerne quand même chaque jour quatre mille deux cents élèves sur notre

ressort territorial. Voilà ce sont des chiffres à retenir, chiffre qui n'est pas un puisque je parle de gratuité mais quand on parle de quatre mille deux cents élèves c'est quand même pas une mince affaire. On essaye de faire au mieux pour la sécurité et en particulier et on peut se féliciter effectivement de ne pas avoir de grosses problématiques.

On a délégué notre compétence pour le transport du premier degré à 20 communes qui sont chargées de construire effectivement leur circuit scolaire. Ça permet d'offrir aussi un service de proximité aux familles des élèves de classes maternelles et élémentaires. Donc on finance le service public de transports scolaires, on organise les règles, on édicte les règles pardon et on organise tous ces services pour les collégiens et puis les lycéens. On avait 3 règlements qui existaient. On avait le règlement du transport scolaire du premier degré, on avait celui relatif à la sécurité et la discipline dans les véhicules qui sont affectés aux transports scolaires et puis on a aussi le règlement scolaire pour les élèves du second degré. Donc on a estimé que la révision de ces règlements était devenue nécessaire et puis on a souhaité faire cela dans une large concertation. On a mis en place un groupe de travail qui était représentatif du territoire parce que ça a permis d'associer des élus, des responsables d'établissements scolaires, les transporteurs dédiés à ces transports d'usage scolaires, des membres du comité des partenaires, des services communautaires et puis on a demandé pour nous assister la présence d'AGIR transport qui est un organisme spécialisé dans les mobilités. Nous sommes adhérent à Agir et puis c'est Agir qui a animé ce groupe de travail et a apporté en même temps son expertise. On a eu 2 séances de travail, l'une le 30 janvier 2023 qui a permis de présenter notre organisation des transports scolaires, nos compétences, nos responsabilités et puis les sanctions que nous appliquons en matière d'indiscipline. Et puis une le 13 mars 2023, où là on a mis un focus plus spécifique sur les arrêts de transports scolaires avec les règles de l'implantation de sécurisation et puis la responsabilité partagée des collectivités. Je vous propose simplement de faire ce soir -l'inventaire des différentes modifications apportées à ce règlement qui est désormais un règlement unique pour plus de cohérence et de lisibilité mais en même temps et qui va permettre de servir au plus près les souhaits et les attentes de nos jeunes et puis de leur famille. Alors déjà premier point une extension de la possibilité d'usage aux étudiants post-bac que l'on va autoriser à utiliser le transport scolaire. Je pense à BTS, Condorcet, l'IUT, les classes préparatoires, l'IFSI. Et dans ce cadre on offre pour plus de souplesse la possibilité à un lycéen de coupler à la fois la ligne du lycée et la ligne du collège par correspondance pour regagner son domicile ce qui permettra à beaucoup d'étudiants et beaucoup d'élèves un gain de temps particulièrement pour les habitants des petites communes.

2^{ème} point, dans le règlement est acté qu'un élève peut utiliser le transport scolaire pour se rendre sur un lieu de stage. On va élargir cette possibilité aux élèves qui ne sont pas inscrits aux transports scolaires dans la limite des places bien entendu vous en doutez. Mais il nous semblait qu'effectivement des jeunes qui sont à la recherche de stage ou qui arrivent effectivement avoir un stage pourront prétendre aux transports scolaires étant donné que ça rentre dans leur cursus de formation. Les élèves qui déménagent en cours de scolarité pourront continuer de prétendre à la gratuité du transport même s'ils fréquentent ensuite un établissement autre que celui de rattachement. Ça aussi c'est un point important. C'est très fluctuant dans une année scolaire et on a beaucoup d'élèves qui changent d'établissement en cours d'année scolaire et effectivement partent des fois sur un établissement qui n'est pas le collège ou le lycée de rattachement mais on leur donnera quand même la possibilité de continuer à utiliser le transport scolaire. En cas d'exclusion et de transfert sur un autre établissement, l'élève pourra continuer à prétendre aux transports scolaires gratuits pour un établissement implanté sur la CUCM. Un point important aussi les élèves de la CUCM qui utilisent des lignes ferroviaires pour se rendre à leur établissement - vous savez qu'ils bénéficient d'un titre gratuit de gare à gare mais le choix ne peut être modifié en cours d'année mais certaines situations exceptionnelles d'élèves en particulier pour ceux qui résident à Marmagne et Saint-Symphorien de Marmagne ont à la fois le titre ferroviaire et la carte de bus parce que sur certains horaires la ligne de train ne fonctionne plus. La carte de transport maintenant. La carte de transport, elle sera attribuée pour la durée de toute la scolarité. Elles seront envoyées au domicile des parents avec l'étui pour une meilleure conservation. La première demande de duplicata - vous savez qu'elle était payant - la première demande de duplicata on la met gratuite. Par contre, à partir de la seconde, ce sera 15 euros et la 3^{ème} 25 euros mais on a pensé que le premier duplicata on pourrait

accorder la gratuité. Les apprentis et les élèves en alternance pourront utiliser le transport scolaire là moyennant paiement mais ouvre la possibilité aux apprentis d'utiliser les lignes de transports scolaires. Il y aura aussi au chapitre sensible des points d'arrêts - alors ça c'est un chapitre important - qui nous a motivé effectivement pour revoir en profondeur ce règlement scolaire - si la création d'un point d'arrêt est sur une ligne existante on demandera à avoir un minimum de 2 élèves. Pour l'instant, c'est le minimum. Il était de 4 élèves par le passé, on passe à 2 élèves. Par contre nous resterons à 6 élèves pour une demande de création des points d'arrêt s'il y a besoin ou nécessité de dévier la ligne existante. Par ailleurs la distance entre 2 points d'arrêt ne sera pas inférieure à cinq cents mètres. En cas de perturbations de services - point important aussi - pour une raison ou pour des raisons climatiques ou de force majeure, la CUCM se réserve le droit de suspendre, restreindre ou modifier les services. On a eu le cas en particulier pour un hiver un peu plus rigoureux que d'habitude. Un point important aussi, l'aide individuelle aux transports. Les indemnités kilométriques sur la base d'un trajet journalier domicile/établissement ou domicile/point d'arrêt le plus proche, avec une distance maximum de 10 kilomètres par trajet, la franchise de 2 kilomètres est supprimée. Cet aménagement selon nos estimations devrait porter le coût total de l'AIT à quatorze mille deux cents euros soit 54 602 euros supplémentaires par rapport au précédent règlement mais c'est encore une souplesse supplémentaire pour les familles sachant quand même que la distance entre l'accès à la voie publique et le point d'arrêt le plus proche d'établissements scolaires ne doit être supérieur quand même à un kilomètre par trajet, qu'on évite les demandes trop importantes. Et puis autre point important dans ce le nouveau dispositif au chapitre sécurité/discipline, une nouvelle échelle des sanctions. Donc il y aura premier point l'avertissement. On aura l'exclusion temporaire et puis l'exclusion supérieure à 5 jours sachant qu'on ne peut pas exclure totalement définitivement un élève du transport scolaire sinon c'est un, c'est une, non il faut s'en référer au préfet du département. Voilà et tout cela sera à chaque fois précédé d'une procédure contradictoire de la part des familles. Donc voyez qu'on accorde quand même beaucoup de souplesse tant pour l'aide individuelle que pour la mise en place des points d'arrêt. On va essayer effectivement d'améliorer encore plus notre transport scolaire pour nos jeunes. Et alors pour l'ajustement de la tarification sans revenir sur les ayants droits à la gratuité du transport scolaire nous étions réservés la possibilité d'accueillir des élèves domiciliés hors du ressort territorial qui doivent s'acquitter d'un titre de transport scolaire d'un montant de 120 euros pour l'année scolaire soit 12 euros par mois payables à l'inscription. De même à titre très exceptionnel et dans la limite des places disponibles un usager qui sera un usager non scolaire pourra emprunter le service de transports scolaires moyennant le paiement d'un titre de transport de 120 euros pour l'année scolaire soit encore une fois 12 euros par mois payable à l'inscription. Et pour terminer au chapitre financier, l'aide individuelle aux transports pour les élèves qui n'ont pas de point d'arrêt proche du domicile à l'établissement scolaire ou du point d'arrêt de service transport scolaire le plus proche avec une distance maximale de 10 kilomètres par trajet donc là aussi vous voyez qu'il y a une extension importante de cette aide individuelle aux transports. Voilà alors pour résumer bon on a été à l'écoute des maires, des élus des communes, des familles, des collégiens, des lycéens. Moi j'espère simplement de votre part et de notre part à toutes et tous que les efforts auxquels notre communauté consent seront appréciés à leur juste valeur par les familles et que je crois qu'on peut toutes et tous se réjouir ce soir de contribuer à des scolarités facilitées pour nos jeunes. Voilà M. le Président d'une manière synthétique présentés les quelques aménagements dans ce règlement de transports scolaires.

M. le Président. - Merci. Des prises de parole avant vote ? Roger BURTIN.

M. Roger BURTIN. - Merci M. le Président. Moi je ne veux pas laisser passer cette présentation sans réagir un petit peu. En remerciant tout d'abord Daniel MEUNIER pour cette belle présentation et puis en saluant aussi le travail considérable qui a été fait. Moi j'ai participé aux 2 réunions qu'on a eues aux Ateliers du jour. Un travail remarquable a été fait dans le bon sens avec des discussions. AGIR nous a beaucoup apporté, c'est vrai. Les services de la communauté également. Ils nous ont apportés énormément et puis je crois que c'est une très belle avancée pour nos communes rurales. Pourquoi ? Parce que rien que le fait déjà de redescendre, de diminuer par 2, de diviser par 2, le nombre

d'élèves pris par point d'arrêt est quelque chose de très important Dans nos communes rurales, on a des difficultés à trouver 5, 6 ou 7 enfants alors ramener à 2, c'est très bien. C'est une bonne réflexion et puis la diminution aussi du kilomètre ramenée à cinq cents mètres entre deux points, je crois que c'est très très important aussi. La gratuité de la carte à refaire en cas de première perte c'est quand même aussi une belle avancée. Je crois que ça répond vraiment aux attentes des communes rurales. Là on vous remercie.

M. le Président.- Merci pour cette intervention et nous transmettrons bien entendu - et Daniel MEUNIER le fera - aux services et puis à ceux qui nous ont aidé, AGIR et tous ceux qui ont participé à ce travail. C'était important de le souligner, c'est vrai qu'on a beaucoup pensé aux communes rurales quand on a commencé ce travail et quand Daniel MEUNIER m'a soumis cette idée de travail pour améliorer le service. Voilà merci beaucoup. Pas d'autre intervention ? Je mets aux voix donc ces 2 délibérations ensemble sauf si vous me demandez, si quelqu'un demande à ce qu'elles soient différenciées mais je n'ai pas l'impression. Est-ce qu'il y a des personnes qui ne souhaitent pas voter ? Qui s'abstiennent ? Qui sont contre ? Pour ? Merci

Écoutez chers collègues nous sommes arrivés au terme de ce conseil de communauté. Il n'y a pas de questions diverses.

Transports scolaires - Modification du règlement du transport du second degré, du règlement du transport du premier degré, du règlement relatif à la sécurité et à la discipline - date d'effet : 1er septembre 2023

Le conseil décide :

- de valider le règlement communautaire des transports scolaires comportant trois volets :
 - o I - L'organisation du transport scolaire du second degré
 - o II – Les règles de sécurité et de discipline dans les transports scolaires
 - o III – L'organisation du transport scolaire du premier degré.
- de fixer la date d'effet à partir du 1er septembre 2023.

Observations : Adoption à l'unanimité.

Transports scolaires : ajustement de la tarification

Le conseil décide :

- d'adopter la grille tarifaire suivante :

	A partir du 1 ^{er} septembre 2023
Carte de transport scolaire pour les élèves hors du ressort territorial pour un aller et un retour par jour sur le service scolaire communautaire	12 € par mois
Pour l'année scolaire soit 10 mois (de septembre à juin)	120 €
Usager non scolaire pour un aller et un retour par jour sur le service scolaire communautaire	12 € par mois
Pour l'année scolaire soit 10 mois (de septembre à juin)	120 €
Délivrance d'un second duplicata	15,00 €
Délivrance d'un duplicata supplémentaire	25,00 €
Taux kilométrique de base pour l'aide individuelle	0,263 €
Indemnité forfaitaire due à l'exploitant pour absence de titre de transport ou un titre	45,00 €

de transport non valide	
-------------------------	--

Observations : Adoption à l'unanimité.

- :- :- :- :-

(L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 35).

David MARTI

Président



Jeanne-Danièle PICARD

Secrétaire de séance

